DOCUMENT DE REFERENCE « ATTIJARI LEASING 2023 »



SA au capital de 27 500 000 dinars divisé en 2 750 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac Identifiant unique : 0496311P ; Tel : 00 216 31 341 350 ; Fax : 00 216 70 022 289

Attijari Leasing a été notée « A- » (tun) avec perspective stable et « F2 » (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 18 octobre 2022

Responsable de l'information

Monsieur Jamel CHAMMEM

Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing Tel : 00 216 31 341 350 - Fax : 00 216 70 022 289

Organisme Conseil chargé de l'élaboration du Document de Référence

Attijari Finances Tunisie



Tunisie

Rue du Lac d'Annecy les Berges du Lac 1053 Tunis

Tel: 00 216 31 341 300 Fax: 00 216 71 965 615

Le présent document de référence est mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac -Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.





ABREVIATIONS

AFT Attijari Finances Tunisie

ALM Assets and Liabilities Managment « Gestion Actif-Passif »

BCT Banque Centrale de Tunisie

BEI Banque Européenne d'Investissement

BP Business Plan
BPA Bénéfice Par Action

BTP Bâtiments & Travaux Publics

BVMT Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

CMF Conseil du Marché Financier
CSC Code des Sociétés Commerciales

CT Court Terme
DT Dinar Tunisien
GL Général Leasing

FCP Fonds Commun de Placement

HT Hors Taxes

Milliers de Dinars Tunisiens mDT **MDT** Millions de Dinars Tunisiens MLT Moyen et Long Terme NC Norme comptable Non significatif ns **PDM** Part de marché PER Price Earning Ratio **ROA** Return On Assets **ROE** Return On Equity

SICAV Société d'Investissement à Capital Variable

TCAM Taux de Croissance Annuel Moyen

TVA Taxe sur la Valeur Ajoutée VCN Valeur Comptable Nette

% Pourcentage



PRE	Preambule6				
PRE	SENTA	ATION RESUMEE D'ATTIJARI LEASING	7		
Сн	PITRE				
I.		Responsables du document de référence	11		
II.		Responsables du contrôle des comptes	12		
	II.1	Identité des commissaires aux comptes au 31/12/2020	12		
	11.2	Identité des commissaires aux comptes au 31/12/2021 et au 31/12/2022	12		
	II.3	Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020			
	11.4	Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021			
	11.5	Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022			
	II.6	Attestation des commissaires aux comptes			
III.		Organisme Conseil responsable de l'élaboration du document de référence			
IV.		Responsable de l'information	15		
CHA	PITRE	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ATTIJARI LEASING ET SON CAPITAL	16		
l.		Renseignements de caractère général concernant Attijari Leasing			
	1.1	Cadre général			
	1.2	Cadre législatif et règlementaire			
П.	1.3	Clauses statutaires particulières			
11.					
	II.1	Renseignements de caractère général			
	II.2	Historique du capital et de l'actionnariat			
III.		Appartenance d'Attijari Leasing au Groupe Attijari Bank			
	III.1	Présentation générale du Groupe Attijari Bank au 31/12/2022			
	III.2	Politique actuelle et future de financement inter sociétés du Groupe Attijari Bank			
	III.3 III.4	Relations entre Attijari Leasing et les sociétés du Groupe Attijari Bank au 31/12/2022 Relations de la société Attijari Leasing avec les autres parties liées autres que les sociétés du j			
		1/12/2022			
	III.5	Politique de distribution de dividendes d'Attijari Leasing			
	III.6	Marché des titres d'Attijari Leasing			
	III.7	Notation d'Attijari Leasing			
CH/	PITRE	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING ET SON EVOLUTION	49		
ı.		Aperçu du secteur du leasing tunisien	50		
	I.1	Cadre réglementaire			
	1.1	Historique			
	1.3	Présentation du secteur du crédit-bail tunisien			
II.	1.5	Historique d'Attijari Leasing			
III.		Description de l'activite d'Attijari Leasing au 31/12/2022			
	4				
	III.1 III.2	Situation d'Attijari Leasing par rapport au secteur au 31/12/2022			
	III.2	Evolution des approbations à Attijari Leasing			
	III.4	Evolution des mises en force d'Attijan Leasing			
	III.5	Evolution de l'activité factoring			
	III.6	Indicateurs d'activité trimestriels au 31/03/2023			
IV.		Organisation d'Attijari Leasing			
	IV.1	Procédures générales	60		
	IV.2				
٧.		système du contrôle interne			
	V.1	Le contrôle interne	64		
	V.2	La conformité règlementaire			
	V.3	Le contrôle périodique			
	V.4	Les missions permanentes			
VI.		Système d'information	67		
	VI.1	Le parc informatique	67		
	VI.2	La connectivité			
	VI.3	La sécurité du matériel	67		
	VI.4	0			
VII.		Politique sociale et effectif d'Attijari Leasing	69		
	VII.1	Politique de recrutement	69		
	VII.2	·			
	VII.3	Politique d'intéressement	69		
	VII 4	Evolution de l'effectif	69		



VIII.		Facteu	ırs de risque et nature spéculative de l'activité d'Attijari Leasing	71
	VIII.1	1	Le risque de taux	71
	VIII.2		Le risque de liquidité	
	VIII.3		Le risque de solvabilité	
	VIII.4		Le risque de contrepartie (ou de crédit) et notation interne	
	VIII.5		Le risque de marché	
	VIII.7		Le risque opérationnel	
	VIII.8		Le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme	
	VIII.9		Le risque juridique	
	VIII.1		Le risque lié à l'existence d'un écart entre l'encours comptable et l'encours financier	
	VIII.1	11	Le risque lie a une saisie arrêt	74
IX.		Dépen	ndance d'Attijari Leasing	74
Χ.		Litiges	et arbitrages	75
XI.		Politiq	ue d'investissement	75
XII.		Analys	se SWOT	76
Спу	PITRE	•	PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE — RESULTATS	
l.			noine d'Attijari Leasing au 31/12/2022	
	1.1		Créances sur la clientèle de leasing au 31/12/2022	
	1.2		Acheteurs factorés au 31/12/2022	
	1.3		Portefeuille d'investissement au 31/12/2022	
	1.4		Valeurs immobilisées au 31/12/2022	/8
II.			pales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incroporelles et financières postérieures au /2022	79
III.			Financiers comparés au 31 Décembre 2022	
1111.			•	
	III.1 III.2		Bilans comparés au 31/12/2022	
	III.2		Etats des engagements nors bilan compares au 31/12/2022	
	III.4		Etats de flux de trésorerie comparés au 31/12/2022	
	III.5		Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2022	
	III.6		Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif à l'exercice 2022	. 140
	III.7		Rapport spécial des Commissaires Aux Comptes relatif à l'exercice 2022	
	III.8		Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2022	
IV.			se de la situation financière d'Attijari Leasing au 31/12/2022	
	IV.1		Les engagements financiers au 31/12/2022	
	IV.2		Encours des crédits contractés par Attijari Leasing au 31/12/2022	
	IV.3 IV.4		Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31/12/2022	
	IV.4 IV.5		Tableau de mouvements des capitaux propres au 31/12/2022	
	IV.6		Evolution des revenus et du résultat d'exploitation	
	IV.7		Evolution du résultat net	
	IV.8		Evolution des dividendes	. 166
	IV.9		Evolution de la marge brute d'autofinancement	. 166
	IV.10		Indicateurs de gestion et ratios	
V.			ortement boursier de la valeur Attijari Leasing	
Сна	PITRE	5	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES	.169
l.		Memb	ores des organes d'administration et de direction	. 170
	1.1		Membres des organes d'administration	
	1.2		Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la Société	
	1.3		Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les me	
	orga		Administration et de Direction	
	1.4		Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	
	1.5		Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administratio	
II.			'ils représententts des dirigeants dans la Sociététs	
11.				
	II.1 de l'e		Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'Administration et de Direct et 2022	
	II.2		Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'Administration et de direction au 3	
			172	
III.		Organ	es de contrôle	. 173
	Iden	tité de	s Commissaires Aux Comptes au 31/12/2022	. 173



IV.	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration ou de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital			
CHAPITRE	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR	176		
l.	Evolution récente et stratégie future	177		
1.1	Evolution récente			
1.2	Stratégie future	177		
II.	NOTE SUR LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS DES PREVISIONS PAR RAPPORT AU DERNIER D	OCUMENT DE REFERENCE 177		
II.1	Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées par rapport aux prévi 178	sions relatives à l'exercice 2022		
II.2	Analyse des performances réalisées au 31 Mars 2023 par rapport aux prévisions rel	atives à l'exercice 2023178		
II.3	Analyse des écarts enregistres et des modifications opérées au niveau des prévisions	ons 2023-2027 par rapport aux		
info	rmations prévisionnelles 2023-2026	179		
11.4	Perspectives d'avenir et hypothèses retenues	182		
11.5	Etats Financiers prévisionnels	188		
II.6	Ratios prévisionnels	191		
III.	Avis des commissaires aux comptes sur l'examen d'informations financières prévisionnelle	es de la période allant de 2023		
	à 2027	193		



PREAMBULE

En application des dispositions du Réglement du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Epargne¹, le présent Document de Référence porte notamment sur la présentation de l'Emetteur, son patrimoine, son organisation, son activité, sa situation financière, ses performances et ses perspectives.

Ledit Document de Référence a été préparé par Attijari Finances Tunisie conformément à l'annexe 1 du Règlement Général du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Epargne.

Le contenu de ce Document de Référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par la Direction Générale d'Attijari Leasing;
- Etats financiers individuels d'Attijari Leasing pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022;
- Indicateurs d'activité trimestriels au 31/03/2022 et au 31/03/2023 ;
- Etats financiers individuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 des sociétés du groupe d'Attijari Bank qui se présentent comme suit :
 - ✓ Attijari Bank;
 - Attijari Intermédiation ;
 - √ Attijari Recouvrement;
 - √ Attijari SICAR;
 - ✓ Attijari Leasing;
 - √ Attijari Immobilière ;
 - √ Attijari Finances Tunisie;
 - √ Attijari Gestion;
 - √ Attijari Obligataire SICAV;
 - ✓ Attijari Assurance.
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration d'Attijari Leasing pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021, 2022 et jusqu'à l'exercice en cours;
- Procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021, 2022 et jusqu'à l'exercice en cours;
- Rapports de Gestion d'Attijari Leasing pour les exercices clos au 31 décembre 2020, 2021, 2022;
- Rapports des Commissaires Aux Comptes relatifs aux états financiers individuels d'Attijari Leasing pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021, 2022;
- Rapports des Commissaires Aux Comptes relatifs aux états financiers individuels des filiales d'Attijari Bank pour l'exercice clos aux 31 décembre 2022;
- Etats financiers prévisionnels relatifs à la période 2023-2027 accompagnés de l'avis des Commissaires Aux Comptes.

Ce Document de Référence doit être tenu à la disposition du public au siège d'Attijari Leasing et auprès d'Attijari Intermédiation selon les modalités suivantes :

- disponible à tout moment au siège social d'Attijari Leasing et Attijari Intermédiation;
- disponible sur le site du CMF (<u>www.cmf.tn</u>).

¹ Tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 17/11/2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 07/04/2001, du 24/09/2005, du 12/07/2006, du 17/09/2008 et du 16/10/2009, de la Ministre des finances du 28/03/2017, du Ministre des finances du 26/03/2018 et de la Ministre des finances du 16/05/2022.



PRESENTATION RESUMEE D'ATTIJARI LEASING

Attijari Leasing a été créée en décembre 1994 sous la dénomination de Général Leasing avec un capital initial de 5 000 000 DT, porté à 7 500 000 DT en mars 1999.

La société a été introduite à la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis en juillet 1999 par une offre publique de vente portant sur 225 000 titres soit 30% du capital ce qui lui a permis de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit à 20% pour une période de 5 ans à partir de l'année d'ouverture du capital et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 2 de la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier. Cet avantage a pris fin avec la clôture de l'exercice 2003.

Attijari Leasing a pour activité principale la réalisation des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles ainsi que le factoring qui a démarré en juillet 2002 et qui assure le suivi de l'encours commercial, la gestion du poste client et le financement à court terme des entreprises.

En avril 2000, le capital social de la société a été porté à 10 MDT.

En 2005, Attijari Leasing a commencé à connaître des difficultés. En effet, suite à la requalification de certaines opérations réalisées par la société, l'administration fiscale a effectué un contrôle portant sur les exercices 2001 à 2004. Ce contrôle a généré une dette fiscale définitive d'un montant de 4,9 MDT, payable sur 7 ans. De ce fait, Attijari Leasing, a vu ses comptes lourdement plombés par la constitution d'une provision pour risque fiscal suite au redressement intervenu en juillet 2005 au titre de la TVA relative au financement du matériel spécifique effectué durant les exercices 2003 et 2004.

L'irrecevabilité de la qualification de « leasing » par l'administration fiscale au titre des transactions précitées du fait de l'inexistence d'une partie importante de matériels, a mis à la charge d'Attijari Leasing, la TVA déduite à tort par elle. Ces évènements ont perturbé sensiblement l'activité d'Attijari Leasing au cours des exercices 2004, 2005 et 2006.

En décembre 2005 et dans le cadre du développement des activités de la société, de consolidation de ses capitaux permanents et en vue de se conformer aux obligations des autorités de tutelle en ce qui concerne les ratios spécifiques au secteur de leasing, le capital d'Attijari Leasing a été porté à 12,5 MDT.

En janvier 2008, et afin de se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et de l'article 20 de la loi 2001- 65 relative aux établissements de crédit, et en vue de résorber une partie des pertes antérieures qui plombent le bilan de la société, le capital social d'Attijari Leasing a été réduit à concurrence de 3,750 MDT en le portant de 12,5 MDT à 8,750 MDT et ce, par l'annulation de 375 000 actions de nominal 10 dinars chacune. Cette réduction du capital a été suivie d'une augmentation le portant de 8,750 MDT à 21,250 MDT. Cette opération s'est inscrite dans le cadre de la recapitalisation de la société et de la consolidation de ses fonds propres en vue de se conformer aux obligations légales et à celles des autorités de tutelle en ce qui concerne les ratios spécifiques au secteur de leasing.

Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc, avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions.

Dans ce cadre, la société Attijari Leasing a mis en place les dispositions ci-dessous et ce, en vue de se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser sa situation :

- Démission de M. Moez TERZI, Directeur Général d'Attijari Leasing, de son poste d'administrateur de la société, telle que mentionnée au niveau de l'AGO du 28/04/2017;
- Décision d'augmentation de capital de la société Attijari Leasing, telle qu'approuvée par l'AGE du 28/04/2017, portant le capital de 21 250 000 DT à 27 500 000 DT.
- Nomination de M. Khaled BEN JEMAA en tant que président du Conseil d'Administration par le Conseil d'Administration du 16/05/2019.
- Création du comité de Nomination et de Rémunération par le Conseil d'Administration du 03/08/2022.



Transition aux normes IFRS pour répondre aux besoins du groupe Attijari Bank à travers la formation de ses cadres financiers et par sa participation au comité de pilotage pour l'élaboration des comptes IFRS, bien qu'elle ne soit pas directement concernée par l'élaboration et la publication de comptes consolidés selon ces normes.

Activité d'Attijari Leasing au 31/12/2022 :

En 2022, Attijari Leasing affiche au niveau de l'activité Leasing des :

- Approbations qui s'établissent à 337 MDT en 2022 contre 283 MDT en 2021 enregistrant ainsi une hausse de 19,1% par rapport à 2021 ;
- Mises en force qui s'établissent à 238 MDT en 2022 contre 205 MDT en 2021 enregistrant ainsi une hausse de 16,2% par rapport à 2021 ;
- Encours financiers qui réalisent une hausse de 1,0% au titre de l'exercice 2022, s'établissant à 420 MDT contre 416 MDT en 2021.

En MDT	2020	2021	2022	Var.21/20 en %	Var.22/21 en %
Approbations	244	283	337	15,9%	19,1%
Mises en force	181	205	238	13,2%	16,2%
Encours financiers	440	416	420	(5,4%)	1,0%

Concernant l'activité de factoring, 2^{ème} ligne de métier développée par Attijari Leasing, la Société a dégagé au titre de l'exercice 2022 un montant total relatifs aux Acheteurs Factorés de 10 097 mDT contre 11 404 mDT en 2021 soit une baisse de 11,5%.

Au titre de l'exercice 2022, le département de factoring a dégagé un total produit de 2 155 mDT en hausse de 23,7% par rapport à 2021.

Le total revenu de l'activité factoring en 2022 se répartit comme suit :

En mDT	2020	2021	2022	Var.21/20 en %	Var.22/21 en %
Acheteurs Factorés	12 531	11 404	10 097	(9,0%)	(11,5%)
Commissions de factoring	255	339	452	32,9%	33,3%
Commissions de financement	1 568	1 403	1 703	(10,5%)	21,4%
Total des produits de factoring	1 823	1 742	2 155	(4,4%)	23,7%

Activité d'Attijari Leasing au 31/03/2023 :

L'activité d'Attijari Leasing continue, au 31/03/2023, à enregistrer une variation modérée et ce, au niveau des :

- Approbations qui s'établissent à 87 MDT au 31/03/2023 contre 79 MDT au 31/03/2022 enregistrant ainsi une hausse de 9,3% par rapport à 2022;
- Mises en force qui s'établissent à 70 MDT au 31/03/2023 contre 54 MDT au 31/03/2022 enregistrant ainsi une hausse de 29,3% par rapport à 2022;
- Engagements en cours qui réalisent une hausse de 1,6% au titre du premier trimestre de 2023, s'établissant à 500 MDT contre 492 MDT en 2022.

En MDT	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022	Var. T1 2023 – T1 2022
Approbations	87	79	337	9,3%
Mises en force	70	54	238	29,3%
Total des engagements en cours	500	492	492	1,6%



Notation d'Attijari Leasing

En date du **18 octobre 2022**, l'agence de notation internationale Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la société tunisienne « Attijari Leasing » à 'A- (tun)' et la note nationale à court terme à 'F2 (tun)'.

La notation d'Attijari Leasing de « A-(tun) » reflète le soutien potentiel direct de l'actionnaire de référence Attijari Bank Tunisie à 66%, et le soutien indirect de la banque marocaine Attijariwafa Bank (AWB). Attijari Leasing est une société de deuxième rang bien implantée dans le secteur du leasing en Tunisie (11% de part de marché sur la base des actifs à fin 2021). L'engagement d'AttijariWafa Bank sur le marché tunisien reste intact malgré l'environnement opérationnel difficile. AL bénéficie d'une gestion de bonne qualité, souvent issue de sa société mère. Les synergies croissantes avec la société mère sont avantageuses, car elles renforceraient davantage les mesures de contrôle des risques. La société a maintenu son ratio *Non-performing loans « NPL »* à 12,9 % à la fin du premier semestre 2022, ce qui est inférieur à la moyenne du secteur.

Les notes attribuées à Attijari Leasing sont fondées sur son appartenance au groupe AttijariWafa Bank. Les notations d'Attijari Leasing pourraient être améliorées si le rôle et l'importance stratégique de la société au sein du Groupe Attijari Bank Tunisie, se renforcent.

Ci-après le lien de Fitch ratings relatif à cette notation : <u>Fitch Affirms National Ratings of Seven</u>

Tunisian NBFIs; Upgrades Unifactor to 'BBB-(tun)' (fitchratings.com)



Chapitre 1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES



I. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

Identité	M. Moez TERZI	M. Khaled BEN JEMAA
Fonction	Directeur Général d'Attijari Leasing	Président du Conseil d'Administration
Adresse	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac - Tunis	48, Avenue Khair-Eddine Pacha - 1002 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 31 341 350	00 216 71 901 340
Numéro de fax	00 216 70 022 289	00 216 71 905 561
Adresse électronique	Moez.terzi@attijarileasing.com.tn	Khaled.benjemaa@planet.tn

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

nari Leasing

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

M. Moez TERZI Directeur Général Attijari Leasing M. Khaled BEN JEMAA
Président du Conseil d'Administration
Attijari Leasing

Le Président de Conseil d'Attifari Leasin

Mr Khaled BEN JEMAA





II. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

II.1 IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2020

Mandat*	2018-2020	2018-2020
Adresse électronique	borhen.chebbi@mazars.tn	slouzir@deloitte.tn
Numéro de fax	00 216 71 964 380	00 216 36 050 900
Numéro de téléphone	00 216 71 963 380	00 216 36 400 900
Adresse	Immeuble Mazars, Rue Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Immeuble Illiade, Rue du Lac Oubeira, Les Berges du Lac 1053 Tunis
Représentant légal	M. Borhen CHEBBI	Mme. Sonia KETARI LOUZIR
Dénomination ou raison sociale	ECC MAZARS	Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

^{*}Nomination décidée par l'AGO du 19/04/2018

II.2 IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2021 ET AU 31/12/2022

Dénomination ou raison sociale	ECC MAZARS	AMC Ernst & Young
Représentant légal	M. Borhen CHEBBI	M. Noureddine HAJJI
Adresse	Immeuble Mazars, Rue Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Immeuble EY, Avenue Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord 1003, Tunis.
Numéro de téléphone	00 216 71 963 380	00 216 31 342 111
Numéro de fax	00 216 71 964 380	00 216 70 164 810
Adresse électronique	borhen.chebbi@mazars.tn	noureddine.hajji@tn.ey.com
Mandat*	2021-2023	2021-2023

^{*}Nomination décidée par l'AGO du 29/04/2021

II.3 EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2020

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mme. Sonia KETARI LOUZIR et le cabinet ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 15 aux états financiers annuels se rapportant à une notification de redressement social subi en 2020 suite à un contrôle mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport. En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société « Attijari Leasing » a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette observation. »



11.4 EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2021

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI et le cabinet AMC ERNST & YOUNG représenté par M. Noureddine HAJJI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note 3-3-8 aux Etats financiers décrivant le changement de méthode de la politique de comptabilisation des intérêts de retard.

En application du paragraphe 17 de la norme NCT 11, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021, s'élève à 1891 KDT.

Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'un produit des intérêts de retard de 1 813 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

11.5 OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2022

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI et le cabinet AMC ERNST & YOUNG représenté par M. Noureddine HAJJI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves.

11.6 **ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

ECC MAZARS

M. Borhen CHEBBI

AMC Ernst & Young

M. Noureddine HAJJI

Ernst & Young EY Tower - Avenue Fadhel Ben Achour ♦ Centre Urbain Nord - 1003 Tunis 🎐

Tél: 31 342 111 - RNE. 0035482 W





III. ORGANISME CONSEIL RESPONSABLE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Tunisie
Représentant légal	M. Hédi BEN NACEUR
Fonction	Directeur Général
Adresse	Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1 053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 71 964 039 – 00 216 31 341 301
Numéro de fax	00 216 71 965 615
Adresse électronique	h.bennaceur@attijari.tn

ATTESTATION DE L'ORGANISME CONSEIL AUPRES D'ATTIJARI LEASING

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du présent Document de Référence ».

Attijari Finances Tunisie
M. Hédi EN NACEUR
Attijari Finances Tunisie
Inimeuble El Baraka, Rine (U. C. (124)) Cunis.
Les Burges du Lac 100
Tel : 71 964 039
Fax: 71 965 615





IV. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Identité	M. Jamel CHAMMEM
Fonction	Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing
Adresse	Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac –Tunis
Numéro de téléphone	00 216 31 341 350
Numéro de fax	00 216 70 022 289
Adresse électronique	jamel.chammem@attijarileasing.com.tn

Conseil du Marché Financier L'Enrygistrement de ce document de référence ne templace en aucus cas le visa delivire au vi de l'article 2 de la loi nº 94-117 do 14 Novembre 1994 qui sera sollicité à l'occasion de chaque operation







Chapitre 2 Renseignements de caractere general concernant Attijari Leasing et son capital



I. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ATTIJARI LEASING

I.1 CADRE GENERAL

Dénomination sociale	Attijari Leasing
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Rue du Lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac
Téléphone	00 216 31 34 13 50
Fax	00 216 70 02 22 89
Adresse électronique	attijari.leasing@planet.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	13 Décembre 1994
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche ou de service.
	Elle peut effectuer aussi des opérations d'affacturage (factoring).
	Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales et mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.
	La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.
Identifiant unique	0496311P
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
Capital social	27 500 000 dinars divisé en 2 750 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées.
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis
Régime fiscal applicable	Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994.
	La loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000, portant loi de finances pour l'année 2001, notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés du leasing.
	La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.
	Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.
Lieu de consultation des documents relatifs à la société	Siège social de la société, sise à la Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac.
Responsable chargé de	M. Jamel CHAMMEM
l'information et des	Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing
relations avec les actionnaires, le CMF, la	Tél.: 00 216 31 34 13 50
VMT et Tunisie Clearing	Fax: 00 216 70 02 22 89
	E-mail: jamel.chammem@attijarileasing.com.tn



1.2 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

I.2.1 Législation de droit commun applicable

Attijari Leasing est une société anonyme régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.

I.2.2 Législation boursière applicable

De par sa cotation sur la place de Tunis, la société Attijari Leasing est soumise aux dispositions légales et réglementaires régissant le marché financier, notamment :

- La loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier telle que modifiée par la loi de finance n° 2001-123 du 28 décembre 2001 et n° 2004-90 du 31 décembre 2004, la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, la loi n° 2009-64 du 12 août 2009 portant promulgation du code des prestations des services financiers aux non résidents et la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement;
- La loi n° 2000-35 du 21 mars 2000 relative à la dématérialisation des titres;
- La loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières;
- Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 13 février 1997 et modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 09 septembre 1999, du 24 septembre 2005, du 24 septembre 2007, du 15 avril 2008, du 12 janvier 2016 et du 15 août 2019 ;
- Le Règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Epargne tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 07 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009, de la Ministre des finances du 28 mars 2017 et du Ministre des finances du 26 mars 2018 et de la Ministre des finances du 16 mai 2022;
- Le Règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 28 août 2006 et modifié par le Règlement du Conseil du Marché Financier relatif au dépositaire central des titres visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 12 janvier 2016.

1.3 CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES

I.3.1 Répartition des bénéfices - Dividendes : Article 44 des Statuts

Le résultat comptable net est dégagé conformément à la législation comptable en vigueur.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction :

- De 5% du bénéfice déterminé par la loi au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième;
- D'une réserve prescrite par des textes législatifs spéciaux ou par les statuts dans la limite des taux qui y sont fixés;
- Les réserves statutaires.



Sur ce bénéfice distribuable pourra être prélevé :

- La somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 6% (Six pour cent) sur le capital libéré et non amorti, sans que les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes, si les bénéfices d'une année n'en permettent pas le paiement.
- Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire aura le droit, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.
- Le surplus pourra être servi aux actionnaires à titre de superdividende.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'assemblée générale. Passé ce délai, les bénéfices non distribués génèrent un intérêt commercial au sens de la législation en vigueur.

Ceux non réclamés dans les cinq ans de la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, ayant approuvé leur distribution, seront prescrits.

I.3.2 Dispositions communes aux Assemblées Ordinaires et Extraordinaires

a) Assemblées Ordinaires et Extraordinaires : Article 29 des Statuts

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables.

b) Convocation des Assemblées : Article 30 des Statuts

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice au jour, heure et lieu indiqués par l'avis de convocation et ce, pour :

- Contrôler les actes de gestion de la société;
- Approuver, selon les cas, les comptes de l'exercice écoulé ;
- Prendre les décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes et du Conseil d'Administration.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées extraordinairement, soit par le Conseil d'Administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire nommé par le tribunal, en cas d'urgence. D'autre part, le conseil est tenu de convoquer l'Assemblée Générale lorsque la demande lui en est adressée par un ou plusieurs actionnaires représentant 3% au moins du capital social, soit par le liquidateur, soit par le ou les actionnaires détenant la majorité du capital après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

L'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Bulletin Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour et l'adresse à laquelle tout document afférent à l'Assemblée sera déposé pour consultation au siège social de la société.

c) Droit de siéger à une Assemblée Générale : Article 31 des Statuts

Les titulaires de dix actions, libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter et ce, conformément à l'article 279 du Code des Sociétés Commerciales.

Les titulaires de moins de dix actions peuvent se regrouper et se faire représenter par l'un d'eux muni des pouvoirs nécessaires.



d) Règlement des Assemblées Générales : Article 33 des Statuts

L'Assemblée Générale est présidée par le président ou, en cas d'empêchement, par un autre administrateur délégué spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (commissaires aux comptes, Liquidateur, actionnaire ou groupe d'actionnaires détenant 3% du capital et tout intéressé en cas d'urgence), c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'Assemblée.

Le président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'Assemblée (article 281 CSC).

Il est tenu une feuille de présence, laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires, présents ou représentés et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires et certifiée par le bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

e) Ordre du jour de l'Assemblée : Article 34 des Statuts

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société une lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour. Toutefois l'Assemblée Générale peut, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration et procéder à leur remplacement.

Une décision d'intenter une action en responsabilité contre les membres du Conseil d'Administration peut être prise par l'Assemblée Générale même si son objet ne figure pas à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

f) Droit de vote à l'Assemblée Générale : Article 35 des Statuts

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les votes ont lieu soit à main levée, soit par appel nominatif, le scrutin est secret lorsqu'il est réclamé par des actionnaires représentant au moins le tiers du capital social présent ou représenté.

Aux Assemblées Générales Ordinaires, tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet.

Le vote n'est valable que s'il est reçu avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale et que si la signature est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Aucun actionnaire ne peut voter à titre personnel ou par procuration lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société.



g) Procès-Verbal de l'Assemblée Générale : Article 36 des Statuts

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau ou tout au moins par la majorité d'entre eux. Le refus de l'un d'entre eux doit être mentionné.

Le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale doit contenir les énonciations suivantes :

- La date et lieu de sa tenue.
- Le mode de convocation.
- L'ordre du jour.
- La composition du bureau.
- Le nombre d'actions participants au vote et le quorum atteint.
- Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale.
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le Président du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par tout autre Administrateur.

Après dissolution de la Société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signées par un liquidateur ou, le cas échéant, le liquidateur unique.

I.3.3 Assemblées Générales Ordinaires

a) Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire : Article 37 des Statuts

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement), se composent de tous les actionnaires possédant au moins Dix actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers au moins des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau selon les formes prescrites par l'article 30 ci-dessus. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

b) Nullité des délibérations : Article 38 des Statuts

Est nulle de plein droit :

- l'Assemblée Générale Ordinaire portant approbation du bilan et des comptes si elle n'est pas précédée par la présentation du rapport des commissaires aux comptes ;
- l'Assemblée dont la convocation n'a pas respecté des dispositions du Code des Sociétés Commerciales à moins que tous les actionnaires soient présents au représentés ;
- l'Assemblée qui n'a pas prélevé 5% à titre de réserve légale s'il n'a pas encore atteint le un dixième du capital social.

Les actionnaires détenant 10% du capital social peuvent demander l'annulation des décisions contraires aux statuts ou portant atteinte aux intérêts de la société, et prise dans l'intérêt d'un ou quelconques actionnaires ou au profit d'un tiers.

L'action en nullité se prescrit dans un délai d'un an à partir de la décision ou la disparition de la cause de la nullité avant de l'introduction de l'action ou avant jugement quant au fond en premier ressort.



I.3.4 Assemblées Générales Extraordinaires

a) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire : Article 39 des Statuts

Outre l'application des dispositions prévues par l'article 325 et 326 du CSC, L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Le texte des résolutions proposées doit être tenu à la disposition des actionnaires, au siège de la société, 15 jours au moins avant la date de la première réunion.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire : Article 40 des Statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère sur l'initiative et la proposition du Conseil d'Administration ou sur celle d'un ou plusieurs actionnaires représentant aux moins 5% du capital social et ce, conformément à l'article 283 du Code des Sociétés Commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délibérant aux conditions de majorité et de quorum prévues respectivement aux deux articles 39 et 41 peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, à la condition de ne pas augmenter les engagements des actionnaires et de ne pas changer la nationalité de la Société.

Elle peut décider notamment sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- L'augmentation ou la réduction du capital social.
- La prorogation ou la réduction de durée de la société.
- Sa dissolution anticipée, sa fusion avec une ou plusieurs sociétés, constituées ou à constituer.

c) Quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire : Article 41 des Statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau et doit réunir un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers du capital social.

A défaut de ce dernier quorum, le délai de la tenue de l'Assemblée Générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés ayant droit de vote.

La convocation de la première Assemblée et éventuellement de la deuxième et à la troisième se fait dans les formes et délais prévus par l'article 276 du code des sociétés commerciales.

I.3.5 Condition de validité des titres : Article 11 des Statuts

Les actions doivent être consignées dans des comptes tenus par la société ou par un Intermédiaire Agréé. La société devra ainsi ouvrir en son siège ou auprès d'un Intermédiaire Agréé un compte au nom de chaque propriétaire d'actions indiquant son nom et son domicile, s'il y a lieu le nom et le domicile de l'usufruitier avec indication du nombre de titres détenus.

La société ou l'Intermédiaire Agréé délivre une attestation comportant le nombre des actions détenues par l'intéressé. Tout propriétaire peut consulter son compte.

I.3.6 Droit des actions : Article 14 des Statuts

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

I.3.7 Transmission des droits et obligations attachées aux titres : Article 15 des Statuts

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée Générale.



La société ne sera pas dissoute par la déconfiture d'un ou plusieurs actionnaires.

Les héritiers, créanciers, ayant droit ou autres représentants d'actionnaires ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

II. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'ATTIJARI LEASING

II.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

Le capital social actuel d'Attijari Leasing se présente comme suit :

Capital social	27 500 000 DT
Nombre d'actions	2 750 000
Nominal	10 DT
Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Date de jouissance	01/01/2023

II.2 HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

II.2.1 Evolution du capital social

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution du capital d'Attijari Leasing depuis sa création :

Date de la décision et Organe ayant décidé l'Opération	Nature de l'Opération	Nombre d'actions créées ou annulées	Nominal (DT)	Montant de l'Opération (DT)	Nombre total d'actions	Capital social post- Opération (DT)
AG Constitutive du 13/12/1994	Constitution (capital initial)	500 000	10	5 000 000	500 000	5 000 000
AGE du 16/03/1999	Augmentation de capital en numéraire	250 000	10	2 500 000	750 000	7 500 000
AGE du 25/04/2000	Augmentation de capital en numéraire	250 000	10	2 500 000	1 000 000	10 000 000
AGE du 15/12/2005	Augmentation de capital en numéraire	250 000	10	2 500 000	1 250 000	12 500 000
AGE du 23/01/2008	Réduction de capital	375 000	10	3 750 000	875 000	8 750 000
AGE du 23/01/2008	Augmentation de capital en numéraire	1 250 000	10	12 500 000	2 125 000	21 250 000
AGE du 28/04/2017	Augmentation de capital par incorporation de réserves	375 000	10	3 750 000	2 500 000	25 000 000
	Augmentation de capital en numéraire	250 000	10	2 500 000	2 750 000	27 500 000



II.2.2 Structure de l'actionnariat au 30/06/2023

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
Participations Tunisiennes	354	2 749 809	27 498 090	99,993%
Personnes Morales (y compris les FCP)	24	2 353 668	23 536 680	85,588%
Ayant 3% et plus	3	2 078 610	20 786 100	75,586%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	236 192	2 361 920	8,589%
Ayant au maximum 0,5%	16	38 866	388 660	1,413%
Personnes Physiques	330	396 141	3 961 410	14,405%
Ayant 3% et plus	1	95 810	958 100	3,484%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	4	160 223	1 602 230	5,826%
Ayant au maximum 0,5%	325	140 108	1 401 080	5,095%
Reste à convertir	1	191	1 910	0,007%
Participations Etrangères	0	0	0	0,000%
Personnes morales	0	0	0	0,000%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,000%
Personnes Physiques	0	0	0	0,000%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,000%
Total Général	355	2 750 000	27 500 000	100,000%

Source : Attijari Intermédiation

II.2.3 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30/06/2023

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
ATTIJARI BANK*	1 741 501	17 415 010	63,327%
HORCHANI FINANCE	249 997	2 499 970	9,091%
KAMOUN Habib	95 810	958 100	3,484%
STE D'AUTOMOBILE ET DE MATERIEL(SAM)	87 112	871 120	3,168%
TOTAL	2 174 420	21 744 200	79,070%

^{*} Dont 1 702 730 actions sous forme de participations directes et 38 771 actions objet d'un contrat de liquidité.



II.2.4 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'Administration et de Direction au 30/06/2023

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Président du Conseil d'Administration			
M. Khaled BEN JEMAA	44 744	447 440	1,627%
Administrateurs			
ATTIJARI BANK*	1 741 501*	17 415 010	63,327%
M. Mongi TRIMECH	1 678	16 780	0,061%
M. Moez EL GHALI	0	0	0,000%
M.Lassaad M'ZAH	0	0	0,000%
M. Kamel HABBACHI	0	0	0,000%
M. Mohsen BOUZID	0	0	0,000%
Directeur Général			
M. Moez TERZI	0	0	0,000%
Total	1 787 923	17 879 230	65,015%

^{*} Dont 1 702 730 actions sous forme de participations directes et 38 771 actions objet d'un contrat de liquidité.

II.2.5 Nombre d'actionnaires au 30/06/2023

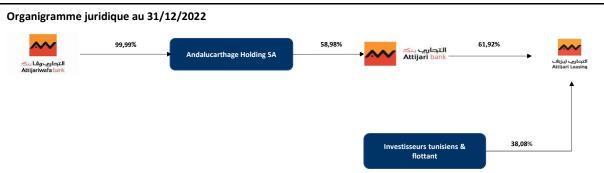
Au 30/06/2023, le capital social de la société Attijari Leasing est réparti entre 356 actionnaires, dont :

- 25 personnes morales (y compris les FCP);
- 330 personnes physiques ;
- 1 reste à convertir.

III. APPARTENANCE D'ATTIJARI LEASING AU GROUPE ATTIJARI BANK

La société Attijari Leasing est une filiale du Groupe Attijari Bank du fait que son capital est détenu à hauteur de 62% par la société mère du groupe, Attijari Bank, qui est une société anonyme intervenant dans le secteur bancaire au capital actuel de 203 709 985 DT divisé en 40 741 997 actions de nominal 5 DT dont 58,98% sont détenues par le consortium hispano-marocain de droit marocain, dénommé Andalucarthage Holding S.A.

Le 15 août 2011, AttijariWafa Bank a racheté la totalité des participations du Grupo Santander dans le capital d'Andalucarthage Holding S.A et détient par conséquent 99,99% du capital d'Andalucarthage Holding S.A.



Source : Attijari Bank



III.1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ATTIJARI BANK AU 31/12/2022

III.1.1 Présentation générale du Groupe Attijari Bank au 31/12/2022

Le groupe Attijari Bank regroupe outre la banque, 9 autres sociétés exerçant dans le secteur financier et le secteur de l'immobilier. Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank se présente comme suit :

Société	Capital social au 31/12/2022 en mDT	Nombre d'actions	Participation directe d'Attijari Bank en nombre d'actions	Participation directe d'Attijari Bank en %	Méthode de consolidation
Attijari Bank	203 710	40 741 997	_	_	IG
Attijari Leasing	27 500	2 750 000	1 702 727	61,92%	IG
Attijari Assurance	10 000	1 000 000	549 998	55,00%	IG
Attijari Intermédiation	5 000	50 000	49 993	99,99%	IG
Attijari Recouvrement	1 000	100 000	99 920	99,92%	IG
Attijari SICAR	26 456	264 555	196 117	74,13%	IG
Attijari Gestion	500	5 000	4 993	99,86%	IG
Attijari Immobilière	150	15 000	14 993	99,95%*	IG
Attijari Finances Tunisie	1 000	10 000	2 493	24,93%	ME
Attijari Obligataire Sicav	166 739	1 663 586	299	0,02%	ME

IG : Intégration Globale ME : Mise en Equivalence

Document de Référence - Attijari Leasing 2023

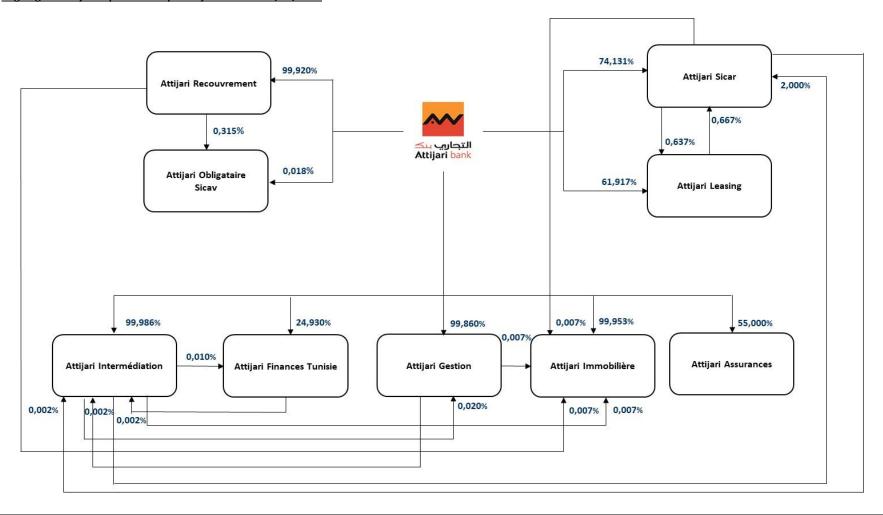
^{*} La participation directe et indirecte d'Attijari Bank dans le capital de la société Attijari Immobilière qui s'élève à 99,98% a été autorisée par la Banque Centrale de Tunisie étant donné que cette participation a été faite en vue de permettre le recouvrement de créances dues à une société immobilière.



III.1.2 Organigramme juridique du groupe Attijari Bank au 31/12/2022

L'organigramme juridique du groupe Attijari Bank arrêté au 31/12/2022, se présente de la manière suivante :

Organigramme juridique du Groupe Attijari Bank au 31/12/2022



Source : Attijari Bank

Document de Référence – Attijari Leasing 2023



III.1.3 Etat des participations réciproques entre les sociétés du Groupe arrêté au 31/12/2022

	Attijari Bank	Attijari Intermédiation	Attijari Recouvrement	Attijari SICAR	Attijari Leasing	Attijari Immobilière*	Attijari Finances Tunisie	Attijari Gestion	Attijari Obligataire SICAV	Attijari Assurances
Attijari Bank		99,986%	99,920%	74,131%	61,917%	99,953%	24,930%	99,860%	0,018%	55,000%
Attijari Intermédiation				2,000%		0,007%	0,010%	0,020%		
Attijari Recouvrement						0,007%				
Attijari SICAR		0,002%			0,637%	0,007%				
Attijari Leasing				0,667%						
Attijari Immobilière										
Attijari Finances Tunisie		0,002%				0,007%				
Attijari Gestion		0,002%				0,007%				
Attijari Obligataire SICAV										
Attijari Assurance										

Source : Attijari Bank

III.1.4 Evènements récents modifiant le schéma financier du Groupe Attijari Bank entre le 31/12/2022 et la date d'élaboration du présent document de référence

Néant.

^{*} La participation directe et indirecte d'Attijari Bank dans le capital de la société Attijari Immobilière qui s'élève à 99,98% a été autorisée par la Banque Centrale de Tunisie étant donné que cette participation a été faite en vue de permettre le recouvrement de créances dues à une société immobilière.



III.1.5 Présentation des filiales du Groupe Attijari Bank

a) Attijari Bank

Dénomination sociale	Attijari Bank		
Date de création	Juillet 1968		
Siège social	24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis		
Forme juridique	Société Anonyme		
Activités	L'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits		
Capital social au 31/12/2022	203 710 mDT		
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022	 ANDALUCARTHAGE Holding SA: 58,98%; Groupe M'ZABI: 10,96%; Groupe Driss: 9,75%; Autres: 20,30%. 		
Capitaux propres au 31/12/2022	960 202 mDT		
Chiffre d'affaires au 31/12/2022	905 148 mDT		
Résultat net au 31/12/2022	186 057 mDT		
Capitaux propres consolidés au 31/12/2022	1 012 474 mDT		
Revenus consolidés au 31/12/2022	993 683 mDT		
Résultat net consolidé du groupe au 31/12/2022	196 294 mDT		

<u>Source</u> : Attijari Bank

b) Attijari Intermédiation

Dénomination sociale	Attijari Intermédiation	
Date de création	Novembre 1995	
Siège social	Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.	
Forme juridique	Société Anonyme	
Activités	L'Intermédiation en bourse et l'intervention pour le compte de ses clients ainsi que pour son propre compte dans toute opération d'achat, de souscription, de vente ou d'échange de titres de toutes natures, toutes les opérations de marché et la gestion de portefeuilles individuels.	
Capital social au 31/12/2022	5 000 mDT	
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022	Attijari Bank : 99,99% ;Autres : 0,01%*	
Capitaux propres au 31/12/2022	5 450 mDT	
Revenus au 31/12/2022	2 204 mDT	
Résultat net au 31/12/2022	639 mDT	

^{*}Dont Attijari SICAR, Attijari Finances Tunisie et Attijari Gestion

<u>Source</u> : Attijari Intermédiation



c) Attijari Recouvrement

Dénomination sociale	Attijari Recouvrement
Date de création	Mars 2001
Siège social	Résidence Omar – Bloc A - 2ème Etage – Montplaisir Ennacim- Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La société a pour objet l'achat des créances pour son propre compte et le recouvrement des créances sous toutes ses formes amiable, judiciaire ou par voie d'arbitrage, pour le compte des tiers.
Capital social au 31/12/2022	1 000 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022	Attijari Bank : 99,92%
Capitaux propres au 31/12/2022	1 416 mDT
Revenus au 31/12/2022	1 730 mDT
Résultat net au 31/12/2022	236 mDT

<u>Source</u> : Attijari Recouvrement

d) Attijari SICAR

Dénomination sociale	Attijari SICAR		
Date de création	Juin 1997		
Siège social	Résidence Fékih (1er étage), Rue des Lacs De Mazurie, Les Berges Du La 1053 Tunis		
Forme juridique	Société Anonyme		
Activités	La participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers avec clause de rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, celles implantées dans les zones de développement régional ou s'engageant pour la promotion de nouvelles technologies ainsi que celles adhérentes au programme de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques.		
Capital social au 31/12/2022	26 456 mDT		
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022	 Attijari Bank: 74,13%; Attijari Intermédiation: 2,00%; Attijari Leasing: 0,67%; Société El Bouniane: 13,03%; Société Tunisienne des Engrais Chimiques" STEC": 3,33%; STIVEL: 1,57%; SOTIAM: 1,13%; Autres: 4,13%. 		
Capitaux propres au 31/12/2022	28 369 mDT		
Revenus au 31/12/2022	2 464 mDT		
Résultat net au 31/12/2022	879 mDT		

<u>Source</u> : Attijari SICAR



e) Attijari Leasing

Dénomination sociale	Attijari Leasing	
Date de création	Décembre 1994	
Siège social	Rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1053 Tunis	
Forme juridique	Société Anonyme	
Activités	Opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, ainsi que les opérations d'affacturage.	
Capital social au 31/12/2022	27 500 mDT	
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022	 Attijari Bank: 61,92%; Attijari SICAR: 0,64%; Groupe BEN JEMAA: 5,20%; Groupe HORCHANI: 9,09%; Groupe KAMOUN: 6,26%; Groupe Sellami: 5,80%; Autres actionnaires: 11,10%. 	
Capitaux propres au 31/12/2022	66 452 mDT	
Revenus au 31/12/2022	59 402 mDT	
Résultat net au 31/12/2022	7 486 mDT	

<u>Source</u> : Attijari Leasing

f) Attijari Immobilière

Dénomination sociale	Attijari Immobilière					
Date de création	2009					
Siège social	95 Avenue de la Liberté Tunis					
Forme juridique	Société Anonyme					
Activités	La promotion immobilière telle que régie par la loi 90-17 du 26 Février 1990 et modifiée par la loi 91-76 du 2 Août 1991. Toutefois, en matière d'acquisitions d'immeubles, son activité se limite à l'acquisition de biens immeubles objets d'hypothèque au profit d'AttijariBank et qui sont cédés dans le cadre des opérations tendant à permettre à ce dernier de recouvrir ses créances.					
Capital social au 31/12/2022	150 mDT					
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022	 Attijari Bank: 99,95%; Attijari Recouvrement: 0,01%; Attijari SICAR: 0,01%; Attijari Finances Tunisie: 0,01% Attijari Gestion: 0,01%; Attijari Intermédiation: 0,01%; Autres: 0,02%. 					
Capitaux propres au 31/12/2022	(2 251) mDT					
Revenus au 31/12/2022	0 mDT					
Résultat net au 31/12/2022	(454) mDT					

<u>Source</u> : Attijari Immobilière



g) Attijari Finances Tunisie

Dénomination sociale	Attijari Finances Tunisie
Date de création	Juillet 2008
Siège social	Immeuble El Baraka, 1 ^{er} étage Rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1053 Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	Le conseil aux entreprises, l'étude, le diagnostic, l'accompagnement et l'assistance et cela dans le cadre de : la restructuration financière ainsi que toutes opérations d'ingénierie financière et de haut de bilan ; la prise d'intérêts directe ou indirecte tant pour elle-même que pour le compte de tiers dans toutes opérations par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association; toute opération financière : introduction en bourse, emprunt obligataire, augmentation de capital, offre publique d'acquisition, etc.
Capital social au 31/12/2022	1 000 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022	 Attijari Finances Corp.: 75,00%; Attijari Bank: 24,93%; Attijari Intermédiation: 0,01%; Autres actionnaires: 0,06%.
Capitaux propres au 31/12/2022	726 mDT
Revenus au 31/12/2022	1 118 mDT
Résultat net au 31/12/2022	(116) mDT

<u>Source</u> : Attijari Finances Tunisie

h) Attijari Gestion

	7					
Dénomination sociale	Attijari Gestion					
Date de création	Juillet 2008					
Siège social	Immeuble FEKIH – Rue des Lacs MAZURIE – Les Berges du Lac – Tunis					
Forme juridique	Société Anonyme					
Activités	La gestion des portefeuilles des valeurs mobilières pour le compte des organismes de placement collectif en valeurs mobilières					
Capital social au 31/12/2022	500 mDT					
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022	 Attijari Bank: 99,86%; Attijari Intermédiation: 0,02%; Autres: 0,12%. 					
Capitaux propres au 31/12/2022	2 035 mDT					
Revenus au 31/12/2022	2 823 mDT					
Résultat net au 31/12/2022	1 446 mDT					

<u>Source</u> : Attijari Gestion



i) Attijari Obligataire SICAV

Dénomination sociale	Attijari Obligataire SICAV
Date de création	Avril 2000
Siège social	Immeuble Fekih Rue des Lacs de Mazurie – Les Berges du Lac 1053 – Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La gestion d'un portefeuille titres par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Il s'agit d'une société d'investissement à capital variable de type obligataire.
Capital social au 31/12/2022	166 739 mDT
Actif net au 31/12/2022	175 924 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022	Attijari Bank : 0,02%.
Revenus au 31/12/2022	11 680 mDT
Résultat net au 31/12/2022	10 545 mDT

<u>Source</u>: Attijari Obligataire SICAV

j) Attijari Assurance

Dénomination sociale	Compagnie Nouvelle d'Assurance – Attijari Assurance					
Date de création	Août 2012					
Siège social	Rue du lac Winnipeg					
Forme juridique	Société Anonyme					
Activités	Opérations d'assurance et de réassurance sur la vie et la capitalisation					
Capital social au 31/12/2022	10 000 mDT					
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2022	Attijari Bank: 55,00%;Wafa Assurance: 45,00%					
Capitaux propres au 31/12/2022	57 591 mDT					
Revenus au 31/12/2022	111 834 mDT					
Résultat net au 31/12/2022	13 158 mDT					

<u>Source</u> : Attijari Assurance



III.1.6 Chiffres clés des sociétés du Groupe Attijari Bank au 31/12/2022

En mDT	Capitaux propres avant affectation	Produit d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total Passifs	Charges financières	Dividendes distribués en 2023 au titre de l'exercice 2022 (en DT/action)
Attijari Bank	960 202	905 148	272 434	186 057	9 943 096	(317 266)	4,000
Attijari Intermédiation	5 450	2 206	466	639	3 862	0	0,000
Attijari Recouvrement	1 416	1 730	354	234	1 398	0	1,900
Attijari SICAR	28 369	3 116	1 101	879	260 113	(13)	3,300
Attijari Leasing	66 452	61 890	10 484	7 486	431 960	(32 565)	1,500
Attijari Immobilière	(2 251)	0	(5)	(454)	3 597	(448)	-
Attijari Finances Tunisie	726	1 173	(24)	(116)	878	(89)	-
Attijari Gestion	2 035	2 823	1 653	1 446	802	0	284,000
Attijari Obligataire Sicav	175 924*	11 680	9 841	10 545	375	0	5,520
Attijari Assurance	57 591	161 083	20 975	13 158	656 802	0	-

^{*} Actif net

Source : Etats financiers arrêtés au 31/12/2022 des filiales du Groupe Attijari Bank

Document de Référence – Attijari Leasing 2023



III.1.7 Les engagements financiers du Groupe Attijari Bank au 31/12/2022

En mDT	Crédits bancaires	Crédits extérieurs	Emprunts obligataires	Fonds gérés	Emprunts et ressources spéciales'	Découverts bancaires	Billets de trésorerie, certificats de leasing et certificats de dépôt	Leasing	TOTAL
Attijari Bank	0	40 947	64 914	0	8 321	0	0	0	114 182
Attijari Intermédiation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attijari Recouvrement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attijari SICAR	0	0	0	252 644	0	0	0	0	252 644
Attijari Leasing	260 623	0	75 334	0	0	0	25 500	297	361 755
Attijari Immobilière	0	0	0	0	0	3 431	0	0	3 431
Attijari Finances Tunisie	0	0	0	0	0	45	0	82	127
Attijari Gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attijari Obligataire SICAV	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attijari Assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	260 623	40 947	140 248	252 644	8 321	3 476	25 500	379	732 139

Source : Etats financiers arrêtés au 31/12/2022 des filiales du Groupe Attijari Bank

Document de Référence – Attijari Leasing 2023



III.2 POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER SOCIETES DU GROUPE ATTIJARI BANK

Afin de répondre à leurs besoins courants de financement, les filiales du Groupe Attijari Bank recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie avalisés par Attijari Bank et souscrits par les sociétés du Groupe dans les conditions du marché.

III.3 RELATIONS ENTRE ATTIJARI LEASING ET LES SOCIETES DU GROUPE ATTIJARI BANK AU 31/12/2022

III.3.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe Attijari Bank

a) Crédit reçus

Au 31/12/2022, les emprunts et certificats de dépôt avec les sociétés du Groupe Attijari Bank se détaillent ainsi :

Etablissement	Solde début (En mDT)	Utilisations (En mDT)	Remboursements	Solde fin	Intérêt
Attijari Bank	127 179	150 000	138 587	138 587	10 795
Attijari Assurance	4 000	-	-	4 000	417
TOTAL	131 179	150 000	138 587	142 592	11 212

Courant 2022, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 11 211 mDT.

b) Prêts octroyés

Au 31/12/2022, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 376 mDT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31/12/2022, à 456 mDT.

 Au 31/12/2022, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari SICAR, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 36 mDT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31/12/2022, à 2 mDT.

Au 31/12/2022, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances
 Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 152 mDT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31/12/2022, à 69 mDT.

III.3.2 Créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe Attijari Bank

a) Créances sur les sociétés du groupe Attijari Bank

Néant.

b) Dettes envers les sociétés du groupe Attijari Bank

Néant.

III.3.3 Apports en capitaux en 2023 avec les sociétés du groupe Attijari Bank

a) Reçus

Néant.

b) Donnés

Néant.



III.3.4 Dividendes et autres rémunérations encaissés par la société Attijari Leasing et distribués par les sociétés du groupe Attijari Bank

En DT	2022	2023
Attijari SICAR	8 820	5 821

^{*}Dividendes distribués au cours de l'année N au titre de l'année N-1

III.3.5 Dividendes et autres rémunérations distribués par la société Attijari Leasing et encaissés par les sociétés du groupe Attijari Bank

Au titre de l'exercice 2022, la société Attijari Leasing a distribué des dividendes à raison de 1,5 DT par action, soit un total de 4 125 000 DT.

Société	Montant en DT
ATTIJARI BANK	2 554 091
Attijari SICAR	26 289
Total	2 580 380

Au titre de l'exercice 2022, la société Attijari Leasing a distribué des jetons de présence à Attijari Bank comme suit :

Société	Montant en DT
ATTIJARI BANK	36 842
Total	36 842

III.3.6 Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe Attijari Bank

✓ Les garanties et sûretés réelles :

a) Reçues

Néant.

b) Données

Néant

✓ Les cautions :

a) Reçues

Néant.

b) Données

Néant.

III.3.7 Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe Attijari Bank

a) Encaissé

Néant.

b) Décaissé

Néant.

III.3.8 Achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou tout autre élément d'actifs avec les sociétés du groupe Attijari Bank

a) Achats

Néant.



b) Ventes

Néant.

III.3.9 Prestations de services reçues ou données

a) Reçues

• Le 28/08/2018, Attijari Leasing a signé avec **Attijari Bank**, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention. Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ére semaine des mois d'avril,

juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2022, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 98 mDT HTVA.

- Au cours de l'exercice 2008, la société Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec
 Attijari Bank portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :
 - ✓ La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
 - ✓ Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
 - ✓ Le suivi des règlements des loyers revenant à Attijari Leasing ;
 - ✓ L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2022, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 395 mDT HTVA.

 Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés.

Au titre de 2022 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 712 mDT HTVA.

- Le 26/12/2022, Attijari Leasing a signé un contrat de mandatement exclusif avec Attijari Finances
 Tunisie pour la valorisation du portefeuille titres de participation (fonds gérés). L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :
 - ✓ Attijari Finances Tunisie adresse à Attijari Leasing une requête d'informations requise en vue de l'exécution de la mission ;
 - ✓ Attijari Finances Tunisie procèdera à l'évaluation financière des sociétés à travers la méthode des Discounted Cash Flows, des comparables boursiers ainsi qu'à travers la méthode des transactions comparables.

En rémunération des prestations rendues, Attijari leasing paye à **Attijari Finances Tunisie** des honoraires forfaitaires de 10 mDT.

Courant 2022, la charge constatée à ce titre s'élève à **10 mDT**.

- Le 30/12/2021, Attijari Leasing a conclu un contrat de conseil avec Attijari Finances Tunisie afin de l'accompagner dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires. L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :
 - ✓ La conception et l'élaboration de document de référence
 - √ L'envoi au Conseil du marché Financier
 - ✓ Le suivi avec les autorités de marché jusqu'à l'obtention du visa du Conseil de marché financier



En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera **Attijari Finances Tunisie** les honoraires suivants :

Un honoraire forfaitaire de **70 mDT HTVA** exigible comme suit :

- √ 60 mDT HTVA Préparation du document de Référence « ATTIJARI LEASING 2022-1 »
- √ 10 mDT HTVA exigible à l'obtention du visa du document de référence
- ✓ Honoraires de succès de 0.65% HT applicables sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires 2022 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription.

Courant 2022, la charge constatée à ce titre s'élève à 265 mDT HTVA.

 Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari Intermédiation en tant qu'intermédiaire agrée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, **Attijari Intermédiation** perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 mDT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 4 mDT HTVA.

- Au 30/11/2021, Attijari Leasing a souscrit auprès d'Attijari Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la règlementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. En vertu de ce contrat Attijari Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2022, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 139 mDT. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.
- Courant mars 2018, Attijari Leasing a conclu avec la société Attijari Recouvrement un contrat de mandat pour agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances auprès de ses clients. En contrepartie de ces prestations, Attijari Recouvrement perçoit une rémunération égale à 50% des sommes recouvrées en principal et en intérêts. En 2022, le montant facturé par Attijari Recouvrement s'élève à 7 mDT HT.

b) Données

Néant.

III.3.10 Contrat de gestion

 Attijari Leasing a conclu, le 11/10/2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2022, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

III.3.11 Contrat de location

Attijari Leasing a conclu, en date du 31/03/2009, un contrat de location avec **Attijari Finances Tunisie** en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.



La location est consentie et acceptée pour la somme de **3 000 DT HTVA** payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25/11/2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31/03/2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1^{er} avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2022, s'élèvent à **68 mDT HTVA**.

égale à 1% du montant initial du fonds géré.

III.3.12 Fonds gérés

 La société Attijari Leasing a mis, le 22/03/2012 à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 ».

En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds géré.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à 5% hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **8 mDT HTVA**.

 La société Attijari Leasing a mis, le 13/03/2014 à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 ».
 En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds géré.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à 5% hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **15 mDT HTVA**. En outre, les prélèvements s'élèvent à **2 mDT HTVA**.

 La société Attijari Leasing a mis, le 23/03/2015 à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 ».
 En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes,

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à 5% hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **25 mDT HTVA**. En outre, les prélèvements s'élèvent à **2 mDT HTVA**.

La société Attijari Leasing a mis, le 17/03/2016 à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 ». En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds géré.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à 5% hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **10 mDT HTVA**. En outre, les prélèvements s'élèvent à **1 mDT HTVA**.

La société Attijari Leasing a mis, le 21/03/2017 à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 ».
 En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds géré.



En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à 10% hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **20 mDT HTVA**. En outre, les prélèvements s'élèvent à **2 mDT HTVA**.

La société Attijari Leasing a mis, le 07/03/2018 à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 ». En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds géré. En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à 10% hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **25 mDT HTVA.** En outre, les prélèvements s'élèvent à **0,2 mDT HTVA**.

La société Attijari Leasing a mis, le 18/03/2019 à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 ». En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds géré. En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à 10% hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **25 mDT HTVA**. En outre, les prélèvements s'élèvent à **1 mDT HTVA**.

- La société Attijari Leasing a mis, le 24/03/2020 à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 ».
 En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à :
 - ✓ Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % hors taxes sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
 - ✓ Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% hors taxes sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à 10% hors taxes sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **10 mDT HTVA.**

- Attijari Leasing a mis, le 24/03/2021, à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 10 ».
 En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari SICAR perçoit une commission de gestion égale à :
 - ✓ Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % hors taxes sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
 - ✓ Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% hors taxes sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.
 - ✓ Commission de performance égale à : 10 % hors taxes sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à

14 mDT HTVA.

 Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 11 ».



En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari SICAR perçoit une commission de gestion égale à :

- ✓ Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire...);
- ✓ Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.

Une commission de performance égale à :

✓ 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2022, le montant des commissions de gestion et de performance constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **9 mDT HTVA**.

III.3.13 Transfert des ressources

a) Reçues

Néant.

b) Données

Néant.

- III.4 RELATIONS DE LA SOCIETE ATTIJARI LEASING AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AUTRES QUE LES SOCIETES DU GROUPE ATTIJARI BANK AU 31/12/2022
- III.4.1 Prêts octroyés et crédits reçus auprès des autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

a) Crédits Reçus

Néant.

b) Prêts octroyés

 A la clôture de l'exercice 2022, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit la société CIVILE IMMOBILIERE EL HAMD (dans laquelle elle a des dirigeants en commun) et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 44 001 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31/12/2022, à 1 DT.

 A la clôture de l'exercice 2022, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing au profit la société DES VIANDES ET D'ELEVAGE SOVIE (dans laquelle elle a des dirigeants en commun) s'élève à 117 155 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31/12/2022, à 37 356 DT.

 A la clôture de l'exercice 2022, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing au profit la société TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES (dans laquelle elle a des dirigeants en commun) s'élève à 20 682 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31/12/2022, à 1 DT.

III.4.2 Créances et dettes commerciales avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

a) Créances commerciales

Néant.

b) Dettes commerciales

Néant.

III.4.3 Apports en capitaux en 2022 avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe

Néant.



III.4.4 Dividendes et autres rémunérations encaissés par la société Attijari Leasing et décaissés par les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

Néant.

III.4.5 Dividendes et autres rémunérations décaissés par la société Attijari Leasing et encaissés par les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

 Au titre de l'exercice 2022, les dividendes et autres rémunérations décaissés par la société Attijari Leasing et encaissés par les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe se présentent comme suit :

Nom ou raison sociale	Nb d'actions	Dividendes en DT	Jetons de présence en DT	Rémunération en tant que membre de comité
TOTAL GROUPE KAMOUN	<u>172 076</u>	<u>258 114</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
M. Habib KAMOUN	95 803	143 705	0	0
COMPAGNIE ARABE DE PROMOTION IMMOBILIERE (CAPI)	67 870	101 805	0	0
CAPITAL ET INVESTISSEMENT	8 403	12 605	0	0
TOTAL GROUPE BEN JEMAA	<u>142 892</u>	<u>214 338</u>	<u>21 053</u>	<u>3 750</u>
M. Khaled BEN JEMAA	44 744	67 116	21 053	3 750
ITTC	11 036	16 554	0	0
STE D'AUTOMOBILE ET DE MATERIEL (SAM)	87 112	130 668	0	0
TOTAL RACHED HORCHANI	<u>249 997</u>	<u>374 996</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
HORCHANI FINANCE	249 997	374 996	0	0
TOTAL AUTRES	<u>3 972</u>	<u>5 958</u>	<u>58 947</u>	<u>26 250</u>
M. Said SEBTI représentant légal d'Attijari Bank	0	0	10 526	0
M. Mohsen BOUZID	0	0	8 421	3 000
M. Kamel HABBACHI	0	0	10 526	3 750
M. Lasaad M'ZAH	2 294	3 441	8 421	6 000
M. Moez EL GHALI	0	0	10 526	7 500
M. Mongi TRIMECH	1 678	2 517	10 526	3 000
M. Ilyes MATKI	0	0	0	3 000
Total	568 937	853 406	80 000	30 000

<u>Source</u> : Attijari Leasing

III.4.6 Obligations et engagements de la société Attijari Leasing envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31/03/2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31/03/2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21/06/2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018, par le conseil d'administration tenu le 16/05/2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021 et par le conseil d'administration tenu le 30/05/2022 pour une durée de trois exercices 2022-2024. Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction. Le montant des rémunérations brutes perçues par M. MOEZ TERZI au titre de l'exercice 2022, s'élève à 208 343 DT. La charge supportée à ce titre en 2022 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève 264 980 DT.



Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. La charge supportée à ce titre en 2022 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève à 137 500 DT.

III.4.7	Garanties, suretés réelles et cautions données ou reçues des autres parties liées autres que
	les sociétés du Groupe

	les sociétés du Groupe	
√	Les garanties et sûretés réelles :	

a) Reçues

Néant.

b) Données

Néant.

✓ Les cautions :

c) Reçues

Néant.

d) Données

Néant.

III.4.8 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

a) Encaissé

Néant.

b) Décaissé

Néant.

III.4.9 Achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou tout autre élément d'actif avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

a) Achats

Néant.

b) Ventes

Néant.

III.4.10 Prestations de services reçues ou données

a) Reçues

Néant.

b) Données

Néant.

III.4.11 Contrats de gestion

Néant.

III.4.12 Contrats de location

Néant.

III.4.13 Fonds gérés

Néant.



III.4.14 Transfert de ressources

a) Reçues

Néant.

b) Données

Néant.

III.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES D'ATTIJARI LEASING

En DT		2022	2021	2020
Capital social		27 500 000	27 500 000	27 500 000
Nombre d'actions		2 750 000	2 750 000	2 750 000
Dividende global		4 125 000	3 300 000	1 375 000
Dividende par action		1,5	1,2	0,5
	% du nominal	15,00%	12,00%	5,00%
Date de paiement		25/05/2023	24/05/2022	28/05/2021

III.6 MARCHE DES TITRES D'ATTIJARI LEASING

Les titres de capital d'Attijari Leasing sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2022, les emprunts obligataires émis par Attijari Leasing sur le marché obligataire se présentent comme suit :

Intitulé de l'emprunt	Montant émis (En DT)	Taux	Durée	Encours au 31/12/2022 (En DT)
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	7,75%	7ans	4 430 000
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	7,85%	7ans	6 304 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	7,90%	7ans	1 600 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	8,20%	5ans	336 000
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	TMM + 2,30%	5ans	3 664 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	8,35%	7ans	3 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	11,00%	5ans	3 480 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	TMM + 2,75%	5ans	4 520 000
Emprunt obligataire 2020-1 sub	30 000 000	10,25%	5ans	18 000 000
Emprunt obligataire 2022-1 A	28 088 000	10,00%	5ans	28 088 000
Emprunt obligataire 2022-1 B	1 912 000	TMM + 2,75%	5ans	1 912 000
Total	149 910 000			75 334 000

III.7 NOTATION D'ATTIJARI LEASING

En date du **18/10/2022**, l'agence de notation internationale Fitch Ratings² a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la société tunisienne « Attijari Leasing » à **'A- (tun)'** avec perspective stable et la note nationale à court terme à **'F2 (tun)'**.

La notation d'Attijari Leasing de « A-(tun) » reflète le soutien potentiel direct de l'actionnaire de référence Attijari Bank Tunisie à 66%, et le soutien indirect de la banque marocaine Attijariwafa Bank (AWB). Attijari Leasing est une société de deuxième rang bien implantée dans le secteur du leasing en Tunisie (11% de part de marché sur la base des actifs à fin 2021). L'engagement d'Attijariwafa Bank sur le marché tunisien reste intact malgré l'environnement opérationnel difficile. AL bénéficie d'une gestion de bonne qualité, souvent issue de sa société mère. Les synergies croissantes avec la société mère sont avantageuses, car elles renforceraient davantage les mesures de contrôle des risques. La

² Traduction française faite par Attijari Finances Tunisie



société a maintenu son ratio *Non-performing loans « NPL »* à 12,9 % à la fin du premier semestre 22, ce qui est inférieur à la moyenne du secteur.

Les notations d'Attijari Leasing pourraient être améliorées si le rôle et l'importance stratégique de la société au sein du Groupe Attijari Bank Tunisie, se renforcent.

Ci-après le lien de Fitch ratings relatif à cette notation: <u>Fitch Affirms National Ratings of Seven Tunisian NBFIs; Upgrades Unifactor to 'BBB-(tun)' (fitchratings.com)</u>



DEFINITION DES NOTES NATIONALES

	NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)			
F1+(xxx) Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.				
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.			
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.			
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.			
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.			
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.			

San Communication	NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payé en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.



Le tableau suivant décrit l'évolution des notes attribuées à la société Attijari Leasing depuis mars 1999 :

Date de modification	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note LT
12/03/1999	F2	BBB+	
20/07/2000	F2	BBB+	
27/03/2003	F2	BBB+	
16/06/2003	F3	BBB	Négative
16/04/2004	F3	BBB	Négative
08/04/2005	F3	BBB-	Stable
03/06/2005	F3	BBB-	
06/10/2005	В	BB-	
26/04/2006	В	B+	Stable
08/02/2008	В	B+	
11/08/2008	В	BB+	Stable
26/06/2009	В	BB+	Stable
11/05/2010	В	BB+	Stable
09/02/2011	В	BB+	Stable
01/07/2011	В	BB+	Stable
07/09/2011	В	BB+	Stable
04/07/2012	В	BB+	Stable
13/02/2013	В	BB+	Stable
07/02/2014	В	BB+	Stable
14/03/2014	В	BB+	Stable
06/02/2015	В	BB+	Stable
24/03/2016	В	BB+	Stable
02/06/2017	В	BB+	Stable
21/03/2018	В	BB+	Stable
07/11/2019	F3	BBB-	Stable
10/06/2020	F2	A-	Stable
28/10/2020	F2	A-	Stable
22/10/2021	F2	A-	Stable
18/10/2022	F2	A-	Stable



Chapitre 3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE D'ATTIJARI
LEASING ET SON EVOLUTION



I. APERÇU DU SECTEUR DU LEASING TUNISIEN

I.1 CADRE REGLEMENTAIRE

I.1.1 Lois régissant le secteur

L'activité des sociétés de leasing est régie par les lois suivantes :

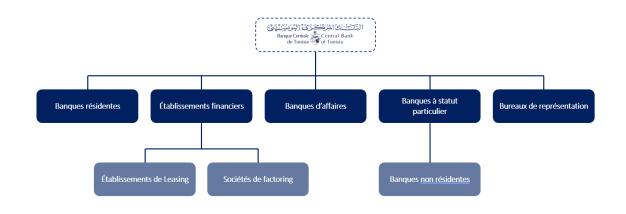
- Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et aux établissements financiers.
- Loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994;
- Loi n°77-37 du 25 mai 1977 régissant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux d'immeubles ou des locaux à usage commercial, industriel ou artisanal ;
- Loi n°85-108 du 6 décembre 1985 portant encouragement d'organismes financiers et bancaires travaillant essentiellement avec les non-résidents.

I.1.2 Organisation du secteur du leasing tunisien

Les établissements financiers en Tunisie sont placés sous le contrôle et la supervision de la Banque Centrale de Tunisie dont les principaux rôles sont :

- Veiller sur la politique monétaire ;
- Contrôler la circulation monétaire et veiller au bon fonctionnement des systèmes de paiement et garantir sa stabilité, sa solidité, son efficacité ainsi que sa sécurité ;
- Préserver la stabilité et la sécurité du système financier.

Structure du système financier tunisien





I.2 HISTORIQUE

L'activité du leasing en Tunisie a été instaurée en 1984 date à laquelle la première société de leasing, à savoir Tunisie Leasing, a été créée.

Cette activité est venue consolider le paysage des services financiers en Tunisie afin de contribuer au financement de l'économie tunisienne et de relayer le financement par endettement bancaire.

Les produits proposés par les sociétés de leasing ont connu un franc succès principalement auprès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) tunisiennes qui voient en cette solution de financement une alternative au crédit bancaire.

I.3 Presentation du secteur du credit-bail tunisien

Le secteur du leasing occupe une place de taille dans le paysage financier tunisien. Sa contribution au financement de l'économie prend de plus en plus d'ampleur.

En 2022, les mises en force ont atteint 1 898 MDT contre 1 639 MDT en 2021, enregistrant ainsi une hausse de 16% sur cette période.

La nature du tissu économique tunisien composé principalement de PME fait que le recours au secteur du leasing s'intensifie d'une année à l'autre. La célérité du traitement du dossier et la souplesse des procédures de financement restent les points forts du secteur. De ce fait, le recours au financement leasing est devenu le choix préféré pour un grand nombre de sociétés.

Le secteur de leasing recèle des potentialités de croissance considérables. Sauf événements exceptionnels, les professionnels sont unanimes quant à l'évolution favorable du secteur.

En Tunisie, la majorité des banques disposent actuellement d'une filiale de crédit-bail. A ce jour, il existe huit sociétés de leasing en Tunisie dont sept sont cotées sur la bourse de Tunis.

Société	Raison sociale	Cotation	Principaux actionnaires
TLF	Tunisie Leasing et Factoring	Cotée	Groupe Amen
TJL	Attijari Leasing	Cotée	Attijari Bank
CIL	Compagnie Internationale de Leasing	Cotée	Société Générale Financière
ATL	Arab Tunisian Lease	Cotée	Arab Tunisian Bank
BH Leasing	BH Leasing	Cotée	Banque de l'Habitat
BTK Leasing (ex AIL)	BTK Leasing	Non cotée	Banque Tuniso-Koweitienne
Best Lease	Best Lease	Cotée	Al Tawfik Development House, Al-Baraka Bank
HL	Hannibal Lease	Cotée	Groupe Djilani

Source : BVMT

Le taux de pénétration du secteur ne cesse d'augmenter grâce à un recours croissant des PME au produit leasing.

Toutes les sociétés de leasing se sont penchées sur la maîtrise du coût des ressources et ce, afin d'assurer l'équilibre de leurs situations financières. L'émission des emprunts obligataires reste la forme préférée de refinancement.

II. HISTORIQUE D'ATTIJARI LEASING

Attijari Leasing a été créée en décembre 1994 sous la dénomination de Général Leasing avec un capital initial de 5 000 000 DT, porté à 7 500 000 DT en mars 1999.

La société a été introduite à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis en juillet 1999 par une Offre Publique de Vente portant sur 225 000 titres soit 30% du capital ce qui lui a permis de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit à 20% pour une période de 5 ans à partir de l'année d'ouverture du capital et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 2 de la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier. Cet avantage a pris fin avec la clôture de l'exercice 2003.



Attijari Leasing a pour activité principale la réalisation des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles ainsi que le factoring qui a démarré en juillet 2002 et qui assure le suivi de l'encours commercial, la gestion du poste client et le financement à court terme des entreprises.

En avril 2000, le capital social de la société a été porté à 10 MDT.

En 2005, Attijari Leasing a commencé à connaître des difficultés. En effet, suite à la requalification de certaines opérations réalisées par la société, l'administration fiscale a effectué un contrôle portant sur les exercices 2001 à 2004. Ce contrôle a généré une dette fiscale définitive d'un montant de 4,9 MDT, payable sur 7 ans. De ce fait, Attijari Leasing a vu ses comptes lourdement plombés par la constitution d'une provision pour risque fiscal suite au redressement intervenu en juillet 2005 au titre de la TVA relative au financement du matériel spécifique effectué durant les exercices 2003 et 2004. L'irrecevabilité de la qualification de « leasing » par l'administration fiscale au titre des transactions précitées du fait de l'inexistence d'une partie importante de matériels, a mis à la charge d'Attijari Leasing, la TVA déduite à tort par elle. Ces évènements ont perturbé sensiblement l'activité d'Attijari Leasing au cours des exercices 2004, 2005 et 2006.

En décembre 2005 et dans le cadre du développement des activités de la société, de consolidation de ses capitaux permanents et en vue de se conformer aux obligations des autorités de tutelle en ce qui concerne les ratios spécifiques au secteur de leasing, le capital d'Attijari Leasing a été porté à 12,5 MDT.

En janvier 2008, et afin de se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et de l'article 20 de la loi 2001- 65 relative aux établissements de crédit, et en vue de résorber une partie des pertes antérieures qui plombent le bilan de la société, le capital social d'Attijari Leasing a été réduit à concurrence de 3,750 MDT en le portant de 12,5 MDT à 8,750 MDT, et ce par l'annulation de 375 000 actions de nominal 10 dinars chacune. Cette réduction du capital a été suivie d'une augmentation le portant de 8,750 MDT à 21,250 MDT. Cette opération s'est inscrite dans le cadre de la recapitalisation de la société et de la consolidation de ses fonds propres en vue de se conformer aux obligations légales et à celles des autorités de tutelle en ce qui concerne les ratios spécifiques au secteur de leasing.

Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc..., avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions.

Dans ce cadre, la société Attijari Leasing a mis en place les dispositions ci-dessous et ce, en vue de se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser sa situation :

- Démission de M. Moez TERZI, Directeur Général d'Attijari Leasing, de son poste d'administrateur de la Société, telle que mentionnée au niveau de l'AGO du 28/04/2017;
- Nomination de M. Khaled BEN JEMAA en tant que président du conseil d'administration par le Conseil d'Administration du **16/05/2019**.
- Décision d'augmentation de capital de la société Attijari Leasing, telle qu'approuvée par l'AGE du 28/04/2017, portant le capital de 21 250 000 DT à 27 500 000 DT.

En 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/04/2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6 250 000DT pour le porter de 21 250 000 DT à 27 500 000DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3 750 000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1er janvier 2017.
- Par apport en numéraire pour un montant de 2 500 000 DT par la création de 250 000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DTde prime d'émission, portant jouissance au 1^{er} Janvier 2017.



III. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING AU 31/12/2022

III.1 SITUATION D'ATTIJARI LEASING PAR RAPPORT AU SECTEUR AU 31/12/2022

Le tableau ci-après retrace l'évolution du secteur de leasing tunisien sur la période 2020-2022 :

En MDT	Ensem	Ensemble du secteur			ari Leasin	g	Part de Marché d'Attijari Leasing		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Approbations	1 705	2 091	2 357	244	283	337	14,3%	13,5%	14,3%
Mises en force	1 379	1 639	1 898	181	205	238	13,1%	12,5%	12,5%
Encours financiers	3 649	3 493	3 541	440	416	420	12,0%	11,9%	11,9%

Source : Attijari Leasing

III.2 EVOLUTION DES APPROBATIONS D'ATTIJARI LEASING

A fin 2022, les approbations enregistrent une hausse de 19,1% par rapport à leur niveau de 2021. Sur la période 2020-2022, les approbations enregistrent une hausse annuelle moyenne de 17,5% s'établissant à 337,339 MDT en 2022 contre 244,243 MDT en 2020.

En MDT	2020	2020 2021		Var.21/20	Var.22/21	TCAM 22/20
	2020			en %	en %	en %
Approbations	244,243	283,176	337,339	15,9%	19,1%	17,5%

III.2.1 Répartition des approbations par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des approbations, sur la période 2020-2022, réparties par type de bien :

F- MDT	202	20	2021		2022		Var.21/20	Var.22/21
En MDT	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %	en %
Mobilier	237,337	97,17%	274,937	97,09%	323,830	96,00%	15,8%	17,8%
Immobilier	6,906	2,83%	8,239	2,91%	13,510	4,00%	19,3%	64,0%
Total	244,243	100,00%	283,176	100,00%	337,339	100,00%	15,9%	19,1%

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

III.2.2 Répartition des approbations par secteur

La répartition des approbations d'Attijari Leasing, sur la période 2020-2022, par secteur se présente comme suit :

En MDT	202	2020		2021		2022		Var.22/21
LII WIDI	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %	en %
ВТР	16,143	6,61%	18,333	6,47%	25,989	7,70%	13,6%	41,8%
Agriculture	33,330	13,65%	36,654	12,94%	35,928	10,65%	10,0%	(2,0%)
Industrie	34,005	13,92%	36,226	12,79%	45,635	13,53%	6,5%	26,0%
Services	156,562	64,10%	186,483	65,85%	225,841	66,95%	19,1%	21,1%
Tourisme	4,203	1,72%	5,480	1,94%	3,946	1,17%	30,4%	(28,0%)
Total	244,243	100,00%	283,176	100,00%	337,339	100,00%	15,9%	19,1%

En 2022, les secteurs « Services » et « Industrie » représentent 80,48% des approbations totales d'Attijari Leasing.



III.2.3 Répartition des approbations par type de matériel

La répartition des approbations d'Attijari Leasing par type de matériel sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

En MDT	202	20	202	21	202	22	Var.21/20	Var.22/21
EII MIDI	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %	en %
Véhicule	141,760	58,04%	173,399	61,23%	198,168	58,74%	22,3%	14,3%
Camionnette	31,577	12,93%	31,510	11,13%	41,927	12,43%	(0,2%)	33,1%
Matériel industriel	10,125	4,15%	16,880	5,96%	18,001	5,34%	66,7%	6,6%
Camion	33,085	13,55%	31,743	11,21%	38,320	11,36%	(4,1%)	20,7%
Matériel BTP	10,038	4,11%	13,395	4,73%	13,873	4,11%	33,4%	3,6%
Immobilier	6,906	2,83%	8,239	2,91%	13,509	4,00%	19,3%	64,0%
Bus	7,813	3,20%	2,020	0,71%	6,891	2,04%	(74,1%)	241,2%
Matériel médical	2,938	1,20%	5,990	2,12%	6,649	1,97%	103,9%	11,0%
Total	244,243	100,00%	283,176	100,00%	337,339	100,00%	15,9%	19,1%

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes d'approbations, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel industriel.

III.3 EVOLUTION DES MISES EN FORCE D'ATTIJARI LEASING

A fin 2022, les mises en force s'établissent à 237,845 MDT contre 204,625 MDT à fin 2021, enregistrant ainsi une hausse de 16,2% sur la période considérée.

En MDT	2020	2021	2022	Var.21/20	Var.22/21	TCAM 22/20 en %
Mises en force	180,789	204,625	237,845	13,2%	16,2%	14,7%

III.3.1 Répartition des mises en force par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des mises en forces, sur la période 2020-2022, réparties par type de bien :

En MDT	20:	2020		2021		22	Var.21/20	Var.22/21
EN MIDI	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %	en %
Mobilier	173,568	96,01%	197,798	96,66%	232,336	97,68%	14,0%	17,5%
Immobilier	7,221	3,99%	6,827	3,34%	5,509	2,32%	(5,5%)	(19,3%)
Total	180,789	100,00%	204,625	100,00%	237,845	100,00%	13,2%	16,2%

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

III.3.2 Répartition des mises en force par secteur

La répartition des mises en force d'Attijari Leasing par secteur, sur la période 2020-2022, se présente comme suit :

En MDT	202	2020		2021		2022		Var.22/21
LITWIDT	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %	en %
ВТР	9,233	5,11%	13,331	6,51%	14,766	6,21%	44,4%	10,8%
Agriculture	27,651	15,29%	26,479	12,94%	29,544	12,42%	(4,2%)	11,6%
Industrie	26,181	14,48%	25,189	12,31%	30,914	13,00%	(3,8%)	22,7%
Services	114,153	63,14%	135,476	66,21%	159,259	66,96%	18,7%	17,6%
Tourisme	3,571	1,98%	4,150	2,03%	3,361	1,41%	16,2%	(19,0%)
Total	180,789	100,00%	204,625	100,00%	237,845	100,00%	13,2%	16,2%



En 2022, les secteurs « Services » et « Industrie » représentent 79,96% des mises en force totales d'Attijari Leasing.

III.3.3 Répartition des mises en force par type de matériel

La répartition des mises en force d'Attijari Leasing par type d'équipement, sur la période 2020-2022, se présente comme suit :

F- MDT	202	20	20:	21	202	22	Var.21/20	Var.22/21
En MDT	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %	en %
Véhicule	90,329	49,96%	135,487	66,21%	153,159	64,39%	50,0%	13,0%
Camionnette	41,442	22,92%	20,583	10,06%	32,917	13,84%	(50,3%)	59,9%
Matériel industriel	9,454	5,23%	9,471	4,63%	8,770	3,69%	0,2%	(7,4%)
Camion	20,722	11,46%	19,484	9,52%	26,158	11,00%	(6,0%)	34,3%
Matériel BTP	5,624	3,11%	10,111	4,94%	7,172	3,02%	79,8%	(29,1%)
Immobilier	7,221	3,99%	6,827	3,34%	5,509	2,32%	(5,5%)	(19,3%)
Bus	3,645	2,02%	1,764	0,86%	2,139	0,90%	(51,6%)	21,2%
Matériel médical	2,351	1,30%	0,898	0,44%	2,022	0,85%	(61,8%)	125,2%
Total	180,789	100,00%	204,625	100,00%	237,845	100,00%	13,2%	16,2%

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes de mises en force, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel industriel.

III.4 EVOLUTION DES ENCOURS FINANCIERS D'ATTIJARI LEASING

A fin 2022, les encours financiers s'établissent à 419,712 MDT contre 415,724 MDT à fin 2021, enregistrant ainsi une hausse de 1,0% sur la période 2020-2022.

Les encours financiers sont déterminés comme suit :

En MDT	2020	2021	2022
Encours financiers figurant au niveau des états financiers	459,903	436,553	436,604
Contrats en instance de MEF	0,552	1,535	0,499
Créances échues	0,981	1,113	1,355
Contrats suspendus (ordinaires et contentieux)	18,707	18,181	15,038
Encours financiers	439,663	415,724	419,712

III.4.1 Répartition des encours financiers par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des encours financiers, sur la période 2020-2022, répartis par type de bien :

En MDT	20:	2020		2021		2022		Var.22/21
EIIWDI	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %	en %
Mobilier	409,842	93,22%	386,774	93,04%	394,613	94,02%	(5,6%)	2,0%
Immobilier	29,821	6,78%	28,950	6,96%	25,099	5,98%	(2,9%)	(13,3%)
Total	439,663	100,00%	415,724	100,00%	419,712	100,00%	(5,4%)	1,0%

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.



III.4.2 Répartition des encours financiers par secteur

La répartition des encours financiers d'Attijari Leasing par secteur d'activité sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

En MDT	202	2020		2021		22	Var.21/20	Var.22/21
EII MDI	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %	en %
ВТР	40,152	9,13%	30,459	7,33%	28,643	6,82%	(24,1%)	(6,0%)
Agriculture	63,095	14,35%	54,370	13,08%	52,077	12,41%	(13,8%)	(4,2%)
Industrie	59,271	13,48%	58,513	14,07%	57,804	13,77%	(1,3%)	(1,2%)
Services	257,069	58,47%	263,697	63,43%	273,199	65,09%	2,6%	3,6%
Tourisme	20,076	4,57%	8,685	2,09%	7,989	1,90%	(56,7%)	(8,0%)
Total	439,663	100,00%	415,724	100,00%	419,712	100,00%	(5,4%)	1,0%

En 2022, les secteurs « Services », « Industrie » et « Agriculture » représentent 91,27% des encours financiers totaux d'Attijari Leasing.

III.4.3 Répartition des encours financiers par type de matériel

La répartition des encours financiers d'Attijari Leasing par type d'équipement, sur la période 2020-2022, se présente comme suit :

En MDT	202	20	202	21	202	22	Var.21/20	Var.22/21
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	en %	en %
Véhicule	207,492	47,19%	214,033	51,48%	237,973	56,70%	3,2%	11,2%
Camionnette	30,811	7,01%	57,244	13,77%	57,098	13,60%	85,8%	(0,3%)
Matériel industriel	27,965	6,36%	26,802	6,45%	19,754	4,71%	(4,2%)	(26,3%)
Camion	61,033	13,88%	50,542	12,16%	49,240	11,73%	(17,2%)	(2,6%)
Matériel BTP	28,981	6,59%	23,795	5,72%	18,265	4,35%	(17,9%)	(23,2%)
Immobilier	29,821	6,78%	28,950	6,96%	25,099	5,98%	(2,9%)	(13,3%)
Bus	9,980	2,27%	8,231	1,98%	6,433	1,53%	(17,5%)	(21,8%)
Matériel médical	43,580	9,91%	6,126	1,47%	5,850	1,39%	(85,9%)	(4,5%)
Total	439,663	100,00%	415,724	100,00%	419,712	100,00%	(5,4%)	1,0%

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes des encours financiers, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions, l'immobilier et le matériel Industriel.



III.4.4 Analyse des engagements sur la clientèle leasing au 31/12/2022

En mDT	2020	2021	2022	Var.21/20 en %	Var.22/21 en %
Total des engagements sur la clientèle (a)	513 621	494 605	492 067	(3,7%)	(O E%)
Montant des engagements	313 021	434 003	492 007	(3,770)	(0,5%)
courants sur la clientèle	453 951	434 262	441 914	(4,3%)	1,8%
Montant des créances classées					
leasing (b)	59 670	60 343	50 153	1,1%	(16,9%)
Dont actifs classe 4	41 606	44 453	38 815	6,8%	(12,7%)
Dont actifs classe 3	7 040	8 332	4 591	18,3%	(44,9%)
Dont actifs classe 2	11 024	7 558	6 747	(31,4%)	(10,7%)
Provisions + agios réservés (c)	38 522	39 674	32 118	3,0%	(19,0%)
Provisions	33 952	34 841	27 312	2,6%	(21,6%)
Provisions pour dépréciation des encours Provisions pour dépréciation des	11 874	12 484	9 235	5,1%	(26,0%)
impayés	21 206	21 381	16 962	0,8%	(20,7%)
Provisions additionnelles	873	976	1 115	11,8%	14,2%
Agios réservés	4 570	4 833	4 806	5,8%	(0,6%)
Ratio des créances classées (b/a)	11,62%	12,20%	10,19%	5,0%	(16,5%)
Taux de couverture des créances classées (c/b)	64,56%	65,75%	64,04%	1,8%	(2,6%)

III.5 EVOLUTION DE L'ACTIVITE FACTORING

En mDT	2020	2021	2022	Var.21/20 en %	Var.22/21 en %
Acheteurs Factorés	12 531	11 404	10 097	(9,0%)	(11,5%)
Commissions de factoring	255	339	452	32,9%	33,3%
Commissions de financement	1 568	1 403	1 703	(10,5%)	21,4%
Total des produits de factoring	1 823	1 742	2 155	(4,4%)	23,7%

Le solde net du poste « Acheteurs Factorés » au 31/12/2022 s'élève à 10 097 mDT contre 11 404 mDT à fin 2021 enregistrant ainsi une baisse de 11,5% sur cette période.

On constate également :

- Une hausse des commissions de factoring qui passent de 339 mDT en 2021 à 452 mDT en 2022, enregistrant ainsi une hausse de 33,3%;
- Une hausse des commissions de financement de 1 403 mDT en 2021 à 1 703 mDT en 2022, soit une hausse de 21,4%.



Analyse et classification des créances de Factoring :

En mDT	2020	2021	2022	Var.21/20 en %	Var.22/21 en %
Total des engagements sur la					(
clientèle Factoring (a)	14 007	14 296	11 908	2,1%	(16,7%)
Montant des engagements courants sur la clientèle Factoring	12 895	13 257	10 772	2,8%	(18,7%)
Montant des créances classées					
Factoring (b)	1 112	1 039	1 136	(6,6%)	9,3%
Dont actifs classe 4	618	1 039	1 136	68,2%	9,3%
Dont actifs classe 3	494	-	-	(100,0%)	n,s
Dont actifs classe 2	-	-	-	n,s	n,s
Provisions + agios réservés (c)	900	1 039	1 136	15,4%	9,3%
Provisions	782	923	974	18,0%	5,5%
Agios réservés	118	116	161	(1,8%)	38,8%
Ratio des créances classées (b/a)	7,94%	7,27%	9,54%	(8,4%)	31,2%
Taux de couverture des créances classées (c/b)	80,96%	100,00%	100,00%	23,5%	0,0%



INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 31/03/2023 **III.6**

1 er Trimestre 2023		PRE	MIER TRIMESTRE		EXERCICE 2022 **
		2023 *	2022 **	Var en %	EXERCICE 2022
Approbations		-	-		
Répartition des approbations / secteurs & par types	Total	86 606	79 271	9%	337 339
2-1 Agriculture	Mobilier	8 980	10 269	-13%	35 928
-	Immobilier	0	0		0
2-2 Industrie	Mobilier	10 447	8 793	19%	42 079
	Immobilier	0	252		3 556
2-3 Bâtiment,Travaux publics	Mobilier	5 177	4 437	17%	25 860
·	Immobilier	0	0		130
2-4 Tourisme	Mobilier	1 292	1 121	15%	3 946
	Immobilier	0	0		0
2-5 Services et commerce	Mobilier	59 979	51 113	17%	216 017
	Immobilier	730	3 286	-78%	9 824
Mises en force					
Répartition des mises en force / secteurs et / types	Total	70 064	54 188	29%	237 845
4-1 Agriculture	Mobilier	7 146	10 168	-30%	29 544
	Immobilier	0	0		0
4-2 Industrie	Mobilier	9 640	5 627	71%	28 987
	Immobilier	0	174		1 926
4-3 Bâtiment,Travaux publics	Mobilier	4 182	2 293	82%	14 637
, ,	Immobilier	0	0		130
4-4 Tourisme	Mobilier	749	604	24%	3 361
	Immobilier	0	0		0
4-5 Services et commerce	Mobilier	45 791	33 998	35%	155 807
	Immobilier	2 556	1 324	93%	3 453
Total des engagements en cours		500 038	492 093	1,6%	492 067
Total des engagements classés		55 740	63 931	-13%	50 153
Trésorerie Nette		26 327	15 150	74%	20 490
Structure des Ressources		352 121	359 614	-2%	361 754
Dont emprunts obligataires		20%	20%	0%	21%
Dont emprunts bancaires		74%	70%	6%	71%
Dont emprunts étrangers		5%	9%	-44%	7%
Dont certificat de dépôt		1%	1%	0%	1%
Capitaux propres ***		66 375	62 440	6%	58 965
Revenus bruts de Leasing (1)		68 529	67 279	2%	272 111
Revenus nets de leasing		15 707	15 268	3%	61 890
Produits nets de leasing		7 180	7 376	-3%	29 289
Total charges d'exploitat° hors provisions		4 405	4 009	10%	14 215

^{*} Données non auditées

^{****} Données fion auditées

*** Données financières définitives et auditées

*** Total des capitaux propres sans tenir compte du résultat de la période

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparait plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication



IV. ORGANISATION D'ATTIJARI LEASING

IV.1 PROCEDURES GENERALES

Attijari Leasing répond aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015 et a renouvelé sa certification à ladite norme pour une nouvelle période 2021-2024.

De ce fait, le système de management de la qualité de la société reste toujours orienté vers une satisfaction en continue des besoins de sa clientèle et tient compte désormais :

- du contexte économique dans lequel évolue la société (cadre réglementaire, évolutions technologiques, etc.) et des attentes et exigences des différentes parties prenantes ou liées;
- une identification et mesure des risques et opportunités à tous les process et les différents niveaux de l'organisation.

La société est articulée autour de l'approche processus et a identifié 10 processus qui sont répartis entre processus de management, processus de réalisation et processus support.

Ce système qui est présenté dans un manuel qualité permet de :

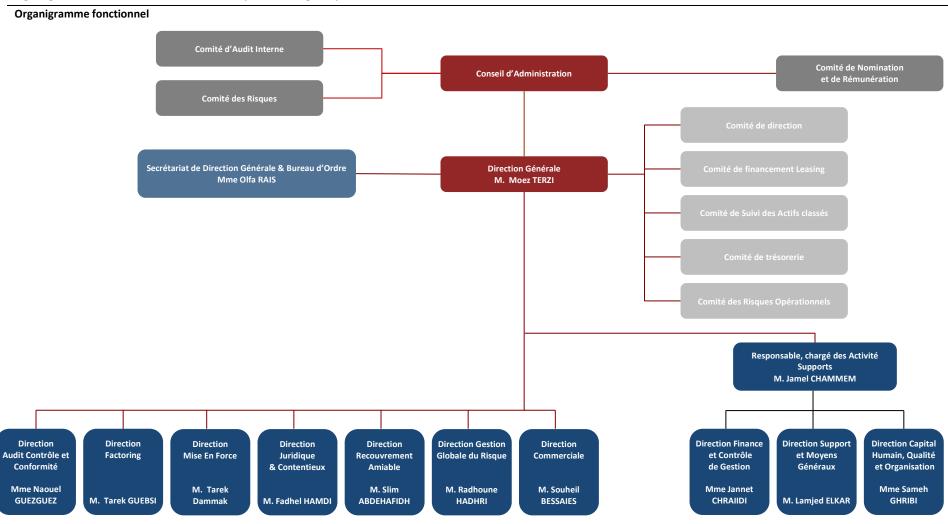
- Préserver et améliorer la compétitivité de l'entreprise ;
- Favoriser la synergie avec les structures d'Attijari Bank, l'actionnaire de référence de la société,
 et particulièrement avec le réseau afin de développer l'activité commerciale;
- Optimiser le rapport coût/rendement des opérations d'Attijari Leasing ;
- Limiter la progression des charges d'exploitation ;
- Améliorer la qualification et l'efficacité de l'équipe par la formation continue et le recrutement de cadre compétent d'une part et la réorganisation de l'entreprise d'autre part;
- Assurer l'adhésion du personnel d'Attijari Leasing aux normes du Groupe Attijari Bank, et le respect du code de déontologie du Groupe;
- Améliorer la qualité de prestations de la Société.



IV.2 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL ET GOUVERNANCE D'ATTIJARI LEASING

IV.2.1 Organigramme fonctionnel d'Attijari Leasing

L'organigramme fonctionnel actuel d'Attijari Leasing, se présente comme suit :



Document de Référence – Attijari Leasing 2022



IV.2.2 Gouvernance

Conformément aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie, la création d'un Comité de Nomination et de Rémunération a été décidée, en vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 03/08/2022.

a) Conseil d'Administration

L'AGO du 28/04/2022 a renouvelé la nomination des administrateurs composant le Conseil d'administration de la société pour un nouveau mandat de trois ans 2022-2024. Le renouvellement des mandats des membres des comités des risques et d'audit interne et du Directeur Général M. Moez TERZI a été fixé lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 30/05/2022.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale et peuvent être pris parmi ou en dehors des actionnaires.

Conformément à l'article 23 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son administration.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration est assisté par les comités suivants :

i) Comité d'Audit Interne

Le Comité d'Audit Interne est chargé de :

- Vérifier les informations et apprécier la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maitrise des risques;
- Examiner les insuffisances du système de contrôle interne et prendre les mesures qui corrigent ces insuffisances ;
- Contrôler et coordonner les activités des structures chargées du contrôle et donner son avis au Conseil d'Administration sur la désignation des responsables de l'Audit Interne et du Contrôle de la conformité;
- Proposer la nomination des Commissaires Aux Comptes et des Auditeurs Externes et formuler des remarques sur leurs programmes et les résultats de leurs contrôles;
- Veiller à ce que la structure d'Audit Interne soit dotée de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

Créé en 2009, le Comité d'Audit Interne est composé, selon le Conseil d'Administration du **30/05/2022**, comme suit :

- Président : M. Lassaad M'ZAH ;
- Membres: M. Mohsen BOUZID, M. Mongi TRIMECH;
- Le comité d'Audit Interne comprend, en outre, M. Elyes MAATKI, représentant le groupe Ben Jemaa,
 M. Karim ZAHIDI, le responsable Audit Interne de Attijari Bank, et M. Mourad TRABELSI, le responsable Finance de Attijari Bank et son secrétariat est assuré par le responsable Audit Interne de Attijari Leasing.

L'AGO du **26/04/2023** a fixé la rémunération de ce comité, au titre de l'exercice 2023, à 15 000 dinars nets.



ii) Comité des Risques

Créé en 2013, le Comité des Risques est chargé de superviser la gestion des risques au sein de l'organisation. Il est composé, selon le Conseil d'Administration du **30/05/2022**, comme suit :

- Président : M. Moez EL GHALI ;
- Membres: M. Kamel HABBACHI et M. Khaled BEN JEMAA;
- Le comité des risques comprend en outre, M. Khaled HATTAB, le responsable Gestion Globale des Risques de Attijari Bank, son secrétariat est assuré par le responsable Gestion Globale des Risques de Attijari Leasing.

L'AGO du **26/04/2023** a fixé la rémunération de ce comité, au titre de l'exercice 2023, à 15 000 dinars nets.

iii) Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de Nomination et de Rémunération d'Attijari Leasing est chargé d'assister le Conseil d'Administration, notamment dans la conception et le suivi des politiques :

- de nomination, de rémunération, et de remplacement du Président du Conseil d'Administration et de ses membres, des Comités, des Cadres supérieurs, des fonctions clés et des fonctions de contrôle.
- de gestion des situations de conflit dintérêts.

Créé en **2022**, le Comité de Nomination et de Rémunération est composé, selon le Conseil d'Administration du **03/08/2022**, comme suit :

- Président : M. Said SEBTI ;
- Membres: M. Kamel HABBACHI et M. Mohsen BOUZID;
- Le secrétariat du comité est assuré par la Responsable du Capital Humain d'Attijari Leasing.

L'AGO du **26/04/2023** a fixé la rémunération de ce comité, au titre de l'exercice 2023, à 15 000 dinars nets.

b) Direction Générale

La Direction générale est assurée par M. Moez TERZI. Il a été reconduit dans ses fonctions par le **Conseil d'Administration** du **30/05/2022** pour un nouveau mandat de 3 exercices commençant en 2022 et se terminant au premier conseil qui se tiendra en 2024 après l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice de 2024.

Selon l'article 24 des statuts de la société et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société.

La Direction Générale a pour mission principale :

- La réalisation de la stratégie et la politique générale de l'entreprise;
- L'optimisation d'utilisation des ressources pour atteindre les objectifs arrêtés par le Conseil d'Administration ;
- La réalisation du processus adéquat lui permettant l'identification, la mesure et le contrôle des risques encourus et la surveillance de l'efficacité du système de contrôle interne mis en place.

Pour l'accomplissement de sa mission, la Direction Générale est assistée par les comités suivants :

i) Comité de Direction

Il est composé du Directeur général, du Directeur chargé des Activités de Supports, du Directeur Commercial, du Directeur Juridique et Contentieux, du Directeur Mise en Force, du Directeur gestion globale des risques, du Directeur Support et Moyens Généraux, du Responsable recouvrement amiable, Responsable capital humain, Responsable contrôle général.



Le comité de direction, qui se réunit une fois par mois, est un organe d'échange et de concertation qui assiste le directeur général dans le pilotage de la performance globale d'Attijari leasing et la mise en œuvre de la stratégie décidée par le conseil d'administration.

ii) Comité de Financement Leasing

Le Comité de Financement Leasing est composé du Directeur Général, du Directeur Commercial et du Directeur Gestion Globale des Risques.

Ce comité a pour mission de statuer sur les demandes de financement relatif aux relations dont l'engagement net est inférieur ou égal à 500 mDT (y compris la demande en cours), pour un financement leasing mobilier de matériels standards, spécifiques ou immobilier.

iii) Comité de Suivi des Actifs classés

Il est composé du Directeur général, Directeur de la Gestion Globale des Risques « GGR » d'Attijari Bank, Directeur du Pôle recouvrement Judiciaire et Contentieux d'Attijari Bank, du Directeur chargé des Activités Supports, du Directeur Gestion Globale des Risques d'Attijari Leasing, Directeur Juridique et Contentieux, du Responsable recouvrement amiable, et du Responsable de la classification.

Le comité de suivi des actifs classés est une instance interne de décision qui a pour mission la discussion des prévisions annuelles de recouvrement amiable et contentieux, examen et discussions de la répartition du portefeuille des créances classées entre les unités du recouvrement, suivi des réalisations et des prévisions de recouvrement, validation de l'ajustement de classes proposé par les unités du recouvrement, élaboration d'un point de situation mensuelle sur les actifs classés de la société.

iv) Comité de Trésorerie

Le Comité de Trésorerie est composé du Directeur Général, du Directeur chargé des Activités Supports, du Directeur Finance et Contrôle de Gestion, du Responsable de trésorerie.

Ce comité a pour mission de statuer sur l'évaluation des réalisations en matière de trésorerie, les prévisions des périodes à venir (à 30 jours environ), les plans d'action en termes de remboursement, tirage, négociation des conditions d'emprunts, nouvelles demandes d'emprunt, de placement, de rachat. Proposition de mise en place, d'ajustement ou d'actualisation de procédure, de tarification (commission, frais, etc.).

v) Comité des risques opérationnels

La mise en œuvre d'un dispositif de GRO vise à court terme à améliorer et à structurer la gestion des risques opérationnels dans toutes les entités en assurant la cohérence du dispositif en termes de normes, de méthodes et d'outils au sein de la Société et en inculquant aux métiers une véritable culture de gestion du risque opérationnel.

Le Comité Central Risques Opérationnels se réunit une fois chaque trimestre

Les membres sont :

- Le Directeur Générale : président du comité
- Les responsables de direction ou correspondant risque Opérationnel désigné: Membre
- Le GRO (Responsable Gestion des Risque opérationnels): Secrétaire de la Séance

V. SYSTEME DU CONTROLE INTERNE

V.1 LE CONTROLE INTERNE

Attijari Leasing a poursuivi en 2022 le renforcement du dispositif de contrôle interne, déjà mis en place depuis des années, ambitionnant un raffermissement des obligations règlementaires, une meilleure couverture de l'ensemble des structures de l'établissement et un accompagnement de son développement, tout en maîtrisant les risques.



Une modification a été effectuée au niveau du référentiel de contrôle, la première suite à la diffusion des nouvelles notes de service et des mises à jour au niveau des procédures, la seconde est dans le cadre de l'intégration et digitalisation des contrôles permanents d'Attijari Leasing sur l'outil E-@TLAS. Le projet de digitalisation et de transformation des référentiels de contrôle d'Attijari Leasing a été lancé en septembre 2022 en collaboration avec l'équipe de Conformité & Contrôle interne d'Attijari Bank. L'outil E-@ATLAS permet l'industrialisation des dispositifs de Contrôle Interne via la mise en place d'un outil Groupe et contribue ainsi à :

- L'efficacité opérationnelle : numérisation, agilité de déploiement, charge de reporting, meilleure allocation des contrôles ... ;
- La vision centralisée des dysfonctionnements ;
- L'ancrage du contrôle de 1^{er} niveau et la diffusion de la culture de contrôle;
- Le reporting réguliers, ciblés, automatisés et disponibles à différents niveaux hiérarchiques ;
- La capacité à benchmark intra-groupe sur la base d'indicateurs de pilotage standardisés ;
- Le levier de développement et d'image du Groupe : Accréditations, eppels d'offres, notation, etc.

V.2 LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

Le dispositif de conformité a été renforcé sur plusieurs axes dont la lutte anti-blanchiment d'argent et financement du terrorisme qui s'est enrichie par :

- La mise à jour courant 2018 de la procédure LAB-FT spécifiant les rôles attribués à chacun des intervenants en fonction de leur fonction et métier et les alertes systématiques à analyser. Ces alertes sont remontées automatiquement via pipeline au service conformité, et par le service risque par mail;
- La mise à jour courant 2018 du manuel de procédure et de la politique de lutte contre le blanchiment d'argent conformément à la réglementation en vigueur ;
- L'insertion d'une fiche KYC (Know Your Customer) numérique dans le système d'information utilisé pour l'entrée en relation pour les financements leasing ;
- L'attribution des contrôles LAB-FT à la fonction Contrôle de Conformité, dont un responsable ayant une certification en la matière ;
- Le suivi de formations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, addressées aux divers intervenants et assurées par le responsable conformité. Ces formations sont ciblées et adaptées aux divers intervenants en fonction des risques et des métiers ;

Courant l'exercice 2022, Attijari leasing a mis en place un système informatique « Reis » de lutte antiblanchiment au niveau des activités Leasing et Factoring. Ce dernier traitera les deux volets suivants :

- Le filtrage automatique des clients et le calcul de la cotation Risque LAB/FT;
- Le reporting, le profiling et la déclaration de toutes opérations suspectes.

La plateforme « Reis » est actuellement, en phase de production.

V.3 LE CONTROLE PERIODIQUE

L'Audit Général, en charge du Contrôle Périodique, constitue la 3^{ème} ligne de défense et s'assure à travers ses interventions périodiques, notamment du fonctionnement des autres lignes de défense, et apporte des recommandations pour leur amélioration dans le cadre de ses travaux. Le rôle de l'Audit Général consiste principalement à :

 S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de gouvernance, de contrôle permanent et de gestion globale des risques et fournir son évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité des processus mis en place pour contrôler ses activités et gérer ses risques en faisant des propositions pour améliorer leur efficacité.



 Réaliser des contrôles périodiques sur la conformité des opérations et s'assurer que les risques encourus par chaque entité auditée sont identifiés et gérés d'une manière appropriée et faire état des problèmes significatifs liés aux processus de contrôle et d'organisation des activités d'Attijari Leasing et de ses Agences.

Cette entité exerce la responsabilité du Contrôle Périodique pour l'ensemble des entités. Ses responsabilités, ses pouvoirs et son positionnement sont définis dans la Charte d'Audit qui lui confère l'indépendance nécessaire à l'exercice de ses responsabilités. Les résultats des travaux de l'Audit Général sont communiqués à la Direction Générale et au Comité d'Audit Interne.

V.4 LES MISSIONS PERMANENTES

- Contrôle et Vérification de l'identité des fournisseurs d'exploitation.
- Mise à jour des listes provenant de la Commission nationale de lutte contre le terrorisme (CNLT).
- Vérification et contrôle des blacks List de la BCT.
- Mise à jour des listes relative à des Personnes ayant fait l'objet de confiscation ou gel de leurs avoirs selon les correspondances de la BCT.
- Mise à jour des listes relative à des Personnes nécessitant une vigilance particulière (liste des demandes d'informations BCT et/ou CTAF)».
- Traitement des alertes des transactions suspectes.

Toutefois, le rapport des Commissaires Aux Comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2022 a révélé certaines défaillances au niveau du système de contrôle interne notamment en ce qui concerne :

- ✓ Absence d'un Risk Appetite Statement validé par le conseil d'administration ;
- √ Absence de contrôle lors de la saisie de l'échéancier d'emprunt et du TMM au niveau du logiciel « FYN system » ;
- ✓ Absence d'instauration systématique de la base sectorielle au niveau du logiciel PROLEASE;
- ✓ Absence d'automatisation des calculs des intérets courus sur les financements de factoring ;
- ✓ L'absence d'une cartographie des risques opérationnels de non conformité ;
- √ Absence d'un outil de comptabilité analytique ;
- ✓ L'absence d'un diagnostic complet du système d'information actuel (couverture et limites fonctionnelles, sécurité, fiabilité des données...) sur sa capacité pour accompagner le développement futur de la société ;
- ✓ Suivi non optimal du risque de liquidité ;
- ✓ Absence d'une application de suivi et de consommation budgétaire ;
- ✓ L'incomplétude du dossier juridique et l'absence de documents justifiants la situation financière de certains clients peuvent aggraver le risque de défaut de paiement des créances ;
- ✓ L'accumulation de tâches incompatibles au niveau de l'activité Factoring qui ne fait pas partie du périmètre couvert par le contrôle permanent ;
- Non application de l'hypothèse de la comptabilité d'engagement pour le traitement des acquisitions des immobilisations propres de la société ;
- ✓ Traitement des écritures manuelles sur WCompta et absence du paramétrage de l'établissement des états financiers qui nécessite un travail manuel de préparation ;
- Absence de processus clair et formalisé de gestion des transactions avec les parties liées.



VI. SYSTEME D'INFORMATION

Le système d'information d'Attijari Leasing couvre toutes les lignes de métiers de la société :

VI.1 LE PARC INFORMATIQUE

Tout le parc serveurs d'Attijari Leasing est mis en place dans les Datacenters d'Attijari Bank tout en assurant le déploiment et intégration de solutions de haute disponibilité (cluster), virtualisation des systèmes.

Seul le serveur Proxy reste à la Salle de serveurs Attijari Leasing et joue le rôle d'un serveur de secours pour la connexion internet.

VI.2 LA CONNECTIVITE

a) Domaine

Toute l'infrastructure d'Attijari Leasing est sous le contrôle du domaine d'Attijari Bank nommé « Bank-sud ».

Les utilisateurs, les postes de travail ainsi que les serveurs sont connectés au domaine principal « Bank-sud » sous forme d'une unité d'organisation nommée « Filiale Leasing ».

b) Attijari Leasing - Banque Centrale

La connexion d'Attijari Leasing vers la Banque Centrale est routée vers le Serveur Centraliseur d'Attijari Bank tout en gardant le profil indépendant que le profil de la Banque.

c) Attijari Leasing – Attijari Bank

Attijari Leasing est reliée à Attijari Bank à travers une liaison Fibre Optique à haut débit.

d) Attijari Leasing: Siège – Agences

Attijari Leasing est reliée avec ses agences à travers une liaison Fibre Optique à haut débit.

e) Attijari Leasing – Local

Un serveur DHCP attribue automatiquement les adresses IP des postes de travail au sein du siège d'Attijari Leasing.

f) Attijari Leasing - Internet

Attijari Bank prend en charge la connexion Internet d'Attijari Leasing à travers des profils de PROXY FORCEPOINT bien définis.

g) Attijari Leasing - Téléphone

Attijari Leasing exploite un réseau téléphonique IP qui est centralisé chez les serveurs de téléphonie Attijari Bank.

VI.3 LA SECURITE DU MATERIEL

Attijari Leasing assure la sécurité matérielle du parc informatique en respectant les normes de sécurité dans ses salles des serveurs : détecteurs d'incendie, onduleurs, deux Pare-feux en redondance, aération et le maintien d'une température idéale grâce à son système de basculement

des climatiseurs qui assure leurs fonctionnements sans arrêts.

VI.4 LES LOGICIELS

a) Environnement du travail

Attijari Leasing gère un parc informatique qui se compose de 133 postes de travail dont 109 bureautiques et 24 ordinateurs portables en utilisant le système d'exploitation WINDOWS 10.

b) Applications métiers

Dans le cadre de son exploitation, Attijari Leasing utilise les applications suivantes :



Application	Outil de développement	Base de données	Observations
Prolease	WinDev	SQL server	Solution de traitement des opérations de leasing
Profactor	WinDev	SQL server	Solution de traitement des opérations de factoring
Wcompta	WinDev	SQL server	Solution de traitement des opérations comptables

Etant donné que l'activité principale d'Attijari Leasing est le crédit-bail, l'application la plus utilisée par le personnel est « Prolease ».

Prolease est un progiciel dédié exclusivement aux sociétés de leasing. Il est constitué de modules fonctionnels indépendants, organisés autour d'une base de données relationnelle unique destinée à la gestion globale des opérations de leasing.

c) Solutions internes d'Attijari Leasing

Afin d'améliorer la qualité du système d'information, Attijari Leasing utilise les applications suivantes :

MICROSOFT SHAREPOINT

La plateforme SHAREPOINT est un site web représentant un espace de stockage centralisé pour les documents et les informations.

Cette plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer les tâches suivantes :

- ✓ Consulter les différents communiqués de la société (Notes de service, notes d'information, etc.);
- ✓ Coordonner des projets, des calendriers et des agendas ;
- Echanger des idées et revoir des documents ou des propositions ;
- ✓ Partager des documents ou des informations au sein de la société.

SERVICE HELP DESK

Le service Help Desk est un site web local qui aide à organiser et suivre les demandes ou les réclamations fournies par le personnel au niveau du support technique, physique ou logistique.

d) Sécurité logicielle

<u>ANTIVIRUS</u>

Pour la protection contre les virus et les logiciels malveillants, Attijari Leasing exploite l'antivirus SYMANTEC END POINT utilisé aussi par Attijari Bank suivant une politique de mise à jour centralisée.

DONNEES

Pour la protection des données, le serveur de sauvegarde prend en charge de sauvegarder les bases de données, les machines virtuelles et les applications métier grâce au logiciel SYMANTEC BACKUPEXEC suivant les politiques suivantes :

- Une sauvegarde quotidienne des journaux des bases des données ;
- Une sauvegarde hebdomadaire des bases de données SQL;
- ✓ Une sauvegarde mensuelle des machines virtuelles ;
- ✓ Une sauvegarde instantanée lors de chaque mise à jour de l'application métier.

RESEAUX

Pour la protection contre les intrusions internes et externes, Attijari Leasing exploite deux Pare-Feux en redondance avec la technologie HA (High Availability) et l'architecture de sécurité VDOM (Domaine Virtuel).



VII. POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF D'ATTIJARI LEASING

VII.1 POLITIQUE DE RECRUTEMENT

Depuis sa restructuration en 2008, Attijari Leasing a entrepris un important programme de transformation et de renforcement de son réseau. Ceci a nécessité la mise en place d'un plan de recrutement qui a permis d'intégrer, entre 2008 et 2022, 64 employés.

VII.2 POLITIQUE DE FORMATION

Attijari Leasing s'est dévoué à identifier et à développer les compétences de l'ensemble de ses équipes, à travers la mise en place d'un plan de formation déclinant les orientations et les objectifs de l'établissement. La formation active du personnel constitue un axe névralgique pour répondre au mieux aux besoins de ses clients qui sont devenus de plus en plus exigeants et en phase avec les nouvelles technologies du digital et de la correspondance à distance en général.

Plusieurs thèmes ont été identifiés, proposés et réalisés dans ce cadre.

La société continue à faire participer son personnel aux actions de formation à chaque fois que le besoin se fait sentir ou les thèmes proposés par les cabinets de formation répondent aux attentes de la société en matière de leasing surtout pour les aspects gestion des risques, fiscalité, audit, analyse financière, etc.

Durant l'année 2022, 48 collaborateurs ont bénéficié d'actions de formations.

VII.3 POLITIQUE D'INTERESSEMENT

Attijari Leasing a continué en 2022 son action de motivation de son personnel lancée en 2010 et a attribué des primes à ses commerciaux en fonction de leurs performances.

VII.4 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

VII.4.1 Structure de l'effectif par catégorie socioprofessionnelle

Catégorie	2020	2021	2022	Var.21/20 en %	Var.22/21 en %
Cadres	92	91	95	(1,1%)	4,4%
Exécution	15	15	12	0,0%	(20,0%)
Stagiaires	1	3	5	200,0%	66,7%
Total	108	109	112	0,9%	2,8%
Taux d'encadrement ³	85,2%	83,5%	84,8%	-	-

En 2022, l'évolution de l'effectif d'Attijari Leasing s'est caractérisée notamment par la hausse du nombre des stagiaires.

VII.4.2 Structure de l'effectif par tranche d'âge et par sexe

La répartition de l'effectif d'Attijari Leasing, sur la période 2020-2022, par tranche d'âge se décline de la manière suivante :

³ Taux d'encadrement : le rapport entre le nombre de cadres d'une part et l'effectif total d'autre part.



Répartition de l'effectif par tranche d'âge

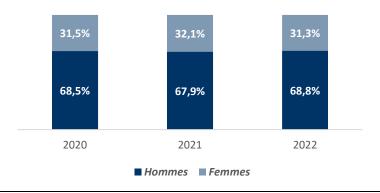


<u>Source</u> : Attijari Leasing

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, en 2022, les moins de 40 ans représentent 49,1% de l'effectif global d'Attijari Leasing.

La répartition de l'effectif d'Attijari Leasing, sur la période 2020-2022, par sexe se décline comme suit :

Répartition de l'effectif par sexe



Source : Attijari Leasing

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, les femmes représentent 31,3% de l'effectif total d'Attijari Leasing en 2022. Cette présence renseigne sur l'importance accordée à la mixité au sein de la Société.

VII.4.3 Turnover

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des départs et des recrutements enregistrés par Attijari Leasing au cours de la période 2020-2022 :

Turnover	2020	2021	2022
Recrutements ⁴ (1)	1	3	5
Départs (2)	0	2	2
Solde (1) – (2)	1	1	3

⁴ Ne tenant pas compte des détachés d'Attijari Bank



VIII. FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING

En tant qu'établissement financier, Attijari Leasing est confrontée aux risques suivants :

VIII.1 LE RISQUE DE TAUX

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 en date du 28/11/2006, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Pour Attijari Leasing, ce risque se manifeste principalement dans les cas suivants :

- L'augmentation du taux de refinancement sur le marché en défaveur de la société dont la structure des taux est fixe, c'est un risque couru ;
- Pour tous le secteur de leasing; ce risque sera atténué par le recours à des refinancements à taux fixe (emprunts obligataires et/ ou bancaires);
- La diminution de la marge est due à la concurrence et au nombre élevé des sociétés de leasing opérant sur le marché.

Pour faire face à ce risque, Attijari Leasing a cherché :

- En premier lieu à diversifier ses ressources de financement auprès des banques de la place ou auprès du marché financier tant à taux fixes et variables que court et moyen terme.
- La généralisation des financements à taux variables indexés sur le TMM pour les différents paliers. Ceci est mis en place pour les contrats « small ticket » inférieurs à 80 mDT, ainsi que les contrats immobiliers, en attendant qu'il soit généralisé pour tous les autres types de financements et ce, afin de faire face à la hausse du TMM et à la diminution de la marge de profit.

VIII.2 LE RISQUE DE LIQUIDITE

L'article 38 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque et afin d'assurer convenablement le suivi des engagements d'Attijari Leasing envers ses fournisseurs de matériels de leasing et pouvoir assurer en conséquence les engagements de financement envers sa clientèle, un comité de trésorerie hebdomadaire est tenu pour le suivi des engagements de la société, d'assurer à temps la gestion des ressources nécessaires au financement afin d'éviter tout risque de taux ou de liquidité et d'honorer dans les délais ses engagements.

VIII.3 LE RISQUE DE SOLVABILITE

Attijari Leasing suit d'une manière préventive et rapprochée son exposition par rapport aux limites réglementaires. En effet, ses ratios sont dans les normes réglementaires :

En %	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
RATIO DE SOLVABILITE (RS)	14,79%	17,06%	16,69%
RATIO TIER 1 (RT1)	9,51%	10,99%	11,34%

VIII.4 LE RISQUE DE CONTREPARTIE (OU DE CREDIT) ET NOTATION INTERNE

Selon les dispositions de l'article 22 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 en date du 28/11/2006, le risque de crédit s'entend du risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Pour se prémunir contre ce risque, Attijari Leasing a renforcé ses structures depuis fin 2008 par la mise en place d'un département de gestion des risques.

Ce département est chargé de l'analyse des risques, de s'assurer de l'adéquation des demandes de financement par rapport aux besoins des clients, à leur capacité de remboursement et compte tenu de l'environnement économique dans lequel opère le client.



Attijari Leasing ne traite qu'avec les contreparties, personnes physiques ou morales, bénéficiant d'une bonne réputation et exerçant des activités licites et jugées honorables. Les équipes commerciales sont responsables pour recueillir les informations pertinentes sur la clientèle, en excluant la clientèle qui serait répertoriée dans les bases négatives (interdits de comptes/ chéquiers, contentieux, terrorisme, lutte anti-blanchiment, etc.). Si une contrepartie n'honore pas sa signature auprès d'Attijari Leasing ou du système bancaire, elle ne peut plus prétendre à de nouvelles attributions de crédit auprès d'Attijari Leasing sauf en cas de leur régularisation rapide.

Si un règlement amiable se traduit par un abandon de créances en principal ou en intérêt, après accord par l'instance habilitée formellement, la contrepartie (Groupe ou individuelle) ne peut plus prétendre à des concours auprès d'Attijari Leasing, sauf décision contraire et formelle du Comité habilité.

Les directions commerciales doivent également s'assurer de la bonne origine et du caractère licite des ressources de la clientèle.

Par ailleurs, les garanties et sûretés sont exigées en tant qu'atténuateur du risque de contrepartie. Elles sont prises en compte pour leur valeur économique et font l'objet d'actualisation périodique.

Ainsi, le processus d'octroi des prêts est basé sur des limites de financements par opération et du niveau d'engagement au niveau d'Attijari Leasing (révisables périodiquement) en plus du déploiement de l'outil de notation interne de contrepartie « ANADEFI » à l'instar de la maison mère. Cette notation permet à Attijari Leasing d'être en conformité avec les exigences réglementaires et servira pour l'application des normes IFRS 9 dans l'établissement des bilans consolidés du groupe Attijari Bank.

VIII.5 LE RISQUE DE MARCHE

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter de la fluctuation des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Attijari Leasing n'est pas exposé au risque de change, dans la mesure où ses avoirs et engagements sont contractés et libellés en Dinars tunisiens.

VIII.6 LE RISQUE DE REGLEMENT

Selon l'article 42 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19, le risque de règlement s'entend comme étant le risque de survenance au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus lorsque ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Attijari Leasing gère ce risque en deux phases :

- 1ère phase : au niveau de la direction du recouvrement amiable et ce, par le suivi et les actions de recouvrement des impayés inférieurs à 90 jours.
- 2ème phase : au niveau de la direction juridique et contentieux et ce, par le suivi et les actions judiciaires de recouvrement des impayés supérieurs à 90 jours.

Le Comité de Recouvrement se réunit régulièrement et se charge de la coordination et du suivi des résultats des actions.

VIII.7 LE RISQUE OPERATIONNEL

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de carences ou défaillances attribuables à la conception, l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maitrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :



- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels ;
- Le recensement des incidents avérés ;
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

L'année 2022 a été marquée par la mise en place d'un logiciel REIS-RO permettant le traitement automatique et intégré des incidents déclarés par les différents services de la société et les correspondants risques opérationnels par métier.

Selon la cartographie des risques établie, un traitement prioritaire a été consacré en 2022 aux risques sévères (Risque fort, critique et inacceptable selon critères en interne) et moyens détectés et ce, par la mise en place des DMR (dispositif de maitrise des risques) correspondants permettant de maitriser les risques opérationnels soulevés.

Sur un autre plan, l'année 2022 a également été marquée par la bonne progression de la mise en place du Plan de Continuité d'Activité d'Attijari Leasing, qui a été mené en coordination avec le groupe et qui prévoit 6 phases, à savoir :

- Phase 1 : Prise de connaissance et cadrage du projet ;
- Phase 2 : Analyse des besoins ;
- Phase 3 : Stratégie de continuité ;
- Phase 4 : Formalisation des différents plans PCA dont le plan de communication, le plan de secours informatique (PSI) et un plan de gestion des crises ;
- Phase 5 : Élaboration du plan MCO (Maintien en Conditions Opérationnelles)
- Phase 6 : Formation.

Toutes les phases ont été achevées à l'exception de la phase 5, en cours de finalisation, et relative à l'élaboration du plan MCO, de tests de validation PCA, tests PSI, etc.

VIII.8 LE RISQUE DE BLANCHIMENT D'ARGENT ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME

Ce risque se définit par la probabilité qu'une entité ou une institution financière soit utilisée comme moyen pour dissimuler l'origine illicite de fonds et pour financer des activités terroristes. Le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme est encadré par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2017-08 du 19/09/2017 portant sur les règles de contrôle interne.

Attijari Leasing a mis en place plusieurs actions afin de limiter ce risque :

- La mise à jour des procédures et du manuel de procédure.
- L'introduction d'une fiche KYC numérique pour l'entrée en relation avec les clients.
- Les contrôles LAB-FT sont désormais effectués par la fonction de contrôle de conformité, et des formations ont été dispensées aux collaborateurs concernés.
- La mise en place d'un système informatique de lutte anti-blanchiment, qui inclut le filtrage automatique des clients, le calcul de la cotation du risque LAB/FT, ainsi que le reporting et la déclaration des opérations suspectes.
- Une évaluation de la politique de lutte anti-blanchiment et l'élaboration d'une cartographie des risques LAB/FT qui est en cours de finalisation.

VIII.9 LE RISQUE JURIDIQUE

Le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing a autorisé à posteriori une convention soumise à son autorisation préalable et ce, contrairement aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales. Ladite autorisation n'a pas été précédée d'un rapport spécial des commissaires aux comptes relatant les impacts financiers et économiques de ladite convention sur la société et ce, contrairement aux dispositions de l'article sus visé.



VIII.10 LE RISQUE LIE A L'EXISTENCE D'UN ECART ENTRE L'ENCOURS COMPTABLE ET L'ENCOURS FINANCIER

L'examen des états financiers arrêtés au 31/12/2022 a révélé l'existence d'un écart entre l'encours comptable et l'encours financier figurant au niveau de la note 5 « créances sur la clientèle de leasing » qui remonte à plusieurs exercices.

VIII.11 LE RISQUE LIE A UNE SAISIE ARRET

À la suite d'une saisie arrêt de son compte bancaire, la société Attijari Leasing a constaté une provision pour un montant de 118 000 TND. Un pourvoi en cassation a été formé par la société (le jugement de première instance est en faveur d'Attijari Leasing).

IX. DEPENDANCE D'ATTIJARI LEASING

La dépendance d'Attijari Leasing s'apprécie principalement par le niveau de respect des règles prudentielles prévues par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT nº 2018-06 du 05 juin 2018.

IX.1.1 Application de l'article 50

En vertu de l'article 50 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- **3 fois** les fonds propres nets de la société (soit 271 402 mDT), pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets ;
 - Au 31/12/2022, le total des risques encourus sur les bénéficiaries dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets s'élève à 5 099 mDT, soit 0,0564 fois les fonds propres nets et donc n'excède pas la limite de 3 fois desdits fonds propres, d'où respect de cette condition.
- **1,5 fois** les fonds propres nets de la société (soit 135 701 mDT), pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.
 - Au 31/12/2022, aucune relation ne dispose d'un engagement dépassant 15% des fonds propres nets de la société, **d'où respect de cette condition**.

IX.1.2 Application de l'article 51

En vertu de l'article 51 de la circulaire susmentionnée, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la société.

Au 31/12/2022, aucune relation ne présente un engagement supérieur à 25% des fonds propres,
 d'où respect de cette condition.

IX.1.3 Application de l'article 52

En vertu de l'article 52 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti (soit 22 617 mDT).

Au 31/12/2022, le total des risques encourus sur les relations ayant des liens avec Attijari Leasing s'élève à 5 584 mDT, soit 6,52% des fonds propres nets de la société, d'où respect de cet article 52.



IX.1.4 Application de l'article 9

Conformément à l'article 9 de la circulaire de la BCT n° 2018-06, les établissements assujettis doivent respecter en permanence :

- Un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10%, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et les actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 (risques de crédit pondérés, risques opérationnels et risques de marché).
- Un ratio Tier I qui ne peut pas être inférieur à 7%, calculé par le rapport entre les fonds propres nets de base après les déductions prévues par l'article 7 de la présente circulaire et les actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 (risques de crédit pondérés, risques opérationnels et risques de marché).

Le montant des fonds propres nets de la société s'élève au 31/12/2022 à **90 467 mDT** et représentent **16,69%** du total des risques encourus pondérés majorés des risques opérationnels et des risques de marché qui s'élève à **541 985 mDT**.

Le montant des fonds propres nets de base de la société s'élève au 31/12/2022 à **61 467 mDT** et représentent **11,34%** du total des risques encourus pondérés majoré des risques opérationnels et des risques de marché.

X. LITIGES ET ARBITRAGES

Aucun litige ou arbitrage n'a été constaté par Attijari Leasing en dehors des contentieux inhérents à l'activité de leasing.

XI. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Attijari Leasing prévoit des investissements de maintien et de renouvellement de ses immobilisations conformément au tableau qui suit :

En mDT	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^p
Construction	0	1 285	1285	0	0	0
Taux de croissance	n.s	n.s	0,0%	(100,0%)	n.s	n.s
Matériel roulant	68	0	0	0	0	0
Taux de croissance	n.s	(100,0%)	n.s	n.s	n.s	n.s
Matériel de bureaux	14	0	100	100	100	100
Taux de croissance	n.s	(100,0%)	n.s	0,0%	0,0%	0,0%
AAI	0	60	160	100	100	100
Taux de croissance	n.s	n.s	>100,0%	(37,5%)	0,0%	0,0%
Matériel et log Informatique	232	341	441	100	100	100
Taux de croissance	n.s	46,7%	29,3%	(77,3%)	0,0%	0,0%
Autres	175	0	0	0	0	0
Taux de croissance	n.s	(100,0%)	n.s	n.s	n.s	n.s
Total Investissements Propres	489	1 686	1 986	300	300	300
Taux de croissance	n.s	>100,0%	17,8%	(84,9%)	0,0%	0,0%

R= Réalisé

P = Prévisionnel



XII. ANALYSE SWOT

FORCES Personnel jouissant d'une bonne expérience en front (commercial / recouvrement) et back-office;

- Un taux d'encadrement élevé et un climat social relativement bon;
- Appartenance à un groupe de renommée internationale dans le domaine bancaire et de la Finance en Général : le groupe marocain Attijari WafaBank ;
- Développement de la digitalisation commerciale ainsi que d'autres services offerts à la clientèle pour se différencier et agir sur les délais.

Plusieurs projets organisationnels d'améliorations en cours à gérer.

FAIBLESSES

OPPORTUNITES

- Une réorganisation en interne permettant de respecter la réglementation en vigueur et d'améliorer la qualité du portefeuille;
- Répercussion de l'augmentation des coûts par une révision à la hausse des taux de sortie des contrats de leasing;
- Mise en place de la variabilité des taux pour limiter les effets de variation du TMM en amont;
- L'augmentation des taux excessifs semestriels de l'activité leasing et factoring ont augmenté permettant une augmentation des taux de sorties et de la marge en conséquence;
- Recherche d'autres niches (ou secteurs d'activités) de développement de l'activité en priorisant la rentabilité plutôt que le volume.

MENACES

- Augmentation généralisée des prix du matériel roulant suite aux dévaluations successives du prix du dinar tunisien par rapport aux monnaies étrangères: Euro et Dollar;
- Des difficultés rencontrées par certains secteurs économiques traditionnels consommateur du produit leasing en volume d'activités : BTP / transport;
- Augmentation des taux de sortie pour les contrats de leasing et réduction du marché de leasing traditionnel;
- Une concurrence de plus en plus importante de la part des banques pour le produit leasing;
- Une règlementation externe de plus en plus contraignante: Fiches KYC et règlementation LAB/FT, notations client, bénéficiaire effectif, etc.



Chapitre 4 PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE — RESULTATS



I. PATRIMOINE D'ATTIJARI LEASING AU 31/12/2022

Au 31/12/2022, les principaux éléments constituant le patrimoine d'Attijari Leasing sont les suivants :

I.1 CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING AU 31/12/2022

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2022, « Note 5 : Créances sur la clientèle de leasing » figurant au niveau des pages 99 à 102 du présent document de référence.

I.2 ACHETEURS FACTORES AU 31/12/2022

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2022, « Note 6 : Acheteurs factorés » figurant au niveau des pages 103 à 104 du présent document de référence.

I.3 PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2022, « Note 8 : Portefeuille d'investissement » figurant au niveau des pages 105 à 106 du présent document de référence.

I.4 VALEURS IMMOBILISEES AU 31/12/2022

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2022, « Note 9 : Valeurs immobilisées » figurant au niveau des pages 106 à 108 du présent document de référence.



II. PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCROPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 31/12/2022

En DT	Taux	Valeurs brutes					
Désignation	d'amortissement	Début de période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période
Logiciels	33,30%	892 010	0		0	0	892 010
Mobilier de bureau	20,00%	226 272	15 551		0	0	241 823
Installations générales	10.00%	1 444 695	7 594		0	0	1 452 289
Matériel informatique	33,30%	441 525	5 950		0	0	447 475
Totaux		3 004 502	29 095		0	0	3 033 597

Document de Référence – Attijari Leasing 2023



III. ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2022

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels de la société arrêtés au 31/12/2022 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur lesdits états, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur et ce, notamment en ce qui concerne :

 L'opinion émise par les commissaires aux comptes de la société figurant au niveau de leur rapport général relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2022 porte seulement sur la sincérité desdits états et ce, contrairement aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales qui indique que cette opinion doit porter sur la sincérité et la régularité des états financiers.

Aussi, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les informations et les notes obligatoires telles qu'exigées par les normes comptables en vigueur notamment :

- Une note portant sur les moyens de couverture contre les risques de change conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC 01 norme générale.
- Une note sur le matériel acquis en leasing comportant toutes les informations exigées par le paragraphe 28 de la NC 41 relative aux contrats de location.
- Une note portant sur les politiques de fixation des prix entre les parties liées conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

La société et ses commissaires aux comptes s'engagent à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour les prochains états financiers.



III.1 BILANS COMPARES AU 31/12/2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS				
Caisse et Avoirs auprès des banques	4	20 491 366	12 295 062	3 368 496
Créances sur la clientèle de Leasing	5	435 762 158	437 062 495	460 480 134
Acheteurs factorés	6	10 096 775	11 404 177	12 530 905
Portefeuille de placement	7	1 994 951	7 459 291	32 567 678
Portefeuille d'investissement	8	20 148 033	19 456 957	16 145 678
Valeurs immobilisées	9	4 443 543	4 790 373	4 176 985
Autres actifs	10	5 475 507	4 541 427	5 617 227
TOTAL DES ACTIFS		498 412 333	497 009 782	534 887 104
PASSIFS				
Concours Bancaires	11	426	569	144 622
Dettes envers la clientèle	12	8 726 167	8 900 183	8 575 130
Comptes courants des adhérents	6	2 325 951	2 196 184	2 124 284
Emprunts et Dettes rattachées	13	366 550 189	371 964 961	415 665 299
Fournisseurs et comptes rattachés	14	47 246 839	42 435 697	45 513 514
Autres Passifs	15	7 110 836	9 006 621	5 825 760
TOTAL DES PASSIFS		431 960 408	434 504 215	477 848 609
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		27 500 000	27 500 000	27 500 000
Réserves		24 912 102	22 852 238	20 319 029
Résultats reportés		6 553 329	3 203 838	4 100 197
Modifications comptables		0	1 890 629	1 102 980
Résultat de l'exercice		7 486 494	7 058 863	4 016 289
Total des capitaux propres	16	66 451 925	62 505 568	57 038 495
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		498 412 333	497 009 782	534 887 104



III.2 ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPARES AU 31/12/2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNEES		86 155 415	76 437 165	86 287 725
Engagements de financement en faveur de la clientèle	42-A-1	26 290 612	21 111 751	17 558 775
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	42-A-2	56 875 195	51 288 397	66 043 148
Engagements de factoring	42-A-1	2 989 608	4 037 017	2 685 802
ENGAGEMENTS RECUS		140 597 117	127 563 441	114 069 829
Garanties reçues	42-B-1	49 184 783	40 218 671	23 435 332
Intérêts à échoir sur contrats actifs	42-B-2	91 412 335	87 344 770	90 634 497
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		28 500 000	35 000 000	27 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	42-C-1	28 500 000	35 000 000	27 000 000



III.3 ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31/12/2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation				
Revenus de leasing	17	57 246 185	56 539 893	54 692 283
Revenus de factoring	18	2 155 445	1 742 412	1 822 658
Total des revenus		59 401 631	58 282 305	56 514 941
Autres produits d'exploitation	19	2 488 698	2 490 957	2 562 400
Total Produits d'exploitation		61 890 329	60 773 262	59 077 341
Charges financières nettes	20	(32 564 652)	(33 358 560)	(38 353 352)
Commissions encourues		(532 745)	(616 400)	(241 626)
Produits des placements	21	496 592	822 099	909 147
Produits nets		29 289 523	27 620 400	21 391 510
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	22	(10 306 980)	(9 121 128)	(7 863 938)
Autres charges d'exploitation	23	(3 201 125)	(3 704 460)	(2 882 900)
Dotations aux amortissements	24	(706 975)	(586 955)	(541 294)
Total Charges d'exploitation		(14 215 080)	(13 412 544)	(11 288 132)
Résultat d'exploitation avant provisions		15 074 443	14 207 857	10 103 378
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(3 886 751)	(4 350 899)	(4 770 701)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(703 813)	(226 246)	(421 320)
Résultat d'exploitation		10 483 878	9 630 711	4 911 357
Autres gains ordinaires	27	471 866	341 676	515 322
Autres pertes ordinaires	28	(8 889)	(950)	(6 746)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		10 946 856	9 971 437	5 419 933
Impôt sur les bénéfices	29	(3 089 761)	(2 646 302)	(1 285 521)
Résultat des activités ordinaires après impôt		7 857 095	7 325 135	4 134 412
Eléments extraordinaires		(370 602)	(266 271)	(118 123)
Résultat net de l'exercice		7 486 494	7 058 863	4 016 289
Effet des modifications comptables		0	1 890 629	1 102 980
Résultat après modifications comptables		7 486 494	8 949 492	5 119 269
Résultat par action	16	2,722	2,567	1,460



III.4 ETATS DE FLUX DE TRESORERIE COMPARES AU 31/12/2022

(Montant exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION				
Encaissements reçus des clients	30	336 023 454	327 184 914	298 312 948
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	61 327 351	48 401 355	47 658 897
Financements des adhérents		(57 699 064)	(45 586 740)	(45 657 292)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(264 650 665)	(241 444 149)	(197 077 993)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(13 401 080)	(11 625 032)	(10 208 085)
Intérêts payés	34	(33 341 632)	(35 524 256)	(39 167 496)
Impôts et taxes payés	35	(17 017 802)	(13 276 002)	(12 755 015)
Autres flux de trésorerie	36	7 543 385	25 657 500	(26 135 092)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION		18 783 945	53 787 590	14 970 872
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEME	<u>NT</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(468 658)	(1 301 671)	(445 110)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	38	108 982	139 103	14 880
corporelles et incorporelles Décaissements provenant de l'acquisition		(2.000.000)	(0.500.000)	(0.000.000)
d'immobilisations financières	39	(2 000 000)	(2 500 000)	(2 000 000)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(2 359 676)	(3 662 568)	(2 430 230)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITE DE FINANCEMENT	:			
Dividendes et autres distributions	40	(3 540 136)	(133 716)	(166 496)
Encaissements provenant des emprunts		235 067 539	207 958 762	196 190 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		(251 255 226)	(253 879 450)	(198 808 676)
Flux liés au financement à court terme		11 500 000	5 000 000	(26 000 000)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES DE FINANCEMENT		(8 227 823)	(41 054 404)	(28 785 172)
Variation de trésorerie		8 196 447	9 070 618	(16 244 530)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice		12 294 493	3 223 875	19 468 404
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	41	20 490 940	12 294 493	3 223 875



III.5 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2022

Attijari Leasing

Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « ATTIJARI LEASING » précédemment nommée « GENERAL LEASING » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000 DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « GENERAL LEASING » à « ATTIJARI LEASING ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000 DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000 DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.
- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DT de prime d'émission, portant jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2022, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022

L'activité de la société est régie par la loi nº 2016-48du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi nº 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.



1-2-3 Autres impôts et taxes :

« ATTIJARI LEASING » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « ATTIJARI LEASING », arrêtés au 31 Décembre 2022, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi nº96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT nº 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « ATTIJARI LEASING », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « ATTIJARI LEASING » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

- (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée; ou
- (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :
- (i) le preneur
- (ii) une personne liée au preneur ; ou
- (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au

Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022

titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non-garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- **B4-** Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

- <u>A- Actifs courants</u>: Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.
- <u>B1- Actifs nécessitant un suivi particulier :</u> Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

- <u>B2- Actifs incertains</u>: Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :
 - un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
 - l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
 - des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
 - des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les Délais,
 - l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).
- B3- Actifs préoccupants: Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.
- B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts audelà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT nº 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard: Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures;
- Matériel spécifique: Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge;
- Immeubles: Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles:

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1 tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- √ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la société en tant qu'établissement financier a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « ATTIJARI LEASING ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 Février 2023. Cette méthodologie adaptée par « ATTIJARI LEASING ». se présente comme suit :



1. La détermination de la population cible:

Les engagements bruts directs et par signature sur la clientèle, hors banques, établissements financiers et institutions de microfinance constituées sous forme de société anonyme, classés 0 et 1 à la fin de l'année de référence désignée « Nr »

- Le regroupement du portefeuille par segment de clientèle et par secteur activité se détaillant comme suit :
 - Engagements sur les professionnels du secteur privé :
 - Agriculture
 - Industries mécaniques et électriques
 - Oléifacteurs
 - Industries agroalimentaires
 - Industries pharmaceutiques
 - Autres industries
 - BTP
 - Tourisme
 - Agences de voyage
 - Agence de location de voitures
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Santé
 - Télécom et TIC
 - Autres services
 - Contreparties publiques :
 - Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
 - Autres organismes publics
- 3. La détermination pour chaque groupe de contrepartie désigné « gi » d'un taux de migration moyen estimé sur un historique de 5 ans (année 2020 et année de référence exclues) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{Risque\ additionnel\ du\ groupe\ i\ de\ l'année\ (N)}{Engagements\ 0\ et\ 1\ de\ l'anné(N-1)\ du\ groupe\ i} \times 100$$

$$\text{TMM}_{\text{gi}} - \sum_{N=1}^{n} TMgi(N)/n$$

Avec

- TMgi (N): Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TMgi (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant

. .

engendrer un biais.

- TMMgi: Taux de migration moyen du groupe de contreparties i.
- n : nombre d'années retenus dans le calcul du TMMgi.

4. Majoration des taux de migration historiques. Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	$\Delta \mathbf{gi}$
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,00%
Industries mécaniques et électriques	4,50%
Oléifacteurs	2,25%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Autres industries	4,00%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Commerce	2,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	3,25%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%

5. Application des taux de provisionnement standards « TPgi »

Les taux de provisionnement standards « TPgi » se présentent comme suit :

Groupe de contreparties	TPgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	35%
Industries mécaniques et électriques	35%
Oléifacteurs	35%
Industries agroalimentaires	35%
Industries pharmaceutiques	35%
Autres industries	35%
BTP	35%
Tourisme	35%
Agences de voyage	35%
Agence de location de voitures	35%



Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022

Promotion immobilière	30%
Commerce	35%
Santé	35%
Télécom et TIC	35%
Autres services	35%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	35%
Autres organismes publics	35%

Les établissements financiers peuvent retenir, après accord préalable de la Banque Centrale de Tunisie et sur la base d'un rapport motivé, des taux de majoration « Δgi » et/ou des taux de provisionnement « TPgi » inférieurs aux taux indiqués ci-dessus.

6. Calcul des provisions collectives du groupe i « PCgi », selon la formule suivante :

Provision collective du groupe i : $PC_{\sigma i} = Engts \ 0$ et $1_{\sigma i} \times (TMM_{\sigma i} + \Delta_{\sigma i}) \times TP_{\sigma i}$

7. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : $\sum_{i=1}^{n} PCgi$

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés en produits trimestriellement et ce en remplacement de l'ancienne méthode de facturation à l'encaissement. (Voir note 3-3-8 Modification comptable)

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plusvalues ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales.

Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme. Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

. .

Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

•	Logiciels	33,3%
•	Construction	5,0%
٠	Matériel de transport	20,0%
٠	Mobilier et matériel de bureau	20,0%
٠	Matériel informatique	33,3%
٠	Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	
- Banques	20 488 362	12 290 700	
- Caisses	3 004	4 362	
Total	20 491 366	12 295 062	

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Créances de leasing	436 603 954	436 553 393
- Impayés	37 500 580	44 391 682
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249
- Intérêts échus et différés	(2 663 674)	(2 702 213
- Produits à recevoir marge non facturer	109 884	401 293
- Créances sur contrats en instance de mise en force	498 510	1 535 008
- Créances radiées	184 066	392 751
<u>Total brut</u>	472 277 570	480 616 164
- Provisions pour dépréciation des encours	(9 235 318)	(12 484 213)
 Provisions pour dépréciation des impayés 	(16 961 880)	(21 381 143)
- Provisions additionnelles	(1 115 001)	(975 560)
- Provisions collectives	(4 000 278)	(3 273 996)
 Provisions pour différence d'encours 	(168 401)	(168 401)
 Provisions pour Créances radiées 	(184 066)	(392 751)
 Provisions pour dépréciation des effets impayés 	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(4 806 219)	(4 833 357)
Total des provisions et produits réservés	(36 515 412)	(43 553 670)
Total net	435 762 157	437 062 495

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :



Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Solde au début de période	438 088 402	460 455 948
Additions de la période		
- Investissements	233 189 820	206 556 450
- Relocations	4 446 173	4 477 367
- Consolidations	143 685	91 050
Retraits de la période		
- Remboursement des créances échues	(215 783 661)	(216 056 451)
- Remboursement anticipé de créances	(14 520 484)	(11 477 020)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(22 313)	(2 381)
- Relocations	(4 270 999)	(4 717 412)
- Radiations de créances	(4 168 158)	(1 239 148)
Solde au 31 décembre 2022	437 102 465	438 088 403

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	511 623 064	504 603 964
A recevoir dans moins d'un an	215 512 780	216 952 760
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	293 688 861	283 514 649
A recevoir dans plus de 5 ans	2 421 423	4 136 555
Produits financiers non acquis (b)	91 412 335	87 344 770
A recevoir dans moins d'un an	45 182 706	43 508 914
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	45 943 197	43 393 021
A recevoir dans plus de 5 ans	286 432	442 834
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	420 210 729	417 259 194



Attijari Leasing Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembr				
Créances en instance de mise en force	(2) 498 510	1 535 000		
Créances échues (3)	1 355 249	1 113 143		
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	319 820	713 759		
Contrats suspendus (contentieux) (5)	14 718 157	17 467 298		
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	437 102 465	438 088 403		
Analyse par secteur d'activité :				
<u>Libellé</u>	31/12/2022	31/12/2021		
Bâtiment et travaux publics	29 829 457	32 216 235		
Industrie	60 198 724	61 889 264		
Tourisme	8 320 110	9 186 143		
Commerces et services	284 518 976	277 289 346		
Agriculture	54 235 197	57 507 415		
Total	437 102 465	438 088 403		
Analyse par type de matériel :				
Libellé	31/12/2022	31/12/2021		
Equipements	18 996 234	25 194 327		
Matériel roulant	365 246 617	347 389 272		
Matériel spécifique	26 756 035	34 884 568		
Sous Total	410 998 886	407 468 167		
Immobilier	26 103 579	30 620 235		

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022

ANALYSE PAR CLASSE B 2

12,35%

31,45%

64,04%

65,75%

76,88%

B3

B 4

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis
363 439 853 2 837 491 498 510	48 480 798 7 996 045	4 780 111 1 990 115	2 367 513 2 224 364	17 435 199 22 452 566
366 775 854	56 476 843	6 770 226	4 591 877	39 887 765
(7 579 604)	(49 825)	The second secon		(1 073 008)
359 196 250	56 427 018	6 747 449	4 590 925	38 814 757
26 290 612				
385 486 862	56 427 018	6 747 440	4 500 925	38 814 757
		(432 469) (9 716) (390 960)	(427 933) (62 053) (953 729)	(3 945 817) (9 163 550) (15 617 191)
		(833 144)	(1 443 715)	(1 115 001) (29 841 559)
385 486 862	56 427 018	5 914 304	3 147 210	8 973 198
		1,37%	0,93%	7,89%
			10,19%	
			12.20%	
	26 290 612	Actifs nécessitant un suivi particulier 363 439 853	Actifs nécessitant un suivi particulier 363 439 853	Actifs courants

TOTAL
436 503 47
37 500 58
498 51
474 502 56
(8 726 167
465 776 39
26 290 61
20 270 01
492 067 016
(4 806 219
(9 235 318
(16 961 880
(1 115 001
(32 118 418
459 948 593

Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022

Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021

Document de Référence - Attijari Leasing 2023 101

^(*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 100 481 DT est totalement provisionnée.
(**) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)



Attijari Leasing Etat	s Financiers annuels arrêtés au 31	décembre 2022
NOTE 6: ACHETEURS FACTORES		
Cette rubrique s'analyse ainsi :		
<u>Libellé</u>	31/12/2022	31/12/2021
- Comptes des acheteurs factorés	10 525 233	12 064 570
- Effets à l'encaissement	707 422	378 619
- Intérêts échus et différés		
Sous Total (A)	11 232 656	12 443 189
- Provisions	(974 402)	(923 289)
- Agios réservés	(161 479)	(115 724)
Total des provisions	(1 135 881)	(1 039 012)
Total net	10 096 775	11 404 177
Comptes courants des adhérents		
- Fonds de garantie	2 325 951	2 196 184
Sous total (B)	2 325 951	2 196 184
Encours de Financement des adhéren	ts (A) - (B) 8 906 705	10 247 005

Etats Financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*) Valeurs à l'encaissement	8 947 037 707 422	0			1 591 089	10 538 125 707 422
Fonds de garantie (**)	(1 872 100)	0			(455 208)	(2 327 308)
ENGAGEMENTS BILAN	7 782 359	0	0	0	1 135 881	8 918 240
ENGAGEMENTS HORS BILAN	2 989 608	17127			0.017/1000	2 989 608
TOTAL ENGAGEMENTS	10 771 967	0	0	0	1 135 881	11 907 848
Produits réservés Provisions					(161 479) (974 402)	(161 479) (974 402)
TOTAL PROVISONS ET AGIOS RESERVES	0	0	0	0	(1 135 881)	(1 135 881)
ENGAGEMENTS NETS	10 771 967	0	0	0	0	10 771 967

Ratio des actifs non performants	0,00%	0,00%	9,54%
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2022		9,54%	
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2021		7,27%	
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés	0,00%	0,00%	100,00%
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022		100,00%	
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021		100,00%	

^(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 12 892 DT.

Document de Référence – Attijari Leasing 2023

^(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.



NOTE 7: PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Titres SICAV	1 994 951	7 459 291
- Titres cotés	284 000	284 000
Total brut	2 278 951	7 743 291
- Provisions pour dépréciation des titres côtés	(284 000)	(284 000)
Total net	1 994 951	7 459 291

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur d'acquisition	Provision
UADH	40 000	7,10	284 000	(284 000)

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds à capital risque	19 265 927	18 450 795
Placement Assurance IDR	1 021 706	829 762
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(316 000)	
<u>Total</u>	20 148 033	19 456 957

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Pourcentage de détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%



Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTIJARI SICAR totalisent, au 31 décembre 2022, la somme de 19 265 928DT et se présentent comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2918	2019	2020	2021	
Emplois sur fends à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	FG 11	TOTAL
Participation	800 000	0	1 600 000	2 000 000	800 000	1 600 000	2 000 000	2 000 009	1.600.000	1 625 069	319 300	14 344 378
Placements SICAV	0	0	0	0	0	251 285	0	0	0	0	0	251 285
Placements Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Disponibles	-82	0	73 182	120 628	49 117	219 801	600 483	564 130	449 932	900 527	1 692 547	4 670 265
Total des emplois	799 918	0	1 673 182	2 120 628	849 117	2 071 085	2 600 483	2 564 138	2 049 932	2 525 597	2 011 847	19 265 927
Dotations initiales	1 000 000	0	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 000 000	2 500 000	2 000 000	20 000 000
Excédenta antérieurs	-200 000	0	108 224	170 269	28 338	79 888	128 442	90 709	37 084	7 926	0	450 879
Excédent de l'exercice	-81,805	0	-8 093	-17 584	-7 952	-7 903	-27 412	-25 616	19 120	25 862	14 836	-34 824
Retenues à la source (dividendes)	0		0	-1 500	-600	-900	0	0	0	0	0	-3 000
Retennes à la nource (échelles d'intérêts)	0	0	0	-4	0	0	-547	-954	-6 272	-8 191	-2 989	-18 958
Restitution partie du Fond	0	0	-426 948	-530 553	-170 669	0	0	0	0	0	0	-1 128 170
Clótures fonds genés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	799 918	0	1 673 182	2 120 628	849 117	2 071 085	2 600 483	2 564 138	2 049 932	2 525 597	2 011 847	19 265 927

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'analyse comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG3	FG 4	FG 5	FG 6	FG.7	FG 8	FG 9	FG 10	FG 11	TOTAL.
Dividendes	0	0	24 645	13 479	3 675	12 496	0	0	0	0	0	54 294
Produits (INTERETS)/ tombées EO	0	0	0	7 500	3 000	4 500	0	0	0	0	0	15 000
Plus values latentes	0	0	0	0	0	1 552	0	0	0	0	0	1 552
Plus values réaliser	0	0	0	0:	0	0	0	00	0	0	0	0
Intérêts comptes courants/échelle intérêts	0	0	2	20	0	125	2 734	4 772	31 360	40 953	14 946	94 788
Moins values latentes	0	0	0	0	0	0		0	0	.0	.0	0
Moins values réaliser	0	0	-12 756	-6 977	-1 902	0	0	0	0	0	0	-21 635
Commissions SICAR / Echelle Intérêts/COMM DE GESTION	-82	0	-19 984	-31 607	-12 725	-26 451	-30 146	-30 388	-12 240	-15 092	-110	-178 823
Excédent de l'exercice	-82	0	-8 093	-17 584	-7.952	-7 903	-27 412	-25 616	19 128	25 862	14 836	-34 824

NOTE 9: VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2022, cette rubrique totalisant 4 443 543 DT contre 4 790 373 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

			Valeur	s brutes		10	Amortissemen	ts & provision	is		
Désignation	Taux	Début de Période	Acquisitions	Cessions/ Reclassement	Fin de Période	Début de Période	Dotations de La période	Reprise/ Cessions	Fin de Période	Provision 5	Valeur comptabl e nette
Logiciels	33.33%	813 788	78 223	0	892 010	558 110	182 906	Ygo	741 017	9	150 994
Logiciels en coun(*)	-	39 883	17 500	-19 883	37 500	300110	-	240	741.547	20	37 500
Total des Immobilisations Incorporelles		853 670	95 723	-19.883	- 929 510	<u>558 110</u>	182 906	2	741 017	2	188 494
Terrain		1 595 992	0	18 1	1 595 992	0	×	0	0	0	1 595 992
Construction	5,00%	4 373 276	0	18	4 373 276	2 713 755	218 664	.0	2 932 419	0	1 440 85
Matériel de transport	20,00%	436 484	0	-118 620	317 864	373 828	23 795	-110 107	287 516	0	30 348
Installations générales	10,00%	1 212 443	232251	0	1 444 695	778 431	96.551	0	874 982	0	569 712
Mobilier de bureau	20,00%	212 036	14236	0	226 272	181 460	15 224	. 0	196 684	0	29 588
Matériel informatique	33,30%	399 173	42352	0	441 525	354 807	37 912	0	392 719	0	48 806
Matériel de transport à statut juridique particulien(**)	20,00%	444 742	67539	-35 980	476 301	83 416	131 923	-35 980	179 359	0	296 942
Immobilisations hors		555 509	0	2	555 509	0	0.	0	0	400 000	155 509
Immobilisations corporelles en cours		50 855	36 440	9	87 295	0	0	0	0	0	87 295
Total des mmobilisations corporelles		9 280 509	392 818	-154 690	9 518 727	4 485 696	<u>524 069</u>	-146 087	4 863 677	400 000	4 255 049
TOTAUX		10 134 179	488 541	-174 483	10 448 237	5 043 806	706 975	-146 087	5 604 694	400 600	4 443 543

(*) Pour la rubrique « Immobilisations incorporelles en cours » il s'agit d'un logiciel en cours de développement au 31-12-2022 et dont la valeur a été constaté selon une facture d'avance au démarrage des travaux comme convenue au contrat signé entre les deux parties. S'agissant de logiciel non encore en marche et compte tenue de la nature du bien, aucune dotation d'amortissement n'a été constatée au courant l'année 2022.

En 2022 une immobilisation en cours a été reclassée en immobilisation pour 20 KDT suite au PV de réception signé.

(**) Les matériels de transport à statut juridique particulier se détaillent comme suit :

Matériel de transport a statut juridique particulier nu 31-12-2022											
Date d'acquisition	Contrat Nº	Équipement	Nature de l'équipement	Valeur d'acquisition	Date fin	Échéance a -lans@oyer	Emprunt/reste loyer				
01/02/2021	LM01568490	03 POLO SEDAN	Voiture Tourisme	165 351	01/01/2024	64 266	5 355				
01/12/2021	LM01590370	03 KIA	Voiture Tourisme	139 209	01/12/2024	54 564	54 564				
01/12/2021	LM01591450	01 HONDA CITY	Voiture Tourisme	75 631	01/02/2025	29 741	34 697				
01/12/2021	LM01591850	01 FIAT CITY	Voiture Utilitaire	34 070	01/12/2024	16 038	16 038				
20/07/2022	LM01603300	01 HYUNDAI 120	Voiture Tourisme	62 040	20/06/2025	24 742	37 113				
		Total		476 301	- 2	189 351	147.767				

(***) En référence à la note 8 « Valeurs immobilisés », les immobilisations hors exploitation, constituant un ensemble d'immobiliers et de terrains pour une valeur comptable nette de 156 KDT au 31/12/2022, ont été acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance (saisie d'un immeuble, qui fut donné en hypothèque au nom d'Attijari leasing) et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal du cycle d'exploitation.

Il est à noter que la société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser l'opération et qu'il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

Il s'agit d'un ensemble immobilier récupéré, vu la spécificité du matériel et les procédures juridiques relativement longue, action en justice en cours, la société a pris la décision de provisionner le matériel à concurrence de 400 KD.

NOTE 10: AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Frais d'émission des emprunts	859 795	809 899
- Dépôts et cautionnements versés	33 634	33 634
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	29 759	30 226
- Avances et acomptes au personnel	1 934 650	1 054 218
- Autres créances sur le personnel	3 010	3 010
- Etat, crédit de TVA	87 416	
- Etat, crédit de IS	1 292	15
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 393 254	1 421 038
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	457 408	457 408
- Autres comptes débiteurs	408 467	422 451
- Produits à recevoir	101 935	128 819
- Compte d'attente	443 789	442 656
- Charges constatées d'avance	158 081	175 051
Total brut	5 913 878	4 979 798
- Provisions pour dépréciation	(438 371)	(438 371)
Total net	5 475 507	4 541 427

(1) Les charges reportées se présentent comme suit :

The second of			Valeur	brute						
Désignation	Taux de résorption	Début de période	Addition	reclasse ment	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	reclasse ment	Fin de période	comptable
Frais d'augmentation du capital (A)	33,33%	55 125			55 125	55 125	*		55 125	ş
Frais d'émission des emprunts (B)	Durée de l'emprunt	3 612 491	526 605		4 139 096	2 802 590	476 710		3 279 300	859 795
TOTAUX		3 667 616	526 605		4 194 221	2 857 715	476 710		3 334 425	859 795

- (A) Les frais d'augmentation du capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.
- (B) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11: CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	31/12/2022	31/12/2021
- Banques, découverts	426	569
Total	426	569

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Avances et acomptes reçus des clients	8 726 167	8 900 183
<u>Total</u>	8 726 167	8 900 183

NOTE 13: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts		
- Banques locales (1)	235 850 430	233 266 877
- Banques étrangères (2)	24 772 929	40 447 384
- Emprunts obligataires(3)	75 334 000	78 366 400
- Certificats de Leasing (4)	21 500 000	10 000 000
- Certificats de dépôt (4)	4 000 000	4 000 000
- Crédits de leasing (4)	296 942	361 326
Total emprunts	361 754 301	366 441 987
Dettes rattachées	See Transition	
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 314 369	993 604
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 055 071	1 724 774
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 346 705	2 748 666
- Intérêts courus sur certificats de leasing	44 369	20 556
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	35 374	35 374
Total dettes rattachées	4 795 888	5 522 974
Total général	366 550 189	371 964 961



Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

Banque	Montant du	Devise de	Durée de	Taux	Solde en début de		and the same as	and the second	Fin de	période
	crédit	Temprunt	l'emprunt	d'intérét	période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'ur an
SANQUES LOCALES	-			-	233 266 877	205 000 000	202 416 447	235 850 430	127 796 228	108 054 20
ATTUARI BANK 16/01	2 000 000	DT	5 ANS	7.20%	0	0	0	0	0	0
ATTUARI BANK 16/02	5 000 000	DT	5 ANS	7,20%	0	0	0	0	0	0
ATTUARI BANK 16/03	2 000 000	DT	5 ANS	7,20%	0	0	o	0	0	0
ATTUARI BANK 16/04	3 000 000	DT	5 ANS	7,20%	0	0	0	0	0	0
ATTUARI BANK 16/05	2 000 000	DT	5 ANS	7,00%	0	0	0	0	0	0
ATTUARI BANK 16/06	4 000 000	DT	5 ANS	7,00%	0	0	0	0	0	0
ATTUARI BANK 16/07	2 000 000	DT	5 ANS	7,00%	0	0	0	0	0	0
ATTUARI BANK 16/08	3 000 000	DT	5 ANS	7,00%	0	0	0	0	0	0
ATTUARI BANK 16/09	5 000 000	DT	5 ANS	7,00%	0	0	0	0	0	
ATTUARI BANK 16/10	5 000 000	DT	5 ANS	7,00%	0	0	0	0	0	0
ATTIJARI BANK 17/01	5 000 000	DT	5 ANS	7,00%	250 000	0	250 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 17/02	5 000 000	DT	5 ANS	7,00%	500 000	0	500 000	0	0	0
ATTUARI BANK 17/03	5 000 000	DT	5 ANS	7,00%	500 000	0	500 000	0	0	0
ATTUARI BANK 17/04	2 500 000	DT	5 ANS	7,00%	263 157	0	263 157		0	0
ATTUARI BANK 17/05	2 500 000	DT	5 ANS	7,00%	263 174	0	933930	0	0	0
ATTUARI BANK 18/01	10 000 000	DT	5 ANS	7,00%	3 000 000	0	263 174	0	0	0
ATTUARI BANK 18/02	10 000 000	DT	5 ANS	7,00%	3 157 905	- 2	2 000 000	1 000 000	0	1 000 000
ATTUARI BANK 18/03	20 000 000	DT	5 ANS	8,20%	8 000 000	0	2 105 260	1 052 645	0	1 052 645
ATTUARI BANK 19/01	15 000 000	DT	5 ANS	9,00%		0	4 000 000	4 000 000	0	4 000 000
ATTIJARI BANK 19/02	10 000 000	DT	5 ANS	9,00%	7 500 000	0	3 000 000	4 500 000	1 500 000	3 000 000
ATTUARI BANK 19/03	10 000 000	DT	5 ANS	7,577.53	5 789 480	0	2 105 260	3 684 220	1 578 960	2 105 260
ATTUARI BANK 19/04	10 000 000	DT	5 ANS	9,50%	6 000 000	0	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
ATTUARI BANK 20/01	5 000 000	DT		9,50%	6 000 000	0	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
ATTUARI BANK 21/01	11 000 000		4 ANS	9,00%	3 055 561	0	1 111 108	1 944 453	833 345	1 111 108
ATTUARI BANK 21/02	10 000 000	DT	5 ANS	9,00%	9 900 000	0	2 200 000	7 700 000	5 500 000	2 200 000
ATTUARI BANK 21/03	25000000	DT	5 ANS	TMM+1%	9 500 000	0	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
ATTUAKI BANK 21/03	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+1%	9 500 000	0	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000



· ·	Montant du	Devise de	Durée de	Taux	Solde en début de				Fin de	période
Banque	crédit	l'emprunt	l'emprunt	d'intérêt	période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
ATTUARI BANK 21/04	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+1%	10 000 000	0	2 105 260	7 894 740	5 789 480	2 105 260
ATTUARI BANK 21/05	19 000 000	DT	3ANS	8,50%	19 000 000	0	6 333 332	12 666 668	6 333 336	6 333 332
ATTUARI BANK 22/01	15 000 000	DT	5 ANS	8,25%	0	15 000 000	2 250 000	12 750 000	9 750 000	3 000 000
ATTIJARI BANK 22/02	10 000 000	DT	5 ANS	8,26%	0	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 22/03	1 000 000	DT	5 ANS	8,26%	0	1 000 000	100 000	900 000	700 000	200 000
ATTUARI BANK 22/04	5 000 000	DT	5 ANS	8,60%	0	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
ATTUARI BANK 22/05	19 000 000	DT	5 ANS	9,27%	0	19 000 000	0	19 000 000	15 000 000	4 000 000
Crédits Directs, ATTUARI BANK		TRIMESTRIELS	(TMM+1%)		25 000 000	100 000 000	100 000 000	25 000 000	0	25 000 000
TOTAL ATTUARI BANK										
					127 179 277	150 000 000	138 586 551	138 592 726	72 485 121	66 107 605

4.200	Montant du	Devise de	Durée de	Taux	Solde en début de	SAN THE STREET	period to the	12500	Fin de	période
Banque	crédit	l'emprunt	l'emprunt	d'intérét	période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'ui an
BIAT 17-01	15 000 000	DT	5 ANS	TMM+2,5%	3 000 000	0	3 000 000	0	0	0
BIAT 18-01	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+2,5%	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
BIAT 20-01	15 000 000	DT	5 ANS	TMM+2,5%	12 000 000	0	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
BIAT 21-01	5 000 000	DT	4 ANS	TMM+2,5%	4 705 882	0	1 176 471	3 529 412	2 352 941	1 176 471
BIAT 22-01	15 000 000	DT	5 ANS	TMM+2,5%	0	15 000 000	750 000	14 250 000	11 250 000	3 000 000
BIAT 22-01	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+2,5%	0	10 000 000	0	10 000 000	7 894 737	2 105 263
TOTAL BIAT					21 705 882	25 000 000	9 926 471	36 779 412	27 497 678	9 281 734
AMEN BANK 17-03	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	0		0	0	0	0
MEN BANK 17-04	2 000 000	DT	SANS	TMM+2,75%	353 566		353 566	0	0	0
MEN BANK 17-05	1 000 000	DT	SANS	TMM+2,75%	233 537		233 537	0	0	0
MEN BANK 18-01	2 000 000	DT	SANS	TMM+2,75%	488 351		488 351	0	0	0
MEN BANK 18-02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,43%	922 200		438 672	483 528	0	483 528
MEN BANK 19-01	1 000 000	DT	SANS	TMM+2,48%	421 053		210 526	210 526	0	210 526
MEN BANK 19-02	2 000 000	DT	SANS	TMM+2,85%	842 105		421 053	421 053	0	421 053
MEN BANK 19-03	1 000 000	DT	SANS	TMM+3%	600 000		200 000	400 000	200 000	200 000
AMEN BANK 19-04	9 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	5 210 526		1 894 737	3 315 789	1 421 053	1 894 737



Banque	Montant du	Devise de	Durée de	Taux	Solde en début de		agencia con constitución		Fin de	période
0.0000000	crédit	l'emprunt	l'emprunt	d'intérés	période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'u
AMEN BANK 20-01	10 000 000	DT	5ANS	TMM+1%	6 666 667		3 333 333	3 333 333	0	3 333 333
AMEN BANK 21-01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	5 000 000	0	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK 22-01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	0	5 000 000	789 474	4 210 526	3 157 895	1 052 632
TOTAL AMEN BANK					20 738 005	5 000 000	9 363 249	16 374 755	7 778 947	8 595 808
BANQUE DE TUNISIE 16/01	4 000 000	DT	5ANS	TMM+2.5%			_			
ANQUE DE TUNISIE 17/01	3 000 000	DT	5ANS	- CONTROL OF THE PARTY OF THE P	0	0	0	0	0	0
ANQUE DE TUNISIE 17/02	2 000 000	DT	SANS	TMM+2,5%	150 000	0	150 000	0	0	0
ANQUE DE TUNISIE 17/03	3 000 000	DT	SANS	TMM+2,5% TMM+2,6%	785 690	0	285 720	499 970	214 250	285 720
ANQUE DE TUNISIE 18/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,6%	600 000	0	600 000	0	0	0
ANQUE DE TUNISIE 19/01	2 000 000	DT	5ANS		1 250 000	0	1 000 000	250 000	0	250 000
ANQUE DE TUNISIE 19/02	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	1 000 000	0:	400 000	600 000	200 000	400 000
ANQUE DE TUNISIE 19/03	1 500 000	DT	SANS	TMM+2,75%	750 000	0	300 000	450 000	150 000	300 000
ANQUE DE TUNISIE 19/04	5 000 000	DT	SANS	TMM+2,75%	833 328	0	333 336	499 992	166 656	333 336
ANQUE DE TUNISIE 20/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ANQUE DE TUNISIE 21/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	3 500 000	0	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
ANQUE DE TUNISIE 22/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	4 500 000	0	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
TOTAL BT	3 000 000	Di	SANS	TMM+2,75%	0	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
TOTALBI					16 369 018	5 000 000	6 569 056	14 799 962	9 230 906	5 569 056
TL17-01	3 000 000	DT	SANS	TMM+2,75%	300 000		300 000	0	0	0
TOTAL BTL					300 000	0	300 000	0	0	0
BC 20/01	5 000 000	DT	1ANS	TMM+1%	0	0	0	0	0	0
BC 20/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+1%	0	0	0	0	0	0
BC 21/01	5 000 000	DT	1ANS	TMM+1%	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
3C 21/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
BC 22/01	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%	0	5 000 000	0	5 000 000	0	5 000 000
BC 22/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%	0	5 000 000	D	5 000 000	0	5 000 000



Banque	Montant du	Devise de	Durée de	Taux	Solde en début de				Fin de	période
C-07/2	crédit	l'emprunt	l'emprunt	d'intérêt	période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'ur an
TOTAL ABC					10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	10 000 000
BH 15/01	5000000	DT	7ANS	TMM+2%	440566	0	440566	0	0	0
BH 15/02	2000000	DT	7ANS	TMM+2%	285 714	0	285 714	0	0	0
BH 15/03	2000000	DT	7ANS	TMM+2%	428 571	0	428 571	0	0	0
BH 16/01	3000000	DT	7ANS	TMM+2%	642 857	0	428 571	214 286	0	214 286
BH 16/02	2000000	DT	7ANS	TMM+2%	500 000	0	285 714	214 286	0	214 286
BH 17/01	5000000	DT	7ANS	TMM+2,25%	1 785 714	0	714 286	1 071 429	357 143	714 286
BH 17/02	5000000	DT	7ANS	TMM+2,25%	2 142 857	0	714 286	1 428 571	714 286	714 286
BH 18/01	10000000	DT	7ANS	TMM+2,25%	4 999 998	0	1 428 572	3 571 426	2 142 854	1 428 572
ВН 19/01	5000000	DT	7ANS	TMM+2,5%	3 392 861	0	714 284	2 678 577	1 964 293	714 284
BH 21/01	5000000	DT	1 AN	TMM+1%	3 055 556	0	3 055 556	0	0	0
TOTAL BH					17 674 695	0	8 496 120	9 178 575	5 178 576	3 999 999
ATB 16/01	2000000	DT	5ANS	TMM+2,3%	0	0	0	0		_
ATB 17/01	2000000	DT	SANS	TMM+2,3%	300 000	0	300 000	0	0	0
ATB 21/01	10000000	DT	5ANS	TMM+2,25%	9 000 000	0	2 000 000	7 000 000	0	0
TOTAL ATB				ALCOHOL: SPECIAL STREET	9 300 000	0	2 300 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
ONB	5 000 000	DT	SANS	TMM+3,25%	0	0	0			
ONB 22-01	5 000 000	DT	2ANS	9,27%	0	5 000 000	1 875 000	0	0	0
TOTAL ONB			27110	2,2,7,70				3 125 000	625 000	2 500 000
TOTAL WIFAK BANK	10.000.000				0	5 000 000	1 875 000	3 125 000	625 000	2 500 000
TOTAL WIFAK BANK	10 000 000				10 000 000	5 000 000	15 000 000	0	0	0



(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

Banque	Montant du	Devise de	Durée de	Taux	Solde en début de	No.	and the second		Fi	n de période
Junque	crédit	Pemprunt	Pemprunt	d'intérêt	période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un
ANQUES ETRANGERES		0.27 (2.00)			40 447 384	0	15 674 455	24 772 929	9 862 222	14 910 706
	MONOSCO CON C	100000								
BAD 1	4 723 521	EURO	10ANS	4,72%	674 789	0	674 789	0	0	0
BAD 2	1 245 961	EURO	10ANS	4,33%	266 991	0	177 994	88 997	0	88 997
TOTAL BAD		EL ETE			941 780	0	852 783	88 997	0	88 997
						1 02				
										17
SANAD 15-01	9 521 605(dt)	EURO	10ANS	8,00%	o	0	0	0	0	0
SANAD 18-01	21 693 000(dt)	EURO	5ANS	10,00%	9 641 330	0	4 820 668	4 820 662	0	4 820 662
SANAD 20-01	22190000(dt)	EURO	5ANS	10,23%	19 724 444	0	4 931 111	14 793 333	9 862 222	4 931 111
TOTAL SANAD					29 365 775	0	9 751 779	19 613 995	9 862 222	9 751 773
										2732773
GGF 18-01	9 816 000 (dt)	EURO	SANS	9.86%	4 362 672	0	2 181 331	2 181 341	0	2 181 341
GGF 19-01	10 110 000 (dt)	EURO	SANS	9,87%	5 777 157	0	2 888 562	2 888 596	0	2 888 596
TOTAL GGF					10 139 829	0	5 069 893	5 069 937	0	5 069 936
100000000000000000000000000000000000000										
TOTAL DES CREDITS	S BANCAIRES	4 10			273 714 261	205 000 000	218 090 903	260 623 359	137 658 451	122 964 908



(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires

Entered State of the State of t	Montant du	Devise de	Durée de	Taux	Solde en début de	2000000			Fin de	période
Banque	crédit	Pemprunt	l'emprunt	d'intérêt	période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	DT	SANS	7,35%	0		0	0	0	0
Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	DT	7ANS	7,75%	0		0	0	0	0
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	DT	7ANS	7,80%	3 583 600		3 583 600	0	0	0
Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	DT	5ANS	7,50%	0		0	0	0	0
Emprunt obligataire 2016-1 8	25 150 000	DT	7ANS	7,75%	8 860 000		4 430 000	4 430 000	0	4 430 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	DT	SANS	7,65%	2 848 000		2 848 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	DT	7ANS	7,85%	9 456 000		3 152 000	6 304 000	3 152 000	3 152 000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	DT	SANS	7,75%	1 218 800	0	1 218 800	0	0	0
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	DT	SANS	TMM+2,35%	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	DT	7ANS	7,90%	2 400 000	0	800 000	1 600 000	800 000	800 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	DY	5ANS	8,20%	672 000	0	336 000	336 000	0	336 000
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	DT	5ANS	TMM+2,30%	7 328 000	0	3 664 000	3 664 000	0	3 664 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	DT	7ANS	8,35%	4 000 000	0	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	DT	SANS	11,00%	0	0	1 740 000	3 480 000	1 740 000	1 740 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	5 220 000	7-60	2 260 000	4 520 000	2 260 000	2 260 000
Emprunt obligataire 2020-1 sub	30 000 000	DT	SANS	10,25%	6 780 000		6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2022-1 A	28 088 000	DT	5ANS	10,00%	24 000 000	28 088 000	0	28 088 000	22 470 400	5 617 600
Emprunt obligataire 2022-1 B	1 912 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	0	1 912 000	0	1 912 000	1 529 600	382 400
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES					78 366 400	30 000 000	33 032 400	75 334 000	45 952 000	29 382 000



(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

	1200	E 808	8 40		Solde en				Fin de	période
DESIGNATION	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Certificats de Leasing										
CERTIFICAT LEASING AL BARAKA	10 000 000				10 000 000	15 000 000	3 500 000	21 500 000	12 750 000	8 750 000
Certificats de dépôt	152/305093				To seather the act	0.0000000000000000000000000000000000000	E134794-005640		Charles and the second of the second	92/02/07/07/07
CD/COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000				4 000 000	0	0	4 000 000	0	4 000 000
Contrat N': BH LEASING LM01568490					117 915	0	52 648	65 267	5 351	59 915
Contrat N*: BH LEASING LM01590370					139 209	0	41 233	97 976	51 773	46 203
Contrat N*: BH LEASING LM01591450					70 131	5 500	19 221	56 411	32 329	24 082
Contrat N*: BH LEASING LM01591850					34 070	0	10 036	24 035	12 731	11 303
Contrat N*: BH LEASING LM01603300					0	62 039	8 786	53 253	33 935	19 318
TOTAL DES AUTRES EMPRUN	ITS				14 361 326	15 067 539	3 631 923	25 796 942	12 886 120	12 910 822
TOTAL GENERAL					366 441 987	250 067 539	254 755 226	361 754 301	196 496 571	165 257 731



NOTE 14: FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Factures d'achats	4 676 248	3 730 638
- Effets à payer	42 570 591	38 705 060
Total	47 246 839	42 435 697

NOTE 15: AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

<u>Libellé</u>	31/12/2022	31/12/2021
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	211 739	280 149
- Etat, retenues sur salaires	183 458	171 706
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	408 913	293 955
- Etat, impôts sur les bénéfices	773 823	2 677 564
- Contribution conjoncturelle	353 116	311 850
- Etat, autres impôts et taxes à payer	247 965	229 487
- Etat, TVA à payer		1 048 219
- Etat, TCL à payer	19 446	19 097
- CC ASSOCIER	942	713
- C.N.S.S	476 005	371 169
- CAVIS	93 407	61 525
- Autres comptes créditeurs	15 774	12 707
- Remboursement assurance groupe	21 673	9 179
- Remboursement assurance vie	2 102	1 502
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	886 410	763 125
- Compte d'attente	302 716	286 166
- Caisse de compensation	6 283	5 694
- Produits constatés d'avance	187 834	185 582
- Prestataires de services	105 502	143 102
- Retenue de garantie	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges	1 518 058	1 230 245
- Provisions pour départ à la retraite (*)	1 221 543	829 762
Total	7 110 836	9 006 621

(*) Attijari leasing comptabilise des provisions au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

L'indemnité légale de départ à la retraite à payer à ses salariés lors de leur départ à la retraite conformément aux nouvelles conventions sectorielles en vigueur, Attijari leasing a conclu un contrat permettant la constitution d'un fonds collectif de placement avec Attijari assurance rentrant dans la catégorie 13-1-2-3 du règlement 1-2016 du Code Général des Assurances en date du 13/7/2016 régissant sur l'assurance vie et la capitalisation.

Que les modalités de calcul de cette provision tiennent compte de plusieurs paramètres: salaire brut du salarié, de son ancienneté, âge, espérance de vie selon statistiques au niveau des assurances, une actualisation de ces données par pour déterminer la prime annuelle, etc. Il est à noter qu'il n'a aucun avantage en nature accordé au personnel.



NOTE 16: CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Capital social	27 500 000	27 500 000
- Primes d'émission	2 000 000	2 000 000
- Réserve légale	2 750 000	2 750 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	20 000 000	18 000 000
- Réserve pour fonds social	162 102	102 238
- Effets des modifications comptables		1 890 629
- Résultats reportés	6 553 329	3 203 838
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	58 965 431	55 446 704
Résultat de l'exercice	7 486 494	7 058 863
Total des capitaux propres avant affectation	66 451 925	62 505 568
Résultat par action:		
Résultat de la période (1)	7 486 494	7 058 863
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 750 000
Résultat par action (1) / (2)	2,72	2,57

Le capital social s'élève au 31 décembre 2022, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

- La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- La réserve spéciale de réinvestissement a été constituée par prélèvement sur les résultats.
 Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- La réserve pour fonds social est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- Le résultat par action, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que défini par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-joint :



NOTE 16 (SUITE): CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Modification comptable	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31-12-2021	27 500 000	2 750 000	2 000 000	18 000 000	102 238	1 890 629	3 203 837	7 058 863	62 505 568
ffectation par l'A.G.O		9.		2 000 000	300 000	(1 890 629)	6 649 492	(7 058 863)	8
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021						28	(3 300 000)	E004000000	(3 300 000)
rélèvement sur fonds social					(240 136)				(240 136)
Résultat au 31/12/2022								7 486 494	7 486 494
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	27 500 000	2 750 000	2 000 000	20 000 000	162 102		6 553 329	7 486 494	66 451 925



NOTE 17: REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts conventionnels	55 708 503	55 820 128
Intérêts intercalaires	3 418	2 062
Intérêts de retard	2 734 677	1 813 394
marge non facturer	(291 409)	(480 635)
Total intérêts de crédits bail	58 155 188	57 154 949
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(1 908 727)	(1 500 339)
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	999 724	885 284
Variation des produits réservés	(909 004)	(615 055)
Total des revenus de leasing	57 246 185	56 539 893

NOTE 18: REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	31/12/2022	31/12/2021
Commissions de factoring	452 096	339 061
Intérêts de financement	1 703 349	1 403 351
Total revenus de factoring	2 155 445	1 742 412

NOTE 19: AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	693 941	557 599
- Frais divers sur dossiers	1 788 101	1 930 487
- Autres produits d'exploitation	6 656	2 871
Total des autres produits d'exploitation	2 488 698	2 490 957



NOTE 20: CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	31/12/2022	31/12/2021
- Intérêts des emprunts obligataires	4 251 799	5 908 711
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	23 786 765	21 466 701
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	3 029 039	4 583 793
- Autres charges financières et assimilés	53 168	227 606
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	476 710	689 748
- Charge à repartir des frais d'émission d'emprunts	171 125	9
Total des charges financières des emprunts	31 768 606	32 876 559
- Intérêts des comptes courants	342 388	5 836
- Intérêts sur opérations de financement	453 658	476 165
Total des autres charges financières	796 046	482 001
Total général	32 564 652	33 358 560

NOTE 21: PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	31/12/2022	31/12/2021
- Dividendes sur titres SICAV	106 762	55 751
- Plus values sur cession de titres SICAV	188 527	289 541
- Plus values latentes sur titres SICAV	1 755	1 487
- Moins values réalisées sur cession de titres SICAV(*)	(21 635)	
- Moins values latentes sur titres SICAV	(4 400)	(73 943)
- Revenus des certificats de dépôt	70 547	355 213
- Intérêts sur emprunts obligataires	13 094	41 324
- Intérêts des comptes courants	141 942	152 725
Total	496 592	822 099

^(*) Ces moins values ont été constatées sur les titres SICAV suite au détachement des coupons de dividendes y afférents.



NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	31/12/2022	31/12/2021
- Salaires et compléments de salaires	7 459 611	6 454 361
- Rémunérations du personnel détaché	712 037	673 323
- Charges connexes aux salaires	28 149	95 208
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	1 504 516	1 221 742
- Autres charges sociales	242 617	201 753
- Assurance IDR	391 781	829 762
- Transfert de charges	(31 731)	(18 644)
- REPRISE PROVISION/ DEPART RETRAITE	-	(336 378)
Total	10 306 980	9 121 128

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Achat de matières et fournitures	245 097	182 539
Total des achats	245 097	182 539
- Sous-traitance générale		
- Locations	138 873	125 021
- Charges locatives et de copropriété	47 897	46 152
- Entretiens et réparations	128 868	135 904
- Primes d'assurances	335 074	292 858
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	3 922	7 770
Total des services extérieurs	654 634	607 706
- Formations	75 934	73 024
- Personnel extérieur à l'entreprise	140	13 175
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	740 356	695 188
 Publicités, publications, relations publiques 	447 526	338 639
- Don Etat	0	773 000
- Transports	87 207	73 769
- Déplacements, missions et réceptions	46 993	16 594
- Frais postaux et de télécommunications	114 425	118 559
- Services bancaires et assimilés	132 267	154 068
- Documentations	3 932	2 917
- Transfert de charges		
Total des autres services extérieurs	1 648 780	2 258 934
- Jetons de présence	100 000	100 000



Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Rémunération comité d'audit	18 750	18 750
- Rémunération comité de risque	18 750	18 750
Total des charges diverses	137 500	137 500
- Impôts et taxes sur rémunérations	234 360	198 035
- T.C.L	218 154	221 856
- Droits d'enregistrement et de timbres	56 456	86 910
- Autres impôts et taxes	6 144	10 983
Total des impôts et taxes	515 114	517 782
Total général	3 201 125	3 704 460

NOTE 24: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	182 907	158 944
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	524 068	428 011
Total	706 975	586 955

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	6 831 287	6 903 292
- Dotations aux provisions collectives	726 282	6 598
- Reprises de provisions sur dépréciation des créances (*)	(14 360 004)	(6 014 801)
- Créances radiées	11 559 264	3 666 375
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(936 141)	(351 489)
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	104 053	140 924
- Encaissement sur créances radiées	(37 990)	
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	3 886 751	4 350 899

^(*) dont une reprise de 10 505 733 DT constatée suite à l'effet de la radiation des créances réalisée durant l'exercice 2022



NOTE 26: DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	31/12/2022	31/12/2021
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	518 000	19 766
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres - Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	316 000	106 480
corporelles	100 000	100 000
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(230 187)	0
Total	703 813	226 246

NOTE 27: AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

Libelle	31/12/2022	31/12/2021
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	117 156	140 432
- Revenus des immeubles	68 152	64 971
- Apurement de comptes	286 558	136 274
Total	471 866	341 676

NOTE 28: AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

Libelle	31/12/2022	31/12/2021
- Autres	8 889	950
Total	8 889	950



NOTE 29: IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Bénéfice comptable	10 946 856	9 925 534
A réintégrer	10.510.000	772000
 Dotations aux provisions sur la clientèle 	6 647 569	6 941 729
- Dotations aux provisions collectives	726 282	6 598
- Dotations aux provisions additionnelles	287 771	102 487
- Dotations aux provisions pour risques divers	619 180	226 246
- Frais de mission excédentaires	5 000	
- Provisions sur titres de participations	316 000	
- Plus value latente sur titres SICAV 2021	1 487	69 000
- Moins value latentes sur titres	0	1 235
- Abandon de créances	117 372	10.2222
- Pertes non déductibles	8 857	944
- Contribution sociale et solidaire	17 486	
A déduire		
- Reprise sur provisions ayant déjà subi l'Impôt	2	336 378
- Reprises sur provisions additionnelles	140 000	
- Dividendes	63 114	77 801
- Plus value latentes sur titres	0	1 487
- Moins values latentes sur titres SICAV 2021	1 235	
- Produits de capitaux mobiliers ayant supportés une RS libératoire	# HOUSE	355 213
Bénéfice fiscal avant provisions	19 489 511	16 502 894
Provisions pour créances douteuses	7 661 622	7 050 814
Provisions pour dépréciation de titres cotés	_	106 480
Bénéfice fiscal	11 827 888	9 345 600
Réinvestissements exonérés		
* Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	3 000 000	2 000 000
Bénéfice imposable	8 827 889	7 345 600
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	3 089 761	2 570 960
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	2 212 964	722.075
- Retenues à la source	2 313 864 2 074	722 975
Impôt à payer (Report d'impôt)	773 823	7 525 1 840 460
Contribution conjoncturelle	A CONTRACTOR	45 903
CSS	353 116	220 368
Retenues à la source libératoires	Duning -	75 341



NOTE 30: ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Impayés sur créances de leasing en début de période	44 391 682	40 716 484
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(37 500 580)	(44 391 682)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 249)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 900 183)	(8 575 130)
 Avances et acomptes reçus des clients en fin de période 	8 726 167	8 900 183
- Créances radiées en début de période	392 751	434 846
- Créances radiées en fin de période	(184 066)	(392 751)
- Plus ou moins values sur relocation	(175 174)	240 045
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(2 702 213)	(3 006 291)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	2 663 674	2 702 213
- Produit à recevoir en début de période	401 293	881 928
-Produit à recevoir en fin de période	(109 884)	(401 293)
- TVA collectée	46 127 384	46 081 182
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	27 784	(51 899)
- Loyers encaissés	271 495 581	271 878 641
- Intérêts de retard	2 734 677	1 813 394
-marge non facturer	(291 409)	(480 635)
- Créances virées en Pertes	(11 559 264)	(3 666 375)
- Encours financiers virées en pertes	4 168 158	1 239 148
- Commissions encourues	(532 745)	(616 400)
- Remboursement des valeurs résiduelles	22 313	2 381
- Encaissement sur créances radiées	(37 990)	0
- Consolidations	(143 685)	(91 050)
- Remboursements anticipés	14 520 484	11 477 020
- Produits sur Cessions anticipées	693 941	557 599
- Autres produits d'exploitation	1 794 757	1 933 358
Encaissements reçus des clients	336 023 454	327 184 914

NOTE 31: ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Encours de Financement des adhérents en début de période	10 247 005	11 306 847
 Encours de Financement des adhérents en fin de période 	(8 906 705)	(10 247 005)
 Produits constatés d'avance en début de période 	(185 582)	(235 097)
 Produits constatés d'avance en fin de période 	187 834	185 582
- Revenus du factoring	2 155 445	1 742 412
 Variations des agios réservés 	45 756	(2 139)
- Financement des adhérents	57 699 064	45 586 740
- TVA collectée	84 533	64 015
Encaissements reçus des acheteurs factorés	61 327 351	48 401 355



NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	42 435 697	45 513 514
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(47 246 839)	(42 435 697)
- Fournisseurs, avances en début de période	(30 226)	(45 210)
- Fournisseurs, avances en fin de période	29 760	30 226
- Investissements pour financement de contrats de leasing	233 189 820	206 556 450
- TVA sur Investissements	36 272 451	31 824 867
Décaissements pour financement de contrats de leasing	264 650 665	241 444 149

NOTE 33: SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Prestataires Assurances en début de période	(457 408)	(1 418 771)
- Prestataires Assurances en fin de période	457 408	457 408
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(1 057 228)	(981 116)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	1 937 660	1 057 228
- Charges constatées d'avance en début de période	(175 051)	(281 490)
- Charges constatées d'avance en fin de période	158 080	175 051
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	280 149	224 068
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(211 739)	(280 149)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	171 706	125 721
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(183 458)	(171 706)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	293 955	462 825
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(408 913)	(293 955)
- C.N.S.S en début de période	371 169	320 773
- C.N.S.S en fin de période	(476 005)	(371 169)
- CAVIS en début de période	61 525	44 008
- CAVIS en fin de période	(93 407)	(61 525)
- Diverses Charges à payer en début de période	763 125	906 613
- Diverses Charges à payer en fin de période	(886 410)	(763 125)
- TVA, payées sur biens et services	748 099	659 921
- Charges de personnel	9 421 815	8 627 744
- Autres charges d'exploitation	3 201 125	3 704 460
- Impôts et taxes	(515 115)	(517 782)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	13 401 080	11 625 032

NOTE 34: INTERETS PAYES

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Frais d'émission des emprunts	526 605	75 794
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	2 748 666	4 175 269
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(2 346 705)	(2 748 666)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	993 604	1 745 624
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(1 314 369)	(993 604)
 Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période 	1 724 774	2 294 107
 Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période 	(1 055 071)	(1 724 774)
 Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période 	20 556	0
 Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période 	(44 369)	(20 556)
 Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période 	35 374	87 624
 Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période 	(35 374)	(35 374)
- Charges financières	32 564 652	33 358 560
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de		
remboursement des emprunts	(476 710)	(689 748)
Intérêts payés	33 341 632	35 524 256

NOTE 35: IMPOTS ET TAXES PAYES

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	2 677 564	27 118
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	(773 823)	(2 677 564)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	229 487	150 886
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(247 965)	(229 487)
 Etat, Caisse de compensation en début de période 	5 694	4 635
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	(6 283)	(5 694)
- Etat, TVA à payer en début de période	Ó	0
- Etat, Tva à payer en fin de période	0	0
- Etat, TCL à payer en début de période	19 097	20 839
- Etat, TCL à payer en fin de période	(19 446)	(19 097)
- Contributions conjoncturelles en début de période	311 850	68 855
- Contributions conjoncturelles en fin de période	(353 116)	(311 850)
 Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période 	0	(10 031)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période (RS libératoire)	1 292	0
- Etat, report TVA	87 416	o o
- TVA payées	11 110 559	12 827 036
- Impôts et taxes	515 115	517 782
- Contribution conjoncturelle	370 602	266 271
- Impôts sur les bénéfices	3 089 761	2 646 302
Impôts et taxes payés	17 017 802	13 276 002



NOTE 36: AUTRES FLUX DE TRESORERIE

<u>Libellé</u>	31/12/2022	31/12/2021
- Placements en titres en début de période	7 743 291	32 745 198
- Placements en titres en fin de période	(2 278 951)	(7 743 291)
- Remboursement assurance groupe en début de période	(10 680)	(22 061)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	23 775	10 680
- Produits à recevoir des tiers en début de période	128 819	209 527
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(101 935)	(128 819)
 Autres comptes débiteurs en début de période 	423 840	381 840
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(409 856)	(423 840)
- Comptes d'attente en début de période	156 490	(257 542)
- Comptes d'attente en fin de période	(141 073)	(156 490)
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	(42 000)	(42 000)
 Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période 	42 000	42 000
 Autres comptes créditeurs en début de période 	(13 419)	(26 040)
 Autres comptes créditeurs en fin de période 	16 716	13 419
- Prestataires en début de période	(143 102)	(128 159)
- Prestataires en fin de période	105 502	143 102
 Dépôts et cautionnements en début de période 	33 634	32 734
 Dépôts et cautionnements en fin de période 	(33 634)	(33 634)
 Retenue de garantie en début de période 	(5 799)	(5.799)
 Retenue de garantie en fin de période 	5 799	5 799
- Produits des placements	1 681 459	840 582
- Autres gains ordinaires	371 398	201 245
- Autres pertes ordinaires	(8 889)	(950)
Autres flux de trésorerie	7 543 385	25 657 500

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISTIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<u>Libellé</u>	31/12/2022	31/12/2021
- Investissements en Immobilisations incorporelles	75 840	104 798
- Investissements en Immobilisations corporelles	392 818	1 196 874
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	468 658	1 301 671



NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Cessions d'immobilisations corporelles	8 514	(1 328)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	100 468	140 432
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	108 982	139 103

NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 000 000	2 500 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	2 000 000	2 500 000

NOTE 40: DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	
- Dividendes et tantièmes	3 300 000	0	
- Prélèvement sur fonds social	240 136	133 716	
Dividendes et autres distributions	3 540 136	133 716	

NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Banques	20 488 362	12 290 700
- Caisses	3 004	4 362
- Banques, découverts	(426)	(569)
Liquidités et équivalents de liquidités	20 490 940	12 294 493



NOTE 42 : NOTE SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

A-Engagements donnés :

A-1 Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Opérations de Leasing :

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2022 à 26 290 612 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Leasing).

Opérations de Factoring :

Les engagements de Factoring s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 989 608 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle (voir note 6 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Factoring).

A-2 Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 56 875 195DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par Attijari Leasing sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 décembre 2022.

B- Engagements reçus :

B-1- Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2022 à 49 184 783 DT et constituent des hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 décembre 2022 à 91 412 335DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5 Analyse par maturité).



C- Engagements réciproques :

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés :

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 décembre 2022 à 28 500 000 DT et correspondent aux crédits suivants :

Banque	Montant	
AMEN BANK	10 000 000	
AL BARAKA BANK	18 500 000	
Total	28 500 000	

43: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

43.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- Attijari Bank (Société Mère) ;
- Attijari Sicar (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation);
- Attijari Finances Tunisie (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs);
- Attijari Intermédiation (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs);
- Attijari Immobilière (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs);
- Attijari Gestion (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs);
- Attijari Recouvrement (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs);
- Attijari Obligataire Sicav (Société du groupe Attijari Bank);
- Attijari FCPR Dynamique (Société du groupe Attijari Bank);
- Attijari Assurances (Société du groupe Attijari Bank);
- Société Civile Immobilière El Hamd (ayant des dirigeants communs);
- Société De Services Automobile (ayant des dirigeants communs);
- Société Des viandes et d'élevage SOVIE (ayant des dirigeants communs);
- Société Tunisia FLEET Management (ayant des dirigeants communs);
- Société Tunisienne Des Arts Graphiques (ayant des dirigeants communs).

43.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2022

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2022, se présentent comme suit :



1- Transactions réalisées avec Attijari Bank

1-1 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention. Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ére semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2022, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 98 KDT HTVA

1-2 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing »;
- L'échange d'informations.

0Au cours de l'exercice 2022, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 359 KDT HTVA.

1-3 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2022, la charge y afférente s'élève 712 KDT HTVA.

1-4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2022, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 377 590 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 456 KDT.

2- Transactions réalisées avec Attijari Sicar

2-1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 8 KDT HTVA.



2-2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

2-3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré :
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

2-4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 KDT HTVA.

2-5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 K DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 » En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.



2-6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA.

2-7 FCR Attijari Leasing 8

La société « Attijari Leasing » a mis, le 18 mars 2019, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 KDT HTVA

2-8 FCR Attijari Leasing 9

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2020, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA.

2-9 FCR Attijari Leasing 10

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2021, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 10 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :



Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 14 KDT HTVA.

2-10 FCR Attijari Leasing 11

La société « Attijari Leasing » a mis, le 22 mars 2022, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 11 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 9 KDT HTVA.

2-11 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2022, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 35 790 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2022, à 2 KDT.

3- Transactions avec Attijari Finances Tunisie

3-1 Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

La location a été consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité.

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2022, s'élèvent à 68 KDT HTVA.



3-2 Contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires 2022

Attijari Leasing a signé, le 30 décembre 2021, un contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- → La conception et l'élaboration de document de référence
- →L'envoi au Conseil du marché Financier
- →Le suivi avec les autorités de marché jusqu'à l'obtention du visa du CMF

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

1-Honoraires forfaitaire

Un honoraire forfaitaire de 70 KDT HTVA exigible comme suit :

- 60 KDT HTVA Préparation du document de Référence « ATTIJARI LEASING 2022-1 »
- 10 KDT HTVA exigible à l'obtention du visa du document de référence

2-Honoraires de succès

Un honoraire de succès de 0.65% HT applicables sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires 2022 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription.

Les honoraires de succès devront être facturés par la Banque conseil et seront par la suite répartis entre la Banque Conseil et L'intermédiaire en bourse d'un commun accord entre eux.

Courant 2022, la charge constatée à ce titre s'élève à 265 KDT HTVA

3-3 Valorisation de portefeuille titres de participation (Fonds gérés)

Le 26 décembre 2022, Attijari Leasing a signé un contrat de mandatement exclusif pour la valorisation du portefeuille titres de participation (fonds gérés).

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Attijari finance adresse à Attijari leasing une requête d'informations requise en vue de l'exécution de la mission;
- Attijari finance procèdera à l'évaluation financière des sociétés à travers la méthode des discounted Cash Flows, des comparables boursiers ainsi qu'à travers la méthode des transactions comparables.

En rémunération des prestations rendues, Attijari leasing paye à Attijari finance des honoraires forfaitaires de 10 KDT (HTVA)

Courant 2022, la charge constatée à ce titre s'élève à 10 KDT HTVA

3-4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2022, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 152 234 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2022, à 69 KDT.



4- Transactions avec Attijari Intermédiation

4-1 Convention de tenue de compte

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agrée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 KDT HTVA à régler au début de chaque année.

La charge constatée au titre de l'exercice 2022 s'élève à 4 KDT HTVA.

5- Transactions avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2022, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

6- Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en KDT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	127 179	150 000	138 587	138 592
ATTIJARI ASSURANCES	4 000	0	0	4 000
Total	131 179	150 000	138 587	142 592

Courant 2022, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 11 211 KDT

7- Contrats de Leasing avec des sociétés ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing

7.1 - La société « Civile Immobilière El Hamd »

Au 31 décembre 2022, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 44 001 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 1 DT.

7.2- La société « Des Viandes Et D'Elevage SOVIE »

Au 31 décembre 2022, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 117 155 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 37 356 DT.

7.3 - La société « Tunisienne Des Arts Graphiques »

Au 31 décembre 2022, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 20 682 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 1 DT.



8- Rémunérations et avantages attribués aux dirigeants et aux administrateurs :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018, par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021 et par le conseil d'administration tenu le 30 Mai 2022 pour une durée de trois exercices 2022-2024.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

 Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la	Directeur Général (1)		Membres du CA et des comités réglementaires		
	Charge de l'exercice	Passif (2) au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	
Avantages à court terme	264 980	56 273	137 500	137 500	

⁽¹⁾y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 56 637DT, un salaire brut de 208 343 DT

NOTE 44: ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 10 février 2023.

En date du 24 février 2023, la BCT a publié la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2023-02 portant modification de la méthodologie de calcul des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La présente circulaire entre en vigueur à compter de sa date de publication et ses dispositions s'appliquent à l'exercice 2022 et les exercices ultérieurs.

Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 726 282 DT au titre de l'exercice 2022.

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés



III.6 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2022



ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh Les Berges du Lac 1053 Tunis Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80 E-mail: mazars.tunisie@mazars.tn



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT Avenue Fadhel Ben Achour Centre Urbain Nord, 1003 – Tunis – Tunisie Tél : +216 31 342 111 Fax : +216 70 164 810 turis de l'accomment de l'accomme

ey.com/tn RC : 0035482W -MF : 035482 W/A/M/000

Attijari Leasing RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2022

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et l'état des engagements hors bilan pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 66 452 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 7 486 KDT.

A notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur



ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 La prise en compte des revenus de leasing

Risque identifié

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 17, les revenus de leasing s'élèvent au 31 décembre 2022 à 57 246 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (92%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment porté sur :

- Une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing;
- Une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie;
- Réaliser des procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts règlementaires éventuels;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciels (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une



zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (87%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 3 887 KDT.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers, sont présentés dans les notes aux états financiers, n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », n° 5 « créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la règlementation;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la Direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 24 Février 2023.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.



Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 mars 2023

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

TOTAL ANT THE MAN TOTAL STORY

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

★ Centra Urbana Rord 1003 Turns #



III.7 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2022

mazars





Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh Les Berges du Lac 1053 Tunis Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80 E-mail: mazars.tunisie@mazars.tn



ey.com/tn

RC: 0035482W -MF: 035482 W/A/M/000

Attijari Leasing RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de la société Attijari Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- <u>Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :</u>

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

A-1 Convention de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 11 » En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une commission de gestion égale à :
 - Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
 - Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.
- Une commission de performance égale à :
 - 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.



Courant 2022, le montant des commissions de gestion et de performance constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 9 KDT HTVA.

A-2 Valorisation de portefeuille titres de participation (Fonds gérés) avec Attijari Finance

Le 26 décembre 2022 ,Attijari Leasing a signé un contrat de mandatement exclusif pour la valorisation du portefeuille titres de participation (fonds gérés).

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Attijari finance adresse à Attijari leasing une requête d'informations requise en vue de l'exécution de la mission;
- Attijari finance procèdera à l'évaluation financière des sociétés à travers la méthode des discounted Cash Flows, des comparables boursiers ainsi qu'à travers la méthode des transactions comparables.

En rémunération des prestations rendues, Attijari leasing paye à Attijari finance des honoraires forfaitaires de 10 KDT (HTVA)

Courant 2022, la charge constatée à ce titre s'élève à 10 KDT HTVA

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

B-1 Conventions conclues avec Attijari Bank

B-1-1 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- · L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2022, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 359 KDT HTVA.

B-1-2 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2022 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 712 KDT HTVA.



B-1-3 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ére semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2022, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 98 KDT HTVA

B-1-4 Contrats de leasing

Attijari Bank à conclu avec Attijari leasing des contrats de location financière,. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 456 KDT.

B-2 Convention avec Attijari Intermédiation

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agrée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 KDT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 4 KDT HTVA.

B-3 Conventions conclues avec Attijari Finances Tunisie

B-3-1 Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2022, s'élèvent à 68 KDT HTVA.



B-3-2 Contrats de leasing

Attijari Finance à conclu avec Attijari leasing des contrats de location financière, L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 69 KDT.

B-3-3 Contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires 2022

Attijari Leasing a signé, le 30 décembre 2021, un contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- La conception et l'élaboration de document de référence
- L'envoi au Conseil du marché Financier
- Le suivi avec les autorités de marché jusqu'à l'obtention du visa du Conseil de marché financier

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

- Un honoraire forfaitaire de 70 KDT HTVA exigible comme suit :
 - 60 KDT HTVA Préparation du document de Référence « ATTIJARI LEASING 2022-1 »
 - 10 KDT HTVA exigible à l'obtention du visa du document de référence
- Honoraires de succès de 0.65% HT applicables sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires 2022 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription.

Courant 2022, la charge constatée à ce titre s'élève à 265 KDT HTVA

B-4 Conventions de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

B-4-1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 8 KDT HTVA.

B-4-2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

 Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré;



 Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

B-4-3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

B-4-4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 KDT HTVA.

B-4-5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 » En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

B-4-6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial



du fonds géré ;

 Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,2 KDT HTVA.

B-4-7 FCR Attijari Leasing 8

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 KDT HTVA.

B-4-8 FCR Attijari Leasing 9

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA.

B-4-9 FCR Attijari Leasing 10

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2021, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 10 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles



 Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 14 KDT HTVA.

B-4-10 Contrats de leasing

Attijari Sicar a conclu avec Attijari leasing des contrats de location financière, L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 2 KDT.

B-5 Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2022, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

B-6 Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en KDT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	127 179	150 000	138 587	138 592
ATTIJARI ASSURANCES	4 000			4 000
Total	131 179	150 000	138 587	142 592

Courant 2022, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 11 211 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021 et par le conseil d'administration tenu le 30 Mai 2022 pour une durée de trois exercices 2022-2024.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

 Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.



C-2 Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en dinars) :

****	Directeur	Général (1)	Administrateurs		
Nature de la rémunération	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	
Avantage à court terme	264 980	56 273	137 500	137 500	

⁽¹⁾ y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 56 637 DT, soit un salaire brut de 208 343 DT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 mars 2023

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés



- III.8 NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2022
- III.8.1 Notes complémentaires et rectificatives aux rapports général et spécial sur les états financiers arrêtés au 31/12/2022
- a) Notes complémentaires au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2022 :
 - A- Convention de gestion de fonds à capital risque conclue au cours de l'exercice 2022 entre Attijari Leasing et Attijari SICAR :

La date de la conclusion de la convention de gestion conclue avec Attijari SICAR est le 22/03/2022. La date de tenue du Conseil d'Administration autorisant cette convention est le 10/02/2023.

B- Les éléments de rémunération du directeur général :

La Direction Générale est détachée de la banque auprès de sa filiale Attijari Leasing. Ainsi, le directeur général continue dans cette position à bénéficier de son salaire, des avantages et des régimes d'assurance et retraite lesquels seront facturés trimestriellement à Attijari leasing.

b) Note rectificative du rapport général des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales :

Opinion:

« À notre avis, les États Financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises ».

- III.8.2 Notes complémentaires aux états financiers d'Attijari Leasing arrêtés au 31/12/2022 :
- a) Note complémentaire à la note « 3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes portant sur les moyens de couverture contre les risques de change » :

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert par une convention TUNIS Ré.

b) Note complémentaire à la note 5 « Créances sur la clientèle leasing » :

Concernant l'écart existant entre le montant figurant dans la rubrique « créances de Leasing » et le montant figurant dans le tableau « analyse et classification des créances sur la clientèle », il s'agit d'un écart entre la base comptable et l'encours financier qui remonte à plusieurs exercices et qui concerne les contrats de mise en force conclus avant 2008 ayant un encours de 2 039 mDT par rapport à un encours total de 236 503 mDT.

Il s'agit d'un écart totalement provisionné à hauteur de 100 m DT qui va être apuré au fur et à mesure des contrats clôturés.



Au 31/12/2022, le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés s'est établi à 64,04%, en baisse par rapport à celui de l'année précédente qui était de 65,75%. Cette diminution est due notamment à la radiation de 11 559 mDT en 2022 contre 4 554 mDT en 2021.

c) Note complémentaire à la note 6 « Acheteurs factorés » :

Concernant les raisons de l'augmentation du ratio des actifs non performants de 7,27% au 31/12/2021 à 9,54% au 31/12/2022 :

Cette augmentation est expliquée par la baisse des engagements globaux de factoring de 16 %.

Concernant les raisons pour lesquelles la société n'a pas provisionné les différences constatées au niveau des comptes des acheteurs factorés et des fonds de garantie :

Il s'agit d'un ancien écart non identifié qui va faire l'objet d'un apurement après décision du Conseil d'Administration et qui sera passé en perte. Attijari Leasing envisage de passer ces pertes lors du Conseil d'Administration du mois de septembre 2023.

d) Note complémentaire à la note 7 « Portefeuille de placement » :

Détail des titres SICAV au 31/12/2022 :

DT

Libellé	Stock	Valeur action	Valeur en DT
Placement Sicav Patrimoine Obligataire Biat	2 700	151,565	409 226
Placement Attijari Obligataire Sicav	15 000	105,715	1 585 725

Total	17 700	1	994 951

e) Note complémentaire à la note 8 « Portefeuille d'investissement » :

Au 31/12/2022, les fonds à capital risque se détaillent comme suit :



	Participations	Montant
FONDS 1	Actions SEM CHIFFA	800 000
Sous-total		800 000
FONDS 3	Actions PPI	800 000
	Actions Symbioz	800 000
Sous-total		1 600 000
FONDS 4	Actions Symbioz	200 000
	Actions CARTHAGO SANITAIRE	1 800 000
Sous-total		2 000 000
FONDS 5	Actions BRIQUETERIE BIR MCHERGA	600 000
1011033	Actions CARTHAGO SANITAIRE	200 000
Sous-total	ACTIONS CARTHAGO SANTAIRE	800 000
		-
FONDS 6	Actions BRIQUETERIE BIR MCHERGA (40000*100)	400 000
	STE DELICE DES EAUX MINERALES (120000*10)	1 200 000
Sous-total		1 600 000
FONDS 7	Actions STE MMJ	1 625 000
	Actions STE MAM PACK (37500*10)	375 000
Sous-total		2 000 000
FONDS 8	STE POLYCLINIQUE LE SECOURS	296 000
	STE MED OIL COMPANY	999 989
	STE MMJ POWER	704 020
Sous-total		2 000 009
FONDS 9	Société laboratoires TERIAK	934 375
	Société GHALIA	665 625
Sous-total		1 600 000
FONDS 10	STE POLYCLINIQUE LE SECOURS	994 369
	STE MED OIL COMPANY	630 700
Sous-total		1 625 069
FONDS 11	STE POLYCLINIQUE LE SECOURS	319 300
Sous-total		319 300

14 344 378



- ✓ Les méthodes de valorisation applicables retenues par Attijari Leasing :
 - -La méthode des comparables boursiers ;
 - -La méthode des comparables transactionnels ;
 - -La méthode de la valeur mathématique.
- ✓ Il s'agit des provisions pour dépréciation des titres de participation des fonds à capital risque.

f) Note complémentaire à la note 9 « Valeur immobilisées » :

Concernant le matériel de transport à statut juridique particulier conformément aux dispositions de la NC 41 relative aux contrats de location :

	Matériel de transport a statut juridique particulier au 31-12-2022							
Date d'acquisition	Contrat N°	Équipement	Nature de l'équipement	Valeur d'acquisition	Date fin	Échéance a - 1ans/loyer	Emprunt/reste loyer	
01/02/2021	LM01568490	03 Polo Sedan	Voiture Tourisme	165 351	01/01/2024	64 266	5 355	
01/12/2021	LM01590370	03 Kia	Voiture Tourisme	139 209	01/12/2024	54 564	54 564	
01/12/2021	LM01591450	01 Honda City	Voiture Tourisme	75 631	01/02/2025	29 741	34 697	
01/12/2021	LM01591850	01 Fiat City	Voiture Utilitaire	34 070	01/12/2024	16 038	16 038	
20/07/2022	LM01603300	01 Hyundai I20	Voiture Tourisme	62 039	20/06/2025	24 742	37 113	

TOTAL	476 300	189 351	147 767

- 1. Rapprochement entre le total des paiements minimaux au titre de la location à la date de clôture et leur valeur actualisée :
 - Tous les contrats de location financière sont aux taux fixes.
- 2. Rapprochement entre le total des paiements minimaux futurs au titre de la location à la date de clôture et leur valeur actualisée, pour chacune des périodes suivantes : plus d'un an et moins de cinq ans et plus de cinq ans :
 - Tous les contrats de location n'excèdent pas cinq ans.
- 3. Rapprochement entre les loyers conditionnels inclus dans les charges de la période, le cas échéant :
 - Aucun loyer conditionnel n'a été constaté en tant que charge durant l'exercice.
- 4. Rapprochement entre le total, à la date de clôture, des futurs paiements minimaux de contrats de sous-location que la société prévoit de recevoir en vertu de contrats de sous-location non résiliables, le cas échéant :
 - Aucun contrat de sous-location n'a été effectué.

Concernant les immobilisations hors exploitation :

Les immobilisations hors exploitation, constituées de biens immobiliers et de terrains d'une valeur nette comptable de 156 mDT au 31/12/2022, ont été acquises dans le cadre de protocoles de recouvrement de créances (saisie d'un immeuble, hypothéqué au nom d'Attijari Leasing) et non pour leur utilisation continue dans le cadre du cycle normal d'exploitation.



Il convient de noter que la société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le délai requis correspond à la période habituelle et nécessaire pour la vente d'actifs de même nature. Compte tenu de la spécificité des équipements et des procédures juridiques relativement longues, la société a prévu une provision de 400 mDT au titre du matériel à concurrence.

g) Note complémentaire à la note 15 « Autres passifs » :

En DT

Nature	31/12/2022
Provision compte gelé assurance (autres actifs courant)	457 408
Provision sur dossier non enregistré (ctx)	120 000
Provision contrôle CNSS	417 358
Provision contrôle fiscal ex 2018	264 489
Provision risque et charge (saisie arrêt) *	118 000
Provision risque fiscal exercice non prescrit **	135 511
Provision ancien suspens factoring	5 291

Total	1 518 057
-------	-----------

^{*}action de cassation en cours (jugement de première instance en faveur d'Attijari Leasing)

h) Note complémentaire à la note 27 « Autres gains ordinaires », rubrique « apurement de comptes » :

Cette opération est autorisée par le chef de département qui gère ses relations et la direction générale.

i) Note complémentaire à la note 43 « informations sur les parties liées » conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées :

Les transactions effectuées avec les parties liées sont à des conditions normales similaires aux conditions de marché soit pour la réalisation de service (convention de service) soit des contrats de location financement.

j) Note portant sur la Démarche RSE de la société (responsabilité sociétale) et les dotations allouées pour les financements des programmes RSE conformément aux dispositions de la loi 2018-35 relative à la responsabilité sociétale des entreprises :

La démarche RSE est axée sur la promotion et l'amélioration continue de 4 axes majeurs du développement durable : économique, environnemental, social et sociétal à savoir :

- Accompagner le développement d'une économie durable ;
- Respecter l'environnement et lutter contre le changement climatique ;
- S'engager auprès des communautés et de la société civile ;
- Être exemplaire dans la conduite des affaires et dans les relations avec les parties prenantes.

Actions Effectuées en 2022 par Attijari Leasing et rentrant dans le cadre de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (R.S.E)

^{**}il s'agit d'une éventualité.



Nature de l'Action	Montant alloué	Impact de l'Action
Attijari Leasing subventionne une action de santé lancée par l'association « One day one dream » : une caravane de santé à Tataouine 22 Médecins bénévoles de différentes spécialités a été mobilisée pour assurer 1800 consultations et des opérations gratuites. (Novembre 2022).	5 000 DT	L'impact de cette Action est d'apporter des soins gratuits à la population de Tataouine et aux habitants des villages avoisinants et de dépister et recenser certaines pathologies courantes afin d'orienter ces patients nécessiteux auprès des structures sanitaires les plus adaptées.
Participation à la journée « Spécial femmes- Mars 2022 » à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme. (7 femmes)	4 765 DT	Action ayant permis une meilleure reconnaissance du rôle de la femme dans l'entreprise et de sa valorisation.
Organisation d'un team building pour le personnel Attijari leasing à l'extérieur de la société.	25 000 DT	Rapprochement du personnel, partage des mêmes valeurs et amélioration du cadre de vie des collaborateurs.
Dons et soutien (sponsoring) à plusieurs associations de la société civile (sportives /pharmaceutiques /arts / établissements publics).	12 300 DT	Promouvoir le bien-être et le développement des communautés Renforcer les échanges avec la société civile.

III.8.3 Notes explicatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2022

Note explicative de l'augmentation enregistrée au niveau de la rubrique « produit net de leasing » de l'état de résultat :

Les revenus nets de leasing ont connu une hausse de 6% au 31/12/2022 par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution peut être analysée comme suit :

- ✓ Une hausse en volume du niveau des MF combinée à une augmentation des revenus de factoring à hauteur de 23%.
- ✓ Une diminution de 2,38% des charges financières au 31/12/2022 par rapport au 31/12/2021.

III.8.4 Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2022

Note rectificative de la note 29 « Impôt sur les bénéfices » :

En DT

Désignation	2022	2021
Bénéfice imposable	8 827 889	7 345 601
Impôts sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	3 089 761	2 570 960
RS LIBERATOIRE	0	75 342
	3 089 761	2 646 302



IV. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE D'ATTIJARI LEASING AU 31/12/2022

IV.1 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31/12/2022

Type d'engagements (DT)	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres garanties						
b) Garanties réelles						
- Hypothèques						
- Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) En faveur de la clientèle	26 290 612					
e) Abandon de créances						
h) Engagements sur intérêts et commissions sur emprunt	56 875 195	46 080 438		10 794 757		
f) Engagements sur opérations de						
leasing						
g) Engagement sur opérations de factoring	2 989 608					
Total	86 155 415	46 080 438	-	10 794 757	-	-
2- Engagements reçus a) Garanties personnelles - Cautionnement - Aval - Autres garanties b) Garanties réelles - Hypothèques - Nantissement c) Effets escomptés et non échus d) Créances à l'exportation mobilisées e) Abandon de créances f) Ligne de découvert g) Les intérêts à échoir au crédit de leasing h) Valeurs des biens, objet de leasing	49 184 783 91 412 335	91 325 475		86 860		
Total	140 597 118	91 325 475	-	86 860	-	-
3-Engagements réciproques						
- Emprunt obtenu non encore encaissé	28 500 000					
- Crédit consenti non encore versé						
- Opération de portage						
- Crédit documentaire						
- Commande de consommables						
- Contrat avec le personnel prévoyant des engagements Sup. à ceux prévus par la convention collective - Engagements sur dossiers génériques						
G ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' '						



IV.2 ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR ATTIJARI LEASING AU 31/12/2022

IV.2.1 Encours des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing

Intitulé de l'emprunt	Montant émis (En DT)	Taux	Durée	Encours au 31/12/2022 (En DT)
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	7,75%	7ans	4 430 000
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	7,85%	7ans	6 304 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	7,90%	7ans	1 600 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	8,20%	5ans	336 000
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	TMM + 2,30%	5duans	3 664 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	8,35%	7ans	3 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	11,00%	5ans	3 480 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	TMM + 2,75%	5ans	4 520 000
Emprunt obligataire 2020-1 sub	30 000 000	10,25%	5ans	18 000 000
Emprunt obligataire 2022-1 A	28 088 000	10,00%	5ans	28 088 000
Emprunt obligataire 2022-1 B	1 912 000	TMM + 2,75%	5ans	1 912 000
Total	149 910 000			75 334 000

IV.2.2 Structure des souscripteurs par catégorie à l'emprunt obligataire Attijari Leasing 2022-1

		Montant en dinars				
	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Souscrit à taux fixe	Souscrit à taux variable	Pourcentage	
SICAV	17	168 800	16 080 000	800 000	56,27%	
Assurances	5	59 000	4 900 000	1 000 000	19,67%	
Banques	1	20 000	2 000 000	0	6,67%	
FCP	7	19 200	1 820 000	100 000	6,40%	
Personne Physique	26	33 000	3 288 000	12 000	11,00%	
Total	56	300 000	28 088 000	1 912 000	100,00%	



IV.2.3 Encours des emprunts bancaires contractés par Attijari Leasing

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Intitulé de l'emprunt	Cumul des montants du crédit	Encours au 31/12/2022	Encours au 31/12/2021	Encours au 31/12/2020
Attijari Bank	253 000 000	138 592 726	127 179 277	115 803 533
Amen-Bank	41 500 000	16 374 756	20 738 005	25 672 648
Banque de Tunisie	42 000 000	14 799 962	16 369 018	17 788 074
BIAT	70 000 000	36 779 412	21 705 882	25 000 002
BTL	3 000 000	0	300 000	900 000
ABC	30 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
ВН	44 000 000	9 178 575	17 674 695	20 456 937
АТВ	14 000 000	7 000 000	9 300 000	1 000 000
QNB	10 000 000	3 125 000	0	0
BAD	5 969 482	88 997	941 780	1 794 563
SANAD	53 404 605	19 613 995	29 365 775	36 651 998
GGF	19 926 000	5 069 936	10 139 829	15 209 722
Total		260 623 359	263 714 261	270 277 477

IV.2.4 Encours des certificats de dépôt et certificats de leasing contractés par Attijari Leasing

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

En DT	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Certificats de dépôt	4 000 000	4 000 000	5 000 000
Certificats de Leasing	21 500 000	20 000 000	15 000 000
Total encours	25 500 000	24 000 000	20 000 000



IV.3 SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION COMPARES AU 31/12/2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

P	RODUITS			C	HARGES				SOLDES		
	2022	2021	2020		2022	2021	2020		2022	2021	2020
Intérêts de leasing	55 708 503	55 820 128	51 308 563	Intérêts et charges assimilés	32 564 652	33 358 560	38 353 352				
Intérêts intercalaires	3 418	2 062	1 710	Commissions encourues	532 745	616 400	241 626				
Intérêts de retard	2 734 677	1813394	3 512 557								
Marge non facturée Covid19	(291 409)	(480 635)	725 451								
Variation des produits réservés	(909 004)	(615 055)	(855 997)								
Commissions de factoring	452 097	339 061	255 139								
Intérêts de financement	1 703 349	1 403 351	1 567 519								
Autres produits d'exploitation	2 488 698	2 490 957	2 562 400								
Intérêts et produits assimilés de leasing	61 890 329	60 773 262	59 077 341	Total des intérêts et charges assimilés	33 097 397	33 974 960	38 594 978	Marge commerciale	28 792 932	26 798 302	20 482 363
Marge commerciale (PNB)	28 792 932	26 798 302	20 482 363	Autres charges d'exploitation	3 201 125	3 704 460	2 882 900				
Produits des placements	496 592	822 099	909 147	Charges de personnel	10 306 980	9 121 128	7 863 938				
Sous total	29 289 523	27 620 401	21 391 510	Sous total Sous total	13 508 105	12 825 589	10 746 838	Excédent brut d'exploitation	15 781 418	14 794 812	10 644 671
Excédent brut d'exploitation	15 781 418	14 794 812	10 644 671	Dotations aux amortissements et aux résorptions	706 975	586 955	541 294				
Reprises sur provisions :				Dotations aux provisions :							
- Suite au recouvrement des créances	3 854 271	2 723 938	2 435 607	- Pour dépréciation des créances	6 691 846	6 800 805	5 633 209				
- Sur provisions additionnelles	148 330	0	0	- Collectives	726 282	6 598	1 116 576				
- affectées aux comptes adhérents		0	0	- Pour passifs et charges	518 000	19 766	575 000				
- pour risques et charges	230 187	О	0	- Additionnelles	287 771	102 487	334 954				
- pour dépréciation des actions cotées	О	o	253 680	- Pour dépréciation des immobilisations corporelles	100 000	100 000	100 000				
Encaissement sur créances radiées	11 479 864	3 642 352	2 117 555	- des comptes adhérents	104 053	140 924	218 239				
Autres produits ordinaires	471 866	341 676	515 322	- Pour dépréciation des autres actifs courants		0	0				
				- Pour dépréciation des actions cotées	316 000	106 480	0				
				Pertes sur créances radiées	11 559 264	3 666 375	2 020 885				
				Autres pertes ordinaires	8 889	950	6 746				
				Impôts sur les bénéfices	3 089 761	2 646 302	1 285 521				
Sous total	31 965 936	21 502 778	15 966 836	Sous total	24 108 841	14 177 643	11 832 424	Résultat des activités ordinaires	7 857 095	7 325 135	4 134 412
Résultat des activités ordinaires	7.057.005	7 225 425	4 12 4 442	Résultat négatif des activités	-	-	-				
après impôt Gains extraordinaires	7 857 095	7 325 135	4 134 412	ordinaires Pertes extraordinaires	270.600	266 271	440.600				
Jams extraordinaires	-	-	-	reites extraordinaires	370 602	266 271	118 123				
Sous total Sous total	7 857 095	7 325 135	4 134 412	Sous total	370 602	266 271	118 123	Résultat net	7 486 494	7 058 864	4 016 289
Effets positif de modification comptable	0	1 890 629	1 102 980	Effet négatif de modification comptable	-	-	-				
								Résultat après modification comptable	7 486 494	8 949 492	5 119 269

Document de Référence – Attijari Leasing 2023



IV.4 TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modification s	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2020 avant affectation publié	27 500 000	2 750 000	2 000 000	15 500 000	69 029	comptables 0	4 100 197	3 228 640	55 147 866
Modifications comptables						1 102 980		787 649	1 890 629
Solde au 31/12/2020 avant affectation proforma	27 500 000	2 750 000	2 000 000	15 500 000	69 029	1 102 980	4 100 197	4 016 289	57 038 495
Effet des modifications comptables						787 649		(787 649)	0
Affectations par l'AGO du 29/04/2021				2 500 000	250 000		478 640	(3 228 640)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020							(1 375 000)		(1 375 000)
Prélèvement sur fonds social					(216 790)				(216 790)
Résultat au 31/12/2021								7 058 863	7 058 863
Solde au 31/12/2021 avant affectation	27 500 000	2 750 000	2 000 000	18 000 000	102 238	1 890 629	3 203 837	7 058 863	62 505 568
Affectations par l'AGO du 28/04/2022				2 000 000	300 000	(1 890 629)	6 649 492	(7 058 863)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021							(3 300 000)		(3 300 000)
Prélèvement sur fonds social					(240 136)				(240 136)
Résultat au 31/12/2022								7 486 493	7 486 493
Solde au 31/12/2022 avant affectation	27 500 000	2 750 000	2 000 000	20 000 000	162 102	0	6 553 329	7 486 493	66 451 925
Affectations par l'AGO du 26/04/2023				3 000 000	300 000		4 186 494	(7 486 493)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022							(4 125 000)		(4 125 000)
Solde au 31/12/2022 après affectation	27 500 000	2 750 000	2 000 000	23 000 000	462 102	0	6 614 823	0	62 326 925

Document de Référence – Attijari Leasing 2023



IV.5 AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En DT	2022	2021	2020
Résultat de l'exercice	7 486 494	7 058 863	3 228 640
Effet des modifications comptables	0	1 890 629	0
Report à nouveau (n – 1)	6 553 329	3 203 837	4 100 197
Résultat à répartir	14 039 823	12 153 330	7 328 837
Réserves spéciales de réinvestissement	3 000 000	2 000 000	2 500 000
Bénéfice disponible	11 039 823	10 153 330	4 828 837
Dotations fonds social	300 000	300 000	250 000
Dividende global	4 125 000	3 300 000	1 375 000
Report à nouveau	6 614 823	6 553 330	3 203 837

IV.6 EVOLUTION DES REVENUS ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION

En DT	2022	2021	2020
Revenus nets de leasing	57 246 185	56 539 893	54 692 283
Revenus du factoring	2 155 445	1 742 412	1 822 658
Total des revenus	59 401 631	58 282 305	56 514 941
Produit net	29 289 523	27 620 400	21 391 510
Résultat d'exploitation	10 483 878	9 630 711	4 911 357
Capital social	27 500 000	27 500 000	27 500 000
Nombre d'actions	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Résultat d'exploitation par action	3,812	3,502	1,786
Produit net par action	10,651	10,044	7,779
Revenus par action	21,601	21,194	20,551

IV.7 EVOLUTION DU RESULTAT NET

	2022	2021	2020
Résultat avant impôts (en DT)	10 946 856	9 971 437	5 419 933
Résultat Net d'impôts (en DT)	7 486 494	7 058 863	4 016 289
Résultat après modifications comptables (en DT)	7 486 494	8 949 492	5 119 269
Capital social (en DT)	27 500 000	27 500 000	27 500 000
Nombre d'actions	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Résultat par action avant impôts (en DT)	3,981	3,626	1,971
Résultat par action net d'impôts (en DT)	2,722	2,567	1,460
Résultat par action après modifications comptables (en DT)	2,722	3,254	1,862
Résultat avant impôts / capital social (en %)	39,81%	36,26%	19,71%
Résultat net d'impôts / capital social (en %)	27,22%	25,67%	14,60%
Résultat après modifications comptables / capital social (en %)	27,22%	32,54%	18,62%



IV.8 EVOLUTION DES DIVIDENDES

En DT	2022	2021	2020
Capital social	27 500 000	27 500 000	27 500 000
Nombre d'actions	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Dividende global	4 125 000	3 300 000	1 375 000
Dividende par action	1,5	1,2	0,5
% du nominal	15,00%	12,00%	5,00%
Date de paiement	28/04/2023	24/05/2022	28/05/2021

IV.9 EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

En DT	2022	2021	2020
Résultat net d'impôt	7 486 494	7 058 863	4 016 289
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	5 297 540	5 164 100	5 733 315
Marge brute d'autofinancement	12 784 034	12 222 964	9 749 604

IV.10 INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS

IV.10.1 Indicateurs de gestion

En mDT	2022	2021	2020
Résultat net de la période (1)	7 486	7 059	4 016
Engagements sur la clientèle de leasing (2)	492 067	494 605	513 621
Engagements sur créances de factoring	10 097	11 404	12 531
Capitaux propres (avant résultat) (3)	58 965	55 447	53 022
Créances sur la clientèle de leasing	435 762	437 062	460 480
Créances classées sur la clientèle de leasing (4)	50 153	60 343	59 670
Produits réservés (5)	4 806	4 833	4 570
Total Provisions (6)	27 312	34 841	33 952
Emprunts et ressources spéciales (7)	366 550	371 965	415 665
Dettes envers la clientèle	8 726	8 900	8 575
Total bilan (8)	498 412	497 010	534 887
Produits de leasing et de factoring	59 402	58 282	56 515
Charges financières nettes	32 565	33 359	38 353
Total charges d'exploitation	14 215	13 413	11 288
Produits nets	29 290	27 620	21 392
Provisions nettes	4 591	4 577	5 192
Charges de personnel	10 307	9 121	7 864

IV.10.2 Ratios financiers

Ratios propres aux sociétés de leasing	2022	2021	2020
Capitaux propres / engagements (3) / (2)	11,98%	11,21%	10,32%
Taux de créances classées (4) / (2)	10,19%	12,20%	11,62%
Ratios de couverture des créances classées ((5) +(6)) / (4)	64,04%	65,75%	64,56%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT	16,69%	17,06%	14,79%
Créances classées / (Créances sur la clientèle + Portefeuille commercial + Portefeuille d'investissement)	10,95%	13,01%	11,72%

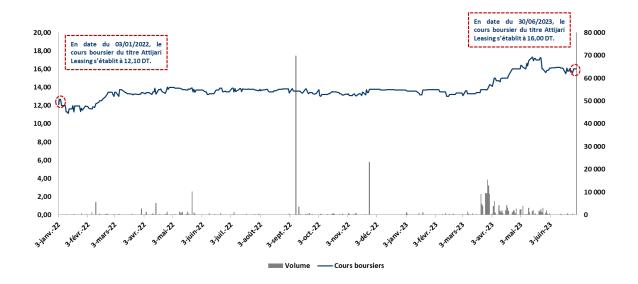


Ratios de structure	2022	2021	2020
Fonds propres avant résultat / Total bilan	11,83%	11,16%	9,91%
Emprunts et ressources spéciales/ Total bilan	73,54%	74,84%	77,71%
Créances sur la clientèle de leasing / Total Bilan	87,43%	87,94%	86,09%
(Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle) / créances sur la clientèle de leasing	86,12%	87,14%	92,13%
Ratios de gestion	2022	2021	2020
Charges de personnel / Produits nets	35,19%	33,02%	36,76%
Produits nets/Fonds propres av résultat	49,67%	49,81%	40,34%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/ produits nets)	48,53%	48,56%	52,77%
Provisions nettes / Produits nets	15,67%	16,57%	24,27%
Ratios de rentabilité	2022	2021	2020
ROE (1) / (3)	12,70%	12,73%	7,57%
ROA (1) / (8)	1,50%	1,42%	0,75%
Résultat net / produit net	25,56%	25,56%	18,78%
Produits de leasing / créances sur la clientèle	13,63%	13,34%	12,27%
Produit net / total bilan	5,88%	5,56%	4,00%



V. COMPORTEMENT BOURSIER DE LA VALEUR ATTIJARI LEASING

Evolution du comportement boursier du titre Attijari Leasing entre le 03/01/2022 et 30/06/2023



Source : S&P Global Market Intelligence

Performance de la valeur Attijari Leasing

Indicateurs de performance	2020	2021	2022	Du 03/01/2023 au 30/06/2023
Nominal (En DT)	10	10	10	10
Nombre de titres admis	2 750 000	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Cours de clôture (En DT)	11,13	12,00	13,70	16,00
Plus haut de la période (En DT)	11,94	12,73	14,00	17,30
Plus bas de la période (En DT)	8,70	8,76	11,11	13,01
Capitalisation Boursière (En DT)	30 607 500	33 000 000	37 675 000	44 000 000
PER ⁵	5,98	3,69	5,03	-
Rendement de la période ⁶	(6,96%)	18,60%	26,67%	-

Sources : BVMT et S&P Global Market Intelligence

Comme illustré ci-haut, le titre Attijari Leasing affiche un cours de clôture de 13,7 DT au 31/12/2022. Le titre affiche un rendement positif de 26,67% sur l'année 2022.

Le PER d'Attijari Leasing s'établit à 5,03x au 31/12/2022 avec une capitalisation boursière de 37 675 000 DT.

⁵PER = Capitalisation boursière / Résultats nets après modifications comptables

⁶Rendement = ((Cours clôture n + Dividendes) / Cours clôture n-1)-1



<u>Chapitre 5</u> Organes d'Administration, de direction et de CONTROLE DES COMPTES



I. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

I.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'Administration d'Attijari Leasing se présente comme suit :

Membre du Conseil d'Administration	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Lui-même	Président du Conseil	2022-2024*	Tunis
M. Kamel HABBACHI	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Mohsen BOUZID	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
ATTIJARI BANK	M. Said SEBTI	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Lassaad M'ZAH**	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Moez EL GHALI**	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Mongi TRIMECH***	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis

^{*} Mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/04/2022

1.2 FONCTIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA SOCIETE

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat/Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Président du Conseil d'Administration	2022-2024*	Tunis
M. Moez TERZI	Directeur Général	Reconduit par le Conseil d'Administration du 30/05/2022**	Tunis

^{*} Nomination renouvelée par le Conseil d'Administration du 30/05/2022 en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Il est à signaler que les membres du Conseil d'Administration font partie des comités suivants :

Membre	Comité		
M. Lassaad M'ZAH	Président du Comité d'Audit Interne		
M. Moez EL GHALI	Président du Comité des Risques		
M. Said SEBTI	Président du Comité de Nomination et de Rémunération		
M. Khaled BEN JEMAA	Membre du Comité des Risques		
M. Mongi TRIMECH	Membre du Comité d'Audit Interne		
M. Mohsen BOUZID	Membre du Comité d'Audit Interne et du Comité de Nomination et de Rémunération		
M. Kamel HABBACHI	Membre du Comité des Risques et du Comité de Nomination et de Rémunération		

De plus, il est à signaler que M. Moez TERZI, en sa qualité de Directeur Général, fait partie des comités suivants :

- Comité de direction ;
- Comité de financement leasing ;
- Comité de suivi des actifs classés ;
- Comité de trésorerie ;
- Comité des risques opérationnels.

^{**} Administrateurs indépendants

^{***} Administrateur représentant les petits porteurs

^{**} Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 30/05/2022, en tant que Directeur Général d'Attijari Leasing pendant une durée de trois exercices commençant en 2022 et se terminant au premier conseil qui se tiendra en 2024 après l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice de 2024.



1.3 PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Membres	Activités exercées, en dehors d'Attijari Leasing, au cours des trois dernières années		
M. Said SEBTI	Directeur Général d'Attijari Bank.		
M. Kamel HABBACHI	Directeur Général Adjoint Attijari Bank, chargé de la Banque de Détail.		
M. Mohsen BOUZID	 Responsable du Pôle Recouvrement Contentieux et Juridique d'Attijari Bank. 		
	Président Directeur Général de la Société d'Automobile et de Matériel ;		
	 Président Directeur Général de la société de TLD ; 		
M. Khaled BEN JEMAA	 Président Directeur Général de la société de SOHOB; 		
	 Président Directeur Général de la société de PLASTIC UNION. 		
M. Lassaad M'ZAH	Directeur Général Financier chez SFBT.		
IVI. Lassadu IVI ZATI	 Président Directeur Général de SOSTEM. 		
M. Moez EL GHALI	Président Directeur Général MS SOLUTIONS - SA.		
M. Mongi TRIMECH	Gérant de la société Méditerranéenne de la Production Maritime.		
M. Moez TERZI	■ Néant.		

I.4 MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES

Membres	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés			
	 Président du Conseil d'Administration de SAM ; 			
	 Président du Conseil d'Administration de TLD ; 			
M. Khaled BEN JEMAA	 Président du Conseil d'Administration de SOHOB; 			
	 Président du Conseil d'Administration de PLASTIC UNION. 			
	 Attijari Gestion ; 			
M. Said SEBTI	Attijari SiCAR; Attijari Sinanasa Tunisia .			
	Attijari Finances Tunisie;Attijari Intermédiation.			
	- Attijan intermediation.			
	 Attijari Recouvrement ; 			
	Attijari Assurance ;			
M. Kamel HABBACHI	■ SMT;			
	 Attijari Intermédiation ; 			
	Attijari Finances Tunisie ;			
	Attijari Gestion.			
M. Mohsen BOUZID	 Président du Conseil d'Administration d'Attijari Recouvrement ; 			
Wi. Wiorisen Boozid	Président du Conseil d'Administration d'Attijari Immobilière.			
M. Lassad M'ZAH	Président du Conseil d'Administration de SOSTEM.			
M. Moez EL GHALI	 Président du Conseil d'Administration de MS Solutions - SA. 			
M. Mongi TRIMECH	 Président du Conseil d'Administration de STEP « Société Tunisienne d'Élevage de Poisson »; Président du Conseil d'Administration de SMTI « Société Méditerranéenne de Transport International ». 			
M. Moez TERZI	■ Néant.			



I.5 FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LES SOCIETES QU'ILS REPRESENTENT

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Attijari Bank	M. Said SEBTI	Directeur Général d'Attijari Bank

II. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE

II.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31/03/2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31/03/2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du Conseil d'Administration tenu le 21/06/2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018, par le Conseil d'Administration tenu le 16/05/2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021 et par le Conseil d'Administration du 30/05/2022 pour un nouveau mandat de 3 exercices 2022-2024.

Le montant des rémunérations perçues par M. Moez TERZI au titre de l'exercice 2022, s'élève à **208 343 DT** bruts. La charge supportée à ce titre en 2022 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève à **264 980 DT**.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Le conseil d'Administration de la société Attijari Leasing se compose de sept (7) personnes, à savoir :
 - Un (1) Président du Conseil d'Administration ;
 - Six (6) administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26/04/2023 a fixé le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2022 à 80 mille dinars nets et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

- Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/04/2023 a arrêté le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2022 à **15 000 DT** nets.

La même Assemblée Générale Ordinaire a de plus arrêté le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2022 à **15 000 DT** nets ainsi que des membres du Comité de Nomination et de Rémunération au titre de l'exercice 2022 à **15 000 DT** nets.

- II.2 PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2022
 - Au 31 décembre 2022, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 376 mDT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 456 mDT.



III. ORGANES DE CONTROLE

IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2022

Dénomination ou raison sociale	ECC MAZARS	AMC Ernst & Young
Représentant légal	M. Borhen CHEBBI	M. Noureddine HAJJI
Adresse	Immeuble Mazars, Rue Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Immeuble EY, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003, Tunis.
Numéro de téléphone	00 216 71 963 380	00 216 70 749 111
Numéro de fax	00 216 71 964 380	00 216 70 749 045
Adresse électronique	borhen.chebbi@mazars.tn	noureddine.hajji@tn.ey.com
Mandat*	2021-2023	2021-2023

^{*}Nomination décidée par l'AGO du 29/04/2021



IV. NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL

Conformément au rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice arrêté au 31/12/2022 et à la note 43 relative aux informations sur les parties liées des états financiers correspondants, les opérations conclues avec des membres du Conseil d'Administration, de direction ou des principaux actionnaires sont relatées ci-après :

Opérations avec Attijari Bank

 Le 28/08/2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ére semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2022, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 98 mDT HTVA.

Au 31/12/2022, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 376 mDT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31/12/2022, à **456 mDT**.

- Au cours de l'exercice 2008, la société Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec Attijari Bank portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :
 - ✓ La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque :
 - ✓ Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
 - ✓ Le suivi des règlements des loyers revenant à Attijari Leasing ;
 - ✓ L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2022, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 359 mDT HTVA.

Au 31/12/2022, les emprunts et certificats de dépôt avec Attijari Bank se détaillent ainsi :

Désignation	Solde début 2022 (en mDT)	Utilisations (en mDT)	Remboursements	Solde fin 2022
ATTIJARI BANK	127 179	150 000	138 587	138 592
TOTAL	127 179	150 000	138 587	138 592

Courant 2022, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 11 211 mDT.

 Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés.

Au titre de 2022 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 712 mDT HTVA.

Opérations de leasing avec le Groupe HORCHANI

Il est à noter que le Groupe HORCHANI est actionnaire de la société Attijari Leasing à hauteur de 9,09% au 31/12/2022.

 A la clôture de l'exercice 2022, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit la société « CIVILE IMMOBILIERE EL HAMD », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 44 001 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 1 DT.



 A la clôture de l'exercice 2022, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing au profit la société « DES VIANDES ET D'ELEVAGE SOVIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 117 155 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 37 356 DT.

 A la clôture de l'exercice 2022, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing au profit la société « TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 20 682 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 1 DT.



<u>Chapitre 6</u> RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR



I. EVOLUTION RECENTE ET STRATEGIE FUTURE

I.1 EVOLUTION RECENTE

Au 31/03/2023, le produit net d'Attijari Leasing a connu une légère baisse de 2,7% en comparaison aux résultats de la même période de l'année précédente, en s'établissant à 7 180 mDT contre 7 376 mDT au 31/03/2022.

Les approbations de financements au 31/03/2023 se sont élevées à 86 606 mDT contre 79 271 mDT au 31/03/2022, soit une hausse de 9,3%.

Les mises en force au 31/03/2023 se sont élevées à 70 064 mDT contre 54 188 mDT au 31/03/2022, soit une hausse de 29,3%.

I.2 STRATEGIE FUTURE

La politique de croissance d'Attijari Leasing pour les années à venir sera basée sur le développement de la société à un rythme soutenu avec une meilleure maîtrise du risque qui tient compte notamment de la conjoncture économique du pays, en matière de nouveaux investissements ou de disponibilité des ressources de financement.

En effet, les orientations stratégiques 2023-2027 adoptées par la société s'articule autour des axes suivants :

- Ajuster l'organisation commerciale pour mettre en avant les avantages concurrentiels d'Attijari Leasing : qualité de service, proximité des clients, agilité, expertise et développement continu de la synergie avec le réseau commercial du groupe Attijari Bank;
- L'intégration systématique de la dimension digitale à tous les niveaux, soit aussi bien sur le plan du développement commercial que les autres plans d'actions touchant les autres différents départements de la société avec une orientation client;
- La mise en place d'une politique d'appétence aux risques conformément à la réglementation en vigueur et aux standards du groupe Attijari Bank;
- L'intégration systématique d'une démarche de rationalisation et optimisation des moyens dans une optique d'une meilleure efficacité opérationnelle, meilleure productivité et une maitrise des charges;
- Entamer la mise en place d'une démarche de responsabilité sociétale et environnementale et éthique par la mise en place dans une première phase d'une niche financements durables et d'achats responsables.

II. NOTE SUR LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS DES PREVISIONS PAR RAPPORT AU DERNIER DOCUMENT DE REFERENCE

Pour le présent document de référence, certaines informations financières prévisionnelles concernant l'activité de la société et ses ressources futures de financement ont dû être modifiées par rapport à celles figurant au document de référence « Attijari Leasing 2022 » enregistré sous le numéro 22/005 en date du 18/07/2022 et ce, pour tenir compte des éléments suivants :

- Des nouvelles données économiques du pays tant en matière de croissance prévue à fin 2023 et les années à venir que les intentions d'investissements réels et la disponibilité des ressources;
- Des réalisations commerciales à fin décembre 2022 de la société ainsi que celle du secteur du leasing;
- Des nouvelles conditions commerciales au niveau du marché de leasing;
- Des nouvelles données relatives aux conditions et disponibilité des ressources sur le marché.



En conséquence de ce qui précède, les états financiers prévisionnels tels que présentés dans le présent document de référence ont été révisés et ce, au niveau des mises en force, d'émission d'emprunts obligataires ou bancaires, de résultats et d'indicateurs de gestion.

II.1 ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2022

La confrontation entre les réalisations de la société au 31/12/2022 et les prévisions établies au niveau du Business Plan pour l'exercice 2022 telles que publiées dans le document de référence « Attijari Leasing 2022 » fait ressortir des écarts au niveau de certaines rubriques :

En mDT	Prévisions de l'année 2022	Réalisations de l'année 2022	Ecart	Pourcentage de réalisation	Commentaires
Mises en force	250 000	237 845	(12 155)	95,1%	Le taux de réalisation des mises en force a été de 95,1%.
Intérêts de leasing	58 860	57 246	(1 614)	97,3%	En 2022, le niveau de réalisation des marges brutes de leasing prévu a atteint un taux de 97,3%.
Revenus de factoring	1 917	2 155	238	112,4%	Pour 2022, les revenus de factoring affichent un taux de réalisation de 112,4% expliqué par une demande croissante pour les produits de factoring.
Charges d'intérêts	34 538	32 564	(1 974)	94,3%	Les charges d'intérêts affichent un taux de réalisation de 94,3%, expliqué par des ressources à mobiliser réalisées moins importantes que prévu.
Frais du personnel	10 003	10 307	304	103,0%	Pour 2022, les charges de personnel affichent un taux de réalisation de 103,0% expliqué par l'évolution de la politique RH d'Attijari Leasing en termes de recrutements et d'augmentations salariales.
Les charges d'exploitation	14 021	14 215	194	101,4%	En 2022, les charges d'exploitation sont conformes aux prévisions avec un écart de 194 mDT (taux de réalisation de 101,4%).
Les ressources à mobiliser	337 195	246 568	(90 627)	73,1%	En 2022, les ressources à mobiliser affichent un taux de réalisation de 73,1%% expliqué par des MEF moins importantes que prévu.
Les dotations nettes	4 900	4 591	(309)	93,7%	Pour 2022, le niveau de réalisation des dotations nettes est de 93,7%.

II.2 ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 31 MARS 2023 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2023

La confrontation des réalisations du premier trimestre de l'exercice 2023 reflétées par les indicateurs d'activités arrêtés au 31/03/2023 avec les prévisions établies pour l'année 2023 publiées au niveau du présent document de référence « Attijari Leasing 2023 » fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :



En mDT	Indicateurs d'activité au 31/03/2023*	Prévisions de l'année 2023	Pourcentage de réalisation
Mises en force	70 064	280 000	25,0%
Intérêts de leasing et Factoring	15 707	66 752	23,5%
Produits nets de Leasing et Factoring	7 180	30 908	23,2%
Les ressources	352 121	370 407	95,1%
Capitaux propres (hors résultat net)	66 375	62 327	106,5%
Engagements sur la clientèle	500 038	510 960	97,9%
Engagements classés	55 740	49 175	113,3%
Total charges d'exploitation hors provisions	4 405	15 542	28,3%

^{*} Données non auditées

La société a réalisé, au 31/03/2023, 25% de ses prévisions de mises en force au titre de l'exercice 2023.

Attijari Leasing a également réalisé, au 31/03/2023, 23,2% des produits nets de leasing prévus au titre de l'exercice 2023 et affiche à la même période un total engagement de l'ordre de 500 038 mDT représentant 97,9% de ses prévisions.

II.3 ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS OPEREES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2023-2027 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2023-2026

II.3.1 Mises en force

En mDT	2023 ^p	2024 ^P	2025 ^p	2026 ^P	Commentaires
Ancien BP	275 000	302 500	332 750	366 025	Les perspectives d'évolution des mises en force, supérieures à l'ancien
Nouveau BP	280 000	308 000	338 800	372 680	BP, ont été ajustées en fonction des réalisations au 31/12/2022
Ecart en valeur	5 000	5 500	6 050	6 655	présentant un niveau d'activité plus important que prévu.

P = Prévisionnel

II.3.2 Intérêts de leasing

En mDT	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^P	2026 ^P	Commentaires
Ancien BP	62 984	68 563	75 299	82 675	Le niveau global d'évolution des
Nouveau BP	62 199	68 156	74 636	83 053	intérêts de leasing durant la période prévisionnelle a été déterminé compte tenu des nouvelles prévisions de MEF
Ecart en valeur	(785)	(407)	(663)	378	et des taux d'intérêts.

P = Prévisionnel

II.3.3 Charges d'intérêts

En mDT	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	Commentaires
Ancien BP	36 812	40 751	44 742	49 153	Le niveau global d'évolution des charges d'intérêts durant la période
Nouveau BP	35 806	39 137	42 937	46 943	prévisionnelle a été déterminé compte tenu des nouveaux besoins en
Ecart en valeur	(1 006)	(1 614)	(1 805)	(2 210)	ressources et des nouvelles conditions de marché.

P = Prévisionnel



II.3.4 Revenus de Factoring

En mDT	2023 ^p	2024 ^P	2025 ^p	2026 ^p	Commentaires
Ancien BP	2 108	2 319	2 551	2 806	Les perspectives d'évolution des
Nouveau BP	1 940	2 134	2 347	2 582	revenus de Factoring ont été ajustées
Ecart en valeur	(168)	(185)	(204)	(224)	en fonction du contexte du marché.

P = Prévisionnel

II.3.5 Frais du personnel

En mDT	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	Commentaires
Ancien BP	10 853	11 776	12 777	13 863	Le niveau global d'évolution des frais du personnel sur la période
Nouveau BP	11 389	12 585	13 907	15 367	prévisionnelle a été ajusté en fonction (i) des réalisations au 31/12/2022, (ii)
Ecart en valeur	536	809	1 130	1 504	de l'évolution de l'activité et (ii) de la politique RH d'Attijari Leasing en termes de recrutements et d'augmentations salariales.

P = Prévisionnel

II.3.6 Les charges d'exploitation

En mDT	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	Commentaires
Ancien BP	15 146	16 377	17 741	19 204	Le niveau global d'évolution des charges d'exploitation durant la
Nouveau BP	15 542	17 067	18 529	19 962	période prévisionnelle a été ajusté en fonction de l'évolution des charges de
Ecart en valeur	396	690	788	758	personnel et des objectifs de coefficient d'exploitation fixés par Attijari Leasing.

P = Prévisionnel

II.3.7 Les ressources à mobiliser

En mDT	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^P	Commentaires
Ancien BP	340 377	295 652	336 661	440 730	Sur la période prévisionnelle, les
Nouveau BP	334 477	384 491	416 560	475 590	emprunts et dettes rattachées ont été déterminés compte tenu des
Ecart en valeur	(5 900)	88 839	79 899	34 860	nouvelles prévisions de MEF.

P = Prévisionnel

II.3.8 Les dotations nettes aux provisions⁷

En mDT	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^P	Commentaires
Ancien BP	4 602	4 956	5 411	5 954	Sur la période prévisionnelle, le niveau
Nouveau BP	4 194	4 234	4 329	4 260	des dotations nettes a été déterminé selon les objectifs du taux de créances classées et du taux de couverture fixés
Ecart en valeur	(408)	(722)	(1 082)	(1 694)	par Attijari Leasing.

P = Prévisionnel

 $^{^{\}rm 7}$ Hors dotations aux provisions collectives



La société s'engage à actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Attijari Leasing est également tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et de communiquer au public l'état de réalisation de ses prévisions. L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts éventuels doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

Attijari Leasing s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.



II.4 Perspectives d'avenir et hypotheses retenues

Les perspectives d'avenir de la société Attijari Leasing sur la période 2023-2027 ont été établies sur la base des états financiers audités et certifiés arrêtés au 31/12/2022, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/04/2023.

Les prévisions de la société et les hypothèses sous-jacentes couvrant la période 2023-2027 ont été approuvées par le Conseil d'Administration tenu le 31/05/2023 et examinées par les Commissaires aux Comptes de la société.

II.4.1 Les Mises en force

La progression des mises en forces prévue pour les années 2023 à 2027 tient compte de la conjoncture économique du pays, des retombées de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 et de la politique d'accroissement de l'activité d'Attijari Leasing compte tenu des différentes opportunités de financement pouvant se présenter.

Durant la période 2022-2027, les mises en forces enregistrent une croissance annuelle moyenne de 11,5%.

En mDT	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^p	TCAM 2022-2027
Mises en forces	237 845	280 000	308 000	338 800	372 680	409 948	11,5%
Taux de croissance	16,2%	17,7%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	

R= Réalisé P = Prévisionnel

II.4.2 Intérêts buts de Leasing

Les intérêts bruts de leasing enregistrent une croissance annuelle moyenne de 9,6% sur la période 2022-2027. Les hypothèses suivantes sont retenues :

- Un taux de sortie de 14,75% pour les financements prévus sur la période prévisionnelle;
- Un autofinancement de 20% sur le montant Hors Taxes à financer;
- Une durée moyenne de 49,7 mois pour les nouveaux financements.

Les intérêts bruts de leasing prévus durant la période 2022-2027 se présentent comme suit :

En mDT	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^p	TCAM 2022-2027
Revenus bruts de leasing	270 651	308 698	310 849	321 862	399 532	456 561	11,0%
Moins: Dotations aux amortissements	215 110	249 265	245 425	249 910	320 044	368 908	11,4%
Plus : Agios réservés	-27	-94	75	261	-471	271	-258,5%
Moins : Intérêts de retard	2 545	2 672	2 806	2 946	3 093	3 248	5,0%
Intérêts bruts	57 246	62 199	68 156	74 636	83 053	90 630	9,6%
Taux de croissance	1,2%	8,7%	9,6%	9,5%	11,3%	9,1%	

R= Réalisé P = Prévisionnel

II.4.3 Les revenus du factoring

La société compte développer progressivement cette activité de factoring durant la période 2023-2027 tout en opérant une politique sélective de sa nouvelle clientèle eu égard notamment à la rentabilité de leur activité et de la solvabilité de leurs propres clients.



Les revenus bruts de factoring enregistrent un taux de croissance annuel moyen de 5,7% sur la période 2022-2027. L'évolution de ce poste se présente comme suit :

En mDT	2022 ^R	2023 ^P	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^P	TCAM
							2022-2027
Commissions de factoring	452	407	448	492	542	596	5,7%
Intérêts de financement	1 703	1 533	1 686	1 855	2 040	2 244	5,7%
Revenus de factoring	2 155	1 940	2 134	2 347	2 582	2 840	5,7%
Taux de croissance	23,7%	(10,0%)	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.4.4 Les charges générales d'exploitation

L'évolution moyenne prévisionnelle des charges générales d'exploitation hors provisions sur la période 2022-2027 serait en hausse de 8,8%.

En effet, les frais du personnel sont prévus en croissance annuelle moyenne de 10,5% sur la période 2022-2027.

Les autres charges d'exploitation enregistrant une croissance annuelle moyenne de 6,7% sur la période 2022-2027.

Les dotations aux amortissements tiennent compte de l'amortissement annuel des immobilisations existantes d'Attijari Leasing ainsi que des nouvelles acquisitions prévues à partir de 2023. De même, ces dotations tiennent compte de l'évolution des résorptions des frais relatifs aux émissions d'emprunts obligataires à effectuer durant la période 2023-2027.

Les charges générales d'exploitation, sur la période 2022-2027, se présentent comme suit :

En mDT	2022 ^R	2023 ^P	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^P	TCAM
Frais du personnel	10 307	11 389	12 585	13 907	15 367	16 980	2022-2027 10,5%
Taux de croissance	13,0%	10,5%	10,5%	10,5%	10,5%	10,5%	
Autres charges d'exploitation	3 201	3 402	3 627	3 869	4 151	4 429	6,7%
Taux de croissance	(13,6%)	6,3%	6,6%	6,7%	7,3%	6,7%	
Dotations aux amortissements	707	752	855	754	444	297	(15,9%)
Taux de croissance	20,4%	6,3%	13,7%	(11,8%)	(41,1%)	(33,1%)	
Total Charges d'exploitation hors provisions	14 215	15 542	17 067	18 529	19 962	21 707	8,8%
Coefficient d'exploitation	48.5%	50.3%	50.4%	50.2%	47.9%	47.9%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.4.5 Les dotations et reprises aux provisions

Les dotations aux provisions sont déterminées selon deux critères à savoir :

- L'évolution des créances classées historiques ;
- Les objectifs d'Attijari Leasing en matière de taux de couverture des créances classées.

Les reprises de provisions sont déterminées sur la base du tableau corrigé des actions de recouvrement.

La Société prévoit également une dotation aux provisions pour risques et charges de l'ordre de 300 mDT par an ainsi qu'une dotation aux provisions collectives de l'ordre de 700 mDT sur la période 2023-2027.



Le tableau ci-après retrace le détail des dotations aux provisions ou reprises nettes durant la période 2022-2027 :

En mDT	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^P	TCAM 2022-2027
Dotations aux provisions sur clientèle Leasing	18 643	10 572	5 589	6 775	4 667	4 337	
Moins : Reprise sur provisions	15 482	6 678	1 656	2 746	708	189	
Reprises ou dotations nettes de provisions	3 161	3 894	3 934	4 029	3 960	4 148	5,6%
Taux de croissance	(27,3%)	23,2%	1,0%	2,4%	(1,7%)	4,7%	
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	704	300	300	300	300	300	(15,7%)
Taux de croissance	>100,0%	(57,4%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Dotations aux provisions collectives	726	700	700	700	700	700	(0,7%)
Taux de croissance	>100,0%	(3,6%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Total	4 591	4 894	4 934	5 029	4 960	5 148	2,3%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.4.6 Ressources à mobiliser

En vue de réaliser ses prévisions de mises en force, la société projette sur la période 2023-2027 de mobiliser des ressources de financement bancaires et obligataires. Le détail de ces ressources se présente comme suit :

En mDT	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^p	TCAM 2022-2027
Emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	0,0%
Taux de croissance	n.s	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Total ressources bancaires CMT	216 568	304 477	354 491	386 560	445 590	524 637	19,4%
Taux de croissance	>100,0%	40,6%	16,4%	9,0%	15,3%	17,7%	
Total	246 568	334 477	384 491	416 560	475 590	554 637	17,6%
Taux de croissance	>100,0%	35,7%	15,0%	<i>8,3%</i>	14,2%	16,6%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

Les dettes à court terme (billets de trésorerie et autres) auxquelles la société peut faire appel seront des crédits relais jusqu'à la mise en place des crédits moyen terme ou obligataires.

La société compte émettre chaque année, sur la période du business plan, un emprunt obligataire de 30 mDT sur une durée de 5 ans au taux de 11,5%.



II.4.7 Les charges financières

Les charges financières d'Attijari Leasing, sur la période 2023-2027, tiennent compte des intérêts relatifs aux différents crédits et emprunts en cours et ceux programmés sur la période prévisionnelle. Le détail de ce poste se présente comme suit :

En mDT	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^p	TCAM 2022-2027
Crédits bancaires en cours	26 869	19 360	11 101	5 785	2 292	415	(56,6%)
Taux de croissance	9,2%	(27,9%)	(42,7%)	(47,9%)	(60,4%)	(81,9%)	
Emprunts obligataires en cours	4 900	7 191	4 623	2 499	1 200	600	(34,3%)
Taux de croissance	(33,5%)	46,8%	(35,7%)	(46,0%)	(52,0%)	(50,0%)	
Nouveaux crédits bancaires	0	8 896	19 585	28 047	34 755	40 848	n.s
Taux de croissance	n.s	n.s	>100,0%	43,2%	23,9%	17,5%	
Nouveaux emprunts obligataires	0	0	3 450	6 210	8 280	8 970	n.s
Taux de croissance	n.s	n.s	n.s	80,0%	33,3%	8,3%	
Charges / CCT	342	360	377	396	416	437	5,0%
Taux de croissance	(25,2%)	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	
Charges Int / CL ou CMT assimilés	454	0	0	0	0	0	(100,0%)
Taux de croissance	(51,0%)	(100,0%)	n.s	n.s	n.s	n.s	
Total charges d'intérêts (financière)	32 565	35 806	39 137	42 937	46 943	51 270	9,5%
Taux de croissance	(2,4%)	10,0%	9,3%	9,7%	<i>9,3</i> %	9,2%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.4.8 L'investissement propre

Attijari Leasing prévoit des investissements de maintien et de renouvellement de ses immobilisations conformément au tableau qui suit :

En mDT	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^p
Construction	0	1 285	1285	0	0	0
Taux de croissance	n.s	n.s	0,0%	(100,0%)	n.s	n.s
Matériel roulant	68	0	0	0	0	0
Taux de croissance	n.s	(100,0%)	n.s	n.s	n.s	n.s
Matériel de bureaux	14	0	100	100	100	100
Taux de croissance	n.s	(100,0%)	n.s	0,0%	0,0%	0,0%
AAI	0	60	160	100	100	100
Taux de croissance	n.s	n.s	>100,0%	(37,5%)	0,0%	0,0%
Matériel et log Informatique	232	341	441	100	100	100
Taux de croissance	n.s	46,7%	29,3%	(77,3%)	0,0%	0,0%
Autres	175	0	0	0	0	0
Taux de croissance	n.s	(100,0%)	n.s	n.s	n.s	n.s
Total Investissements Propres	489	1 686	1 986	300	300	300
Taux de croissance	n.s	>100,0%	17,8%	(84,9%)	0,0%	0,0%

R= Réalisé



II.4.9 Evolution des impayés sur la clientèle et des actifs classés

a) Impayés sur la clientèle

Sur la période 2022-2027, l'évolution des impayés sur la clientèle se présente comme suit :

En mDT	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^p	TCAM 2022-2027
Impayés sur la clientèle	37 501	29 977	33 447	38 552	41 259	43 672	3,1%
Taux de croissance	(15,5%)	(20,1%)	11,6%	15,3%	7,0%	5,8%	

R= Réalisé P = Prévisionnel

b) Evolution des créances classées (hors activité Factoring)

Les actions de recouvrement mises en place par Attijari Leasing, la reprise maîtrisée de l'activité de financement ainsi que les radiations prévues visent à atteindre un niveau des parts d'actifs classés de l'ordre de 6,99% à horizon 2027.

A ce titre, la part des créances classées devrait s'établir à 6,99% en 2027 contre 10,19% en 2022. Le taux de couverture des actifs classés après radiations prévues devrait atteindre 89,52% en 2027.

En mDT	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^p
Montant des engagements sur leasing	492 067	510 960	565 196	646 572	683 360	723 352
Engagements courants sur clientèle Leasing	441 914	461 785	515 238	593 888	635 595	672 758
Créances classées	50 153	49 175	49 957	52 684	47 765	50 594
Provisions + agios réservés ⁸	32 118	35 847	37 657	41 493	41 382	45 290
Provisions	27 312	31 134	32 870	36 445	36 805	40 442
Agios réservés	4 806	4 712	4 787	5 049	4 577	4 848
Ratio des créances classées	10,19%	9,62%	8,84%	8,15%	6,99%	6,99%
Taux de Couverture après radiations prévues	64,04%	72,90%	75,38%	78,76%	86,64%	89,52%

R= Réalisé P = Prévisionnel

II.4.10 Les capitaux propres et politique de distribution des dividendes

Conformément aux dispositions des statuts, les résultats dégagés à compter de l'exercice 2023 devront servir à :

- Constituer la réserve légale si elle n'a pas atteint 10% du capital ;
- Constituer les réserves réglementées ;
- Distribuer des dividendes aux actionnaires ;
- Constituer avec le reliquat les reports à nouveau bénéficiaires.

Ainsi, l'évolution des capitaux propres sur la période 2022-2027 se présente comme suit :

En mDT	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^p	TCAM 2022-2027
Capitaux propres	66 452	69 975	74 413	79 824	87 478	96 272	7,7%
Capital social	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	0,0%
Prime d'émission	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	0,0%
Réserves	22 912	22 912	22 912	22 912	22 912	22 912	0,0%
Réserves légales	2 750	2 750	2 750	2 750	2 750	2 750	0,0%
Réserves pour fond social	162	162	162	162	162	162	0,0%
Capital social	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	0,0%
Report à nouveau	6 553	9 915	13 437	17 876	23 287	30 941	36,4%
Résultat net de l'exercice	7 486	7 648	8 563	9 536	11 779	12 919	11,5%

⁸ Y compris les provisions additionnelles



En mDT	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^p	TCAM 2022-2027
Dividendes*	3 300	4 125	4 125	4 125	4 125	4 125	7,7%
Taux de distribution	12,0%	15,0%	15,0%	15,0%	15,0%	15,0%	

^{*}Dividendes distribués au cours de l'année N, au titre de l'exercice N-1.

R= Réalisé P = Prévisionnel



II.5 ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS

II.5.1 Bilans Prévisionnels

En mDT	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^P
ACTIF						
Caisse et Avoirs auprès des Banques	20 491	386	819	0	826	197
Créances sur la clientèle de Leasing	435 762	475 113	527 539	605 079	641 978	678 062
Acheteurs factorés	10 097	12 116	14 539	17 447	20 937	25 124
Portefeuille de placement	1 995	1 995	1 995	1 995	1 995	1 995
Portefeuille titre Investissements	20 148	20 848	21 548	22 248	22 948	23 648
Valeurs Immobilisées	4 444	5 377	6 508	6 054	5 910	5 913
Autres Actifs	5 476	5 680	5 943	6 259	6 620	6 947
TOTAL ACTIF	498 412	521 516	578 892	659 083	701 214	741 886
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Concours Bancaires et Dettes rattachées	0	0	0	48	0	0
Dettes envers la clientèle	8 726	10 273	11 300	12 430	13 673	15 040
Comptes Courants des Adhérents	2 326	2 463	2 609	2 763	2 926	3 099
Emprunts et Ressources spéciales	366 550	375 681	421 262	487 872	513 389	535 348
Dettes Fournisseurs	47 247	55 621	61 183	67 301	74 031	81 434
Autres Passifs	7 111	7 505	8 126	8 845	9 716	10 693
TOTAL PASSIF	431 960	451 542	504 479	579 259	613 736	645 615
CAPITAUX PROPRES						
Comital cocial	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
Capital social Prime d'émission	2 000			2 000	2 000	2 000
		2 000	2 000			22 912
Réserves	22 912	22 912	22 912	22 912	22 912	_
Résultats reportés	6 553	9 915	13 437	17 876	23 287	30 941
Effets des modifications comptables	7.496	7.640	0	0 536	11 770	12.010
Résultat de l'exercice	7 486	7 648	8 563	9 536	11 779	12 919
TOTAL CAPITAUX PROPRES	66 452	69 975	74 413	79 824	87 478	96 272
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	498 412	521 516	578 892	659 083	701 214	741 886
D. D. J. J. J.	.50 .12					000

R= Réalisé



II.5.2 Etats de résultats prévisionnels

En mDT	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^p
Produits d'exploitation de Leasing & Factoring						
Intérêts de leasing	57 246	62 199	68 156	74 636	83 053	90 630
Autres produits d'exploitation	2 489	2 613	2 744	2 881	3 025	3 176
Revenus de factoring	2 155	1 940	2 134	2 347	2 582	2 840
-						
Total des produits d'exploitation	61 890	66 752	73 033	79 865	88 660	96 647
Charges financières nettes	(32 565)	(35 806)	(20 127)	(42 937)	(46 042)	(51 270)
Commissions encourues	(52 303)	(559)	(587)	(617)	(648)	(680)
Produits des placements	497	521	547	575	604	634
Produits des placements	497	521	547	5/5	604	034
PRODUITS NETS	29 289	30 908	33 856	36 886	41 673	45 331
Charges d'exploitation						
Charges de personnel	(10 307)	(11 389)	(12 585)	(13 907)	(15 367)	(16 980)
Dotations aux amortissements	(707)	(752)	(855)	(754)	(444)	(297)
Autres charges d'exploitation	(3 201)	(3 402)	(3 627)	(3 869)	(4 151)	(4 429)
Total des Charges d'exploitation	(14 215)	(15 542)	(17 067)	(18 529)	(19 962)	(21 707)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	15 074	15 366	16 790	18 357	21 711	23 624
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(3 161)	(3 894)	(3 934)	(4 029)	(3 960)	(4 148)
Dotations nettes aux provisions collectives	(726)	(700)	(700)	(700)	(700)	(700)
Dotations aux provisions pour risques & charges	(704)	(300)	(300)	(300)	(300)	(300)
Dotations and provisions pour risques & charges	(/01)	(300)	(300)	(300)	(300)	(300)
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 484	10 472	11 856	13 328	16 751	18 476
Autres gains ordinaires	472	495	520	546	574	602
Autres pertes ordinaires	(9)	(9)	(10)	(10)	(11)	(11)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	10 947	10 958	12 366	13 864	17 314	19 067
RESOLIAT DES ACTIVITES ONDINAINES AVAINT INFOT	10 347	10 938	12 300	13 804	17 314	13 007
Impôts sur les bénéfices	(3 090)	(3 310)	(3 803)	(4 327)	(5 535)	(6 149)
Contribution conjoncturelle	(371)	0	0	0	0	0
•	, - ,					
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	7 486	7 648	8 563	9 536	11 779	12 919
Effets des modifications comptables	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	7 486	7 648	8 563	9 536	11 779	12 919

R= Réalisé



II.5.3 Etats de Flux de trésorerie prévisionnels

En mDT	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^p
ACTIVITE D'EXPLOITATION						
Encaissements reçus des clients	336 023	395 219	384 098	370 447	488 307	547 197
Encaissements reçus des acheteurs factorés	61 327	50 137	60 146	60 154	60 163	60 173
Financements des adhérents	(57 699)	(61 227)	(61 443)	(61 715)	(62 063)	(62 502)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(264 651)	(353 736)	(362 848)	(367 206)	(435 356)	(485 213)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(13 401)	(15 730)	(17 164)	(18 654)	(20 105)	(21 870)
Intérêts payés	(33 342)	(35 813)	(39 172)	(42 994)	(47 012)	(51 270)
Impôts et taxes payés	(17 018)	(13 193)	(13 618)	(14 071)	(15 232)	(15 714)
Autres flux de trésorerie	7 543	10 918	10 963	10 987	11 078	11 036
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	18 784	(23 424)	(39 038)	(63 052)	(20 218)	(18 163)
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT Décaissements /acquisition d'immobilisations	(469)	(1 686)	(1 986)	(300)	(300)	(300)
corporelles et incorporelles Encaissements / cession immobilisations	109		, ,	0	0	0
corporelles et incorporelles Décaissements /acquisition Immobilisations		0	0			
financières	(2 000)	0	0	0	0	0
Encaissements/ cession Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(2 360)	(1 686)	(1 986)	(300)	(300)	(300)
ACTIVITE DE FINANCEMENT						
Distribution de dividendes	(3 540)	(4 125)	(4 125)	(4 125)	(4 125)	(4 125)
Encaissements / Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0
Encaissements provenant des emprunts	235 068	334 000	384 000	416 000	475 000	554 000
Remboursement d'emprunts	(251 255)	(325 347)	(338 910)	(349 949)	(450 073)	(532 679)
Flux liés au financement à court terme	11 500	477	491	560	590	637
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(8 228)	5 005	41 456	62 485	21 392	17 833
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	8 196	(20 105)	433	(867)	874	(629)
•						
Liquidités et équivalents de liquidités début de période	12 294	20 491	386	819	(48)	826
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE R= Réalisé	20 491	386	819	(48)	826	197

R= Réalisé



II.6 RATIOS PREVISIONNELS

II.6.1 Indicateurs de gestion

En mDT	2022 ^R	2023 ^P	2024 ^P	2025 ^P	2026 ^P	2027 ^p
Résultat net de la période	7 486	7 648	8 563	9 536	11 779	12 919
Capitaux propres (avant résultat)	58 965	62 327	65 850	70 288	75 699	83 353
Créances sur la clientèle de leasing	435 762	475 113	527 539	605 079	641 978	678 062
Engagements sur la clientèle	492 067	510 960	565 196	646 572	683 360	723 352
Créances classées	50 153	49 175	49 957	52 684	47 765	50 594
Total Provisions + Agios ⁹	32 118	35 847	37 657	41 493	41 382	45 290
Emprunts et ressources spéciales	366 550	375 681	421 262	487 872	513 389	535 348
Total bilan	498 412	521 516	578 892	659 083	701 214	741 886
Produits d'exploitation	61 890	66 752	73 033	79 865	88 660	96 647
Charges financières	32 565	35 806	39 137	42 937	46 943	51 270
Produits nets	29 289	30 908	33 856	36 886	41 673	45 331
Total charges d'exploitation	14 215	15 542	17 067	18 529	19 962	21 707
Résultat d'exploitation	10 484	10 472	11 856	13 328	16 751	18 476
Charges de personnel	10 307	11 389	12 585	13 907	15 367	16 980

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.6.2 Ratios financiers

En %	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^P
Capitaux propres / Engagements sur la clientèle	11,98%	12,20%	11,65%	10,87%	11,08%	11,52%
Taux de créances classées de l'activité Leasing	10,19%	9,62%	8,84%	8,15%	6,99%	6,99%
Ratio de couverture des créances classées	64,04%	72,90%	75,38%	78,76%	86,64%	89,52%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

En %	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^p
Capitaux propres avant résultat / Total bilan	11,83%	11,95%	11,38%	10,66%	10,80%	11,24%
Emprunts et ressources spéciales/ Total bilan	73,54%	72,04%	72,77%	74,02%	73,21%	72,16%
Créances issues d'opérations de leasing / Total Bilan	87,43%	91,10%	91,13%	91,81%	91,55%	91,40%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

En %	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^p
Charges de personnel / produits nets	35,19%	36,85%	37,17%	37,70%	36,87%	37,46%
Produits nets/Capitaux propres av résultat	49,67%	49,59%	51,41%	52,48%	55,05%	54,38%
Coefficient d'exploitation ¹⁰	48,53%	50,29%	50,41%	50,23%	47,90%	47,89%

R= Réalisé

⁹ Y compris les provisions additionnelles

 $^{^{10}}$ Coefficient d'exploitation = Total charges d'exploitation/Produits Nets



En %	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^P
ROE	12,70%	12,27%	13,00%	13,57%	15,56%	15,50%
ROA	1,50%	1,47%	1,48%	1,45%	1,68%	1,74%
Résultat net / produit net	25,56%	24,74%	25,29%	25,85%	28,27%	28,50%
Produits d'exploitation / créances sur la clientèle	14,20%	14,05%	13,84%	13,20%	13,81%	14,25%
Produit net / total bilan	5,88%	5,93%	5,85%	5,60%	5,94%	6,11%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.6.3 Etat des cash-flows prévisionnels

En mDT	2022 ^R	2023 ^p	2024 ^p	2025 ^p	2026 ^p	2027 ^p
Résultat net	7 486	7 648	8 563	9 536	11 779	12 919
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions ¹¹	5 298	5 646	5 789	5 783	5 404	5 445
CASH FLOWS PREVISIONNELS	12 784	13 293	14 352	15 319	17 183	18 363

R= Réalisé

 $^{^{\}rm 11}$ Y compris les dotations aux provisions collectives



III. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2023 A 2027

mazars

ECC MAZARS Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh Les Berges du Lac 1053 Tunis Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80 E-mail: mazars.tunisie@mazars.tn



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT Avenue Fadhel Ben Achour Centre Urbain Nord, 1003 Tunis - Tunisie Tel. : -261 31 342 111 Fax : +216 70 164 810 tunisofice@tn.ey.com ey.com/tn MF : 035482 W/A/M/000

Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2023 à 2027

Messieurs les actionnaires d'Attijari Leasing

En notre qualité de commissaires aux comptes et en exécution de la mission de l'examen des informations financières prévisionnelles d'Attijari Leasing pour la période allant de 2023 à 2027 figurant au niveau du document de référence, établies dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire et approuvées par le conseil d'administration du 31 mai 2023. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relevant de la responsabilité de la Direction Générale.

Les projections ont été préparées sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que ces projections ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles indiquées ci-dessous.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent avis pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.



Nous rappelons que même si les événements sous-tendant les hypothèses retenues se produisent, les réalisations peuvent néanmoins différer de la projection de manière significative, dès lors que tous les évènements ne se produisent pas toujours comme prévu

Tunis, le 7 juin 2023

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Dr Sport - Norwa Sutted Sen School A Central United Blood 1003 Texas * TAS 31 MA 111 - KHE 0125482 W